KP

Papiers Tissu KP Inc.

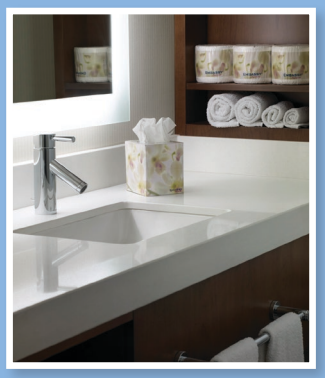

RAPPORT ANNUEL

2016

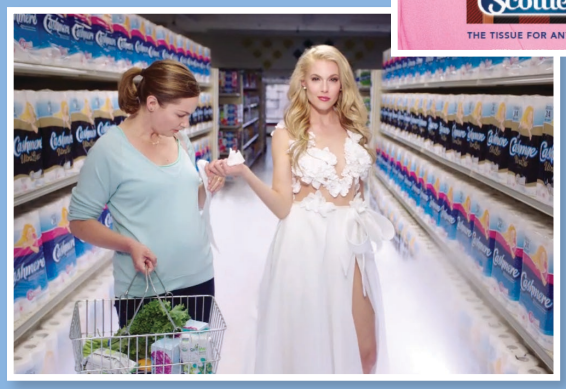

Papiers Tissu KP Inc.

Papiers Tissu KP inc. (PTKP) a été créée dans le seul but d'acquérir une participation économique dans Produits Kruger S.E.C. (PK S.E.C.). Cette participation minoritaire s'élevait à 16,1 % au 31 décembre 2016 et au 4 mai 2017 [1].

PK S.E.C. est le premier fabricant canadien de produits de papier de qualité destinés à des usages domestiques, industriels et commerciaux. La société dessert les marchés canadiens avec des marques reconnues telles que Cashmere[MD], Purex[MD], SpongeTowels[MD], Scotties[MD] et White Swan[MD]. Aux États-Unis, PK S.E.C. fabrique la marque White Cloud[MD], de même que plusieurs produits de marques privées. Sa division des produits hors foyer fabrique des produits économiques de qualité et les distribue à une multitude d'établissements commerciaux et publics. PK S.E.C. emploie quelque 2 500 personnes et exploite huit usines certifiées FSC[MD] (chaîne de suivi) (FSC[MD] C104904) en Amérique du Nord.

[1] PTKP (la Société) détient une participation économique dans PK S.E.C. PTKP est un émetteur assujetti dans chaque province et territoire du Canada et doit, en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, déclarer certaines données financières et commerciales de PK S.E.C.

©2017 Papiers Tissu KP est une marque déposée [(MD)] et commerciale (MC) de Produits Kruger S.E.C.[MD], marque déposée de Kimberly-Clark Worldwide inc. utilisée sous licence. [MD]Forest Stewardship Council et logo de FSC – Forest Stewardship Council, A.C.

Énoncés prospectifs : Pour en savoir plus sur les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport annuel, consultez la section « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » à la page 1 du rapport de gestion.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

(En millions de dollars canadiens)

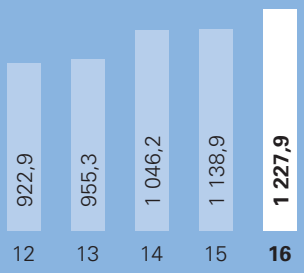

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(En millions de dollars canadiens)

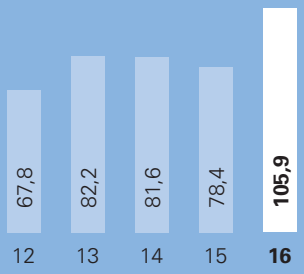

RÉSULTAT NET

(En millions de dollars canadiens)

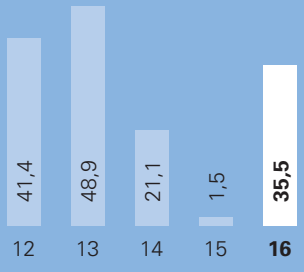

PERFORMANCE FINANCIÈRE
5 ANS*

(En millions de dollars canadian)

Exercices clos les 31 décembre	**2016**	2015	2014	2013	2012
Produits des activités ordinaires	**1 227,9**	1 138,9	1 046,2	955,3	922,9
Résultat opérationnel	**105,9**	78,4	81,6	82,2	67,8
Résultat net	**35,5**	1,5	21,1	48,9	41,4

AUTRE INFORMATIONS FINANCIÈRES

BAIIA ajusté**	**152,5**	126,4	121,6	116,2	110,9
Marge du BAIIA ajusté**	**12,4 %**	11,1 %	11,6 %	12,2 %	12,0 %
Dépenses en capital	**82,0**	57,4	42,3	59,0	184,8
Fonds de roulement	**115,7**	123,9	122,4	128,5	134,3
Dette à long terme	**415,4**	425,9	358,6	342,0	323,9

* Toute l'information financière indiquée aux présentes se rapporte à PK S.E.C., à moins d'indication contraire, et a été préparée conformément aux normes IFRS. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, PTKP a enregistré une perte de la quote-part du résultat de 0,1 million de dollars, une perte nette de 1,7 million de dollars et une perte de base par action de 0,19 $. Pour plus d'information, se reporter aux états financiers vérifiés de PTKP pour la période terminée le 31 décembre 2016.

** Le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures financières non définies par les PCGR. Ces mesures n'ont pas de signification normalisée selon les normes IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres entreprises. Se reporter au rapport de gestion pour la réconciliation du BAIIA ajusté et la définition de ce dernier.

FAITS SAILLANTS
2016

- Revenus de 1,2 milliard de dollars, soit une hausse de 8,9 % par rapport à 2015.
- Augmentation des revenus dans toutes les régions géographiques : Canada (+ 4,9 %), États-Unis (+ 10,4 %) et Mexique (+ 36,9 %).
- BAIIA ajusté** en hausse de 20,6 % pour atteindre 152,5 millions de dollars.
- Le BAIIA ajusté** des produits TAD s'est établi à 49 millions de dollars.
- La Société conserve sa position de chef de file des produits de papier au Canada.
- La Société continue de privilégier les projets d'investissements liés au renforcement de la capacité et à la réduction des coûts qui sont rapidement rentables.

À NOS ACTIONNAIRES,

Nous sommes très fiers de nos résultats et de notre rendement opérationnel pour l'exercice 2016. En effet, nous avons enregistré des revenus et un BAIIA ajusté record. La Société a conservé sa position de chef de file des produits de papier au Canada et elle a mis en œuvre son projet d'élargissement de sa ligne de produits White Cloud[MD] auprès des détaillants américains. En même temps, nous avons maintenu un niveau élevé de dépenses en immobilisations par la réalisation de plusieurs projets d'importance, en plus d'appliquer des mesures de réduction des coûts. De plus, la commercialisation de nos produits TAD entame, en 2017, sa cinquième année et le rendement de ces produits de qualité supérieure a largement dépassé nos attentes. La consolidation des produits hors foyer progresse aussi comme prévu.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les revenus annuels ont atteint 1,23 milliard de dollars, ce qui représente une hausse de 7,8 % par rapport à l'an dernier. Cette hausse est surtout attribuable aux ventes supplémentaires enregistrées dans toutes les régions, qui tiennent compte de l'apport considérable des produits TAD, et à une amélioration des prix au Canada, ainsi qu'aux effets favorables du taux de change sur nos ventes en dollars américains.

Le BAIIA ajusté a atteint 152,5 millions de dollars à l'exercice 2016, tandis qu'il était de 126,4 millions de dollars à l'exercice 2015. Cette hausse de 20,6 % s'explique principalement par la croissance du volume des ventes, l'amélioration des prix, et l'impact des mesures de réduction des coûts et nos projets d'immobilisations. L'apport au BAIIA ajusté provenant de la vente des produits TAD a atteint 49,0 millions de dollars à l'exercice 2016, tandis qu'il était de 45,3 millions de dollars à l'exercice 2015. Les résultats d'exploitation se sont chiffrés à 105,9 millions de dollars à l'exercice 2016, soit une hausse de 35,1 %, comparativement à 78,4 millions de dollars à l'exercice 2015.

CHEF DE FILE CANADIEN DES PRODUITS DE PAPIER

Nous dominons toujours le secteur canadien des produits de papier et nous avons même gagné des parts de marché dans la catégorie du papier hygiénique, où nous détenons une position de chef de file. D'ailleurs, nous demeurons le meneur incontesté dans la catégorie des mouchoirs de papier et sommes fermement établi au deuxième rang dans celle des essuie-tout. C'est grâce à la notoriété de nos marques, à la solidité de notre gamme de produits et à la qualité de nos produits de papier que nous avons maintenu notre position sur le marché ces dix dernières années. Nous ne pouvons qu'être fiers d'avoir su favoriser une culture d'entreprise où chacun des employés – qu'ils fassent partie de l'équipe de conception, de production, de vente, de marketing ou du service à la clientèle – cherche constamment à améliorer tant nos produits que l'expérience client. De plus, pour la quatrième année consécutive, nous nous sommes classés au premier rang des sociétés de produits emballés de consommation au Canada, selon un prestigieux sondage mené par les détaillants du Canada.

WHITE CLOUD[MD] : UNE MARQUE RÉPUTÉE QUI PREND DE L'AMPLEUR AUX ÉTATS-UNIS

En plus de notre segment des marques privées, nous possédons la marque White Cloud[MD], qui est établie depuis longtemps aux États-Unis et qui y jouit d'une grande notoriété, dont nous comptons tirer davantage parti. D'ailleurs, une revue de consommateurs réputée aux États-Unis a classé White Cloud[MD] au premier rang des papiers hygiéniques à deux occasions. Jusqu'à tout récemment, on pouvait trouver les produits White Cloud[MD] uniquement chez Walmart aux États-Unis. À la fin de 2016, nous avons lancé une stratégie d'expansion pour que cette marque fasse progressivement son entrée chez certains autres détaillants américains. Nous sommes heureux de constater que jusqu'à maintenant, elle ne manque pas de susciter l'intérêt des clients.

« Les revenus annuels ont atteint 1,23 milliard de dollars, ce qui représente une hausse de 7,8 % par rapport à l'an dernier. »

PRIVILÉGIER LA CROISSANCE ET LES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS À RENDEMENT ÉLEVÉ

Notre programme d'immobilisations a pris beaucoup d'ampleur ces deux dernières années : il a atteint 82 millions de dollars en 2016. Il mise toujours sur des projets de renforcement de la capacité et de réduction des coûts qui sont rapidement rentables. Parmi les principaux projets, citons l'investissement de 55 millions de dollars dans une nouvelle machine à papier à Crabtree, au Québec, qui vise à réduire le coût global de production du papier. La machine deviendra fonctionnelle au quatrième trimestre de 2017 et devrait avoir un effet positif sur les résultats de l'exercice 2018. Cela dit, en 2017, nous prévoyons que les dépenses en immobilisations se maintiendront au même niveau qu'en 2016. Enfin, les retombées positives de ces investissements commencent à se matérialiser, et nous nous attendons à ce que nos projets d'immobilisations soient bénéfiques pour nos coûts à l'avenir.

LES PRODUITS TAD ONT ATTEINT LEUR OBJECTIF

Au premier trimestre de 2017, le BAIIA ajusté tiré des produits TAD a atteint 15,7 millions de dollars, ce qui représente un montant annualisé supérieur aux prévisions de 60 millions de dollars énoncées antérieurement. Les produits TAD font désormais partie intégrante de notre gamme de produits, tant aux États-Unis qu'au Canada, une réussite dont nous sommes fiers.

AMÉLIORATION PRÉVUE DES RÉSULTATS LIÉS AUX PRODUITS HORS FOYER

Nous visons à bâtir une plateforme nord-américaine pour nos activités liées aux produits hors foyer. Nous continuons de faire les investissements requis, comme celui pour la machine à papier à Crabtree, pour être plus concurrentiels sur le plan des coûts. À court terme, grâce aux projets liés à la nouvelle chaîne de production et aux initiatives passées, nous pourrons réduire les coûts de production et commencer à récolter les bénéfices de cette réduction au cours du présent exercice.

PERSPECTIVES

Pour les trimestres à venir, nous prévoyons que la hausse des prix des pâtes aura un impact négatif sur nos résultats. Nous avons déjà pris des mesures en vue d'atténuer ces effets. Nous anticipons que le reste de 2017 verra la réussite du lancement de nos projets d'immobilisations, l'amélioration du rendement de nos activités liées aux produits hors foyer, l'élargissement de la distribution des produits de marque White Cloud chez certains détaillants aux États-Unis, toujours plus de succès sur le marché de la consommation en Amérique du Nord et le maintien de notre position dominante sur le marché canadien.

REMERCIEMENTS

J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier tous nos employés pour leur dévouement envers la Société. Je tiens aussi à témoigner ma gratitude aux membres du conseil d'administration pour leurs conseils et à nos actionnaires pour leur confiance et leur soutien.

Mario Gosselin
Chef de la direction
Papiers Tissu KP inc. et Produits Kruger S.E.C.

VISER
L'EXCELLENCE

CCCD la voix des détaillants
Conseil canadien du commerce de détail

SpongeTowels® Minis

Finaliste Grand Prix
Conseil canadien du commerce de détail

SpongeTowels® Minis

Prix du meilleur nouveau produit
BrandSpark International

GREATER TORONTO'S TOP 2017 EMPLOYERS

2017 Région du Grand Toronto
Prix du meilleur employeur

Fiers d'être reconnus à titre de meilleur employeur pour une cinquième année consécutive.

CN EcoConnexions
PARTNERSHIP PROGRAM 2017

CN EcoConnexions
Prix de partenariat

Le développement durable, l'environnement et la responsabilité sociale font partie intégrante de notre philosophie d'entreprise.

Corporate Knights 2017 FUTURE 40
Responsible Corporate Leaders in Canada

2017 Corporate Knights
40 futurs leaders en responsabilité sociale

Nos efforts en matière de responsabilité sociale sont reconnus.

PAPIERS TISSU KP INC. ET PRODUITS KRUGER S.E.C.

RAPPORT DE GESTION

QUATRIÈME TRIMESTRE ET EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

LE 8 MARS 2017

Papiers Tissu KP Inc. et Produits Kruger S.E.C.
200 – 1900 Minnesota Court, Mississauga (Ontario) L5N 5R5
www.kptissueinc.com

TABLE DES MATIÈRES

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs 1
Aperçu 2
Faits saillants 5
Résultat d'exploitation 5
Information sectorielle 9
Situation de trésorerie et sources de financement 10
Instruments financiers et autres 18
Transactions entre parties liées 19
Arrangements non comptabilisés et obligations contractuelles 19
Estimations comptables critiques 20
Modifications comptables et normes comptables non encore entrées en vigueur 21
Principales données financières annuelles 23
Principales données financières trimestrielles 23
Données sur les actions 26
Facteurs de risque 26
Contrôles et procédures 26
Information complémentaire 27

Le présent rapport de gestion daté du 8 mars 2017 de Papiers Tissu KP Inc. (« PTKP ») et de Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. ») vise à aider le lecteur à comprendre le contexte commercial, les stratégies, la performance et les facteurs de risque de PTKP et de PK S.E.C. Il doit être lu conjointement avec les états financiers de PTKP pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, respectivement, et les états financiers consolidés de PK S.E.C. pour les exercices clos les 31 décembre 2016 (l'« exercice 2016 ») et 2015 (l'« exercice 2015 »).

À propos de Papiers Tissu KP Inc.

PTKP a été créée exclusivement pour acquérir et détenir une participation de commanditaire dans PK S.E.C., laquelle est comptabilisée comme une participation dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence. PTKP détient actuellement une participation de 16,1 % dans PK S.E.C. (16,1 % au 31 décembre 2016). Bien que le rapport de gestion qui suit présente une analyse des résultats de PTKP dans une mesure suffisante pour comprendre la méthode de la mise en équivalence, il porte en majeure partie sur les résultats de PK S.E.C. et sur la participation de PTKP dans PK S.E.C.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés dans le présent rapport de gestion concernant les projets, attentes et intentions, les résultats, les niveaux d'activité, le rendement, les objectifs ou les réalisations actuels et futurs de PTKP et de PK S.E.C., ou quelque autre événement ou développement à venir, constituent des énoncés prospectifs. On reconnaît la nature prospective d'un énoncé à l'emploi de verbes comme « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « croire », « penser », « juger » ou « estimer », au futur ou au conditionnel, ou à l'emploi de termes ou d'expressions comme « tendance », « potentiel » ou « vraisemblablement », y compris à la forme négative, ou encore à l'emploi de variations de ces termes ou expressions ou d'autres termes ou expressions analogues. L'information prospective est fondée sur certaines attentes et hypothèses clés de PTKP ou de PK S.E.C., notamment des attentes et des hypothèses concernant la croissance continue du marché américain des produits de marques de distributeurs et de la demande de produits TAD aux États-Unis, les commandes de produits de la machine TAD, le moment où la machine à papier TAD atteint son plein potentiel de fonctionnement, le montant et le moment des distributions versées par PK S.E.C., et les besoins de trésorerie de Kruger Inc. Les perspectives financières que la direction de PK S.E.C. présente plus loin dans le présent rapport de gestion concernant la croissance potentielle du BAIIA ajusté découlant de la vente des produits TAD sont considérées comme de l'information prospective et sont fondées sur d'autres attentes et hypothèses clés, notamment i) l'augmentation limitée des frais généraux relatifs à l'exploitation de la machine TAD et à la distribution et à la vente de produits, ii) l'exploitation de la machine TAD à sa capacité quasi maximale et la vente de produits à des prix conformes aux prix du marché actuels, rajustés au titre de l'inflation, iii) un coût de la pâte et de l'énergie en fonction des prix récents, rajustés au titre de l'inflation et iv) les taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain avoisinant les taux actuels. Même si PTKP et PK S.E.C. estiment raisonnables les attentes et hypothèses sur lesquelles cette information prospective est fondée, il ne faut pas s'y fier outre mesure, car rien ne garantit que ces attentes et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de facteurs peuvent faire en sorte que les résultats, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations réels ou les événements ou développements à venir de PK S.E.C. (lesquels pourraient alors avoir un effet sur les avantages économiques tirés de la participation financière de PTKP dans PK S.E.C.) soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants plus amplement décrits à la rubrique portant sur les facteurs de risque – risques propres à l'activité de PK S.E.C. de la notice annuelle de PTKP datée du 9 mars 2017, laquelle peut être consultée sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com (la « notice annuelle ») : l'influence de Kruger Inc. sur PK S.E.C.; la dépendance de PK S.E.C. à l'égard de Kruger Inc.; les conséquences d'un cas d'insolvabilité relatif à Kruger Inc.; les risques associés à la machine TAD de Memphis; les risques d'exploitation; le bail foncier de l'usine de Gatineau; une augmentation importante du coût des intrants; la réduction de l'approvisionnement en fibres; une guerre des prix et une intensification de la concurrence; l'incapacité de PK S.E.C. de faire de réelles innovations; une conjoncture économique défavorable; une dépendance à l'égard des principaux clients de détail; une atteinte à la réputation de PK S.E.C. ou des marques de PK S.E.C.; des ventes de PK S.E.C. inférieures aux prévisions; l'incapacité de PK S.E.C. de mettre en œuvre ses stratégies d'affaires et d'exploitation; l'obligation de PK S.E.C. d'engager régulièrement des dépenses d'investissement; des acquisitions infructueuses par PK S.E.C.; la dépendance de PK S.E.C. à l'égard du personnel clé; l'incapacité de PK S.E.C. de conserver ses clients existants ou d'en obtenir de nouveaux; la perte des principaux fournisseurs de PK S.E.C.; l'incapacité de PK S.E.C. de protéger adéquatement ses droits de propriété intellectuelle; la dépendance de PK S.E.C. à l'égard des licences d'utilisation de la propriété intellectuelle de tiers; des litiges ou autres réclamations défavorables visant PK S.E.C.; des dépenses significatives liées à la réglementation environnementale exhaustive touchant les flux de trésorerie de PK S.E.C.; les obligations de PK S.E.C. au titre des prestations de retraite élevées et potentiellement plus importantes que les prévisions si les hypothèses sous-jacentes de la direction de PK S.E.C. se révèlent inexactes; des conflits de travail susceptibles de nuire à la structure de coûts de PK S.E.C. et à sa capacité d'exploiter ses usines; les cours du change et la concurrence américaine; l'incapacité de PK S.E.C. d'assurer le service de l'ensemble de sa dette; le risque d'une éventuelle responsabilité du fait de produits de consommation; la conformité avec les clauses restrictives; le risque lié aux taux d'intérêt et au refinancement; la technologie de l'information et la cybersécurité; les assurances; les contrôles internes et les risques commerciaux.

La liste des facteurs qui précèdent ne se veut pas une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur PTKP ou sur PK S.E.C.; toutefois, ces facteurs doivent être examinés attentivement et le lecteur ne doit pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs formulés dans les présentes ou dans les documents qui y sont reproduits.

Dans la mesure où l'information prospective dans le présent rapport de gestion constitue de l'information financière prospective ou des perspectives financières au sens de la législation en valeurs mobilières, cette information n'est donnée que pour illustrer les avantages potentiels, et le lecteur doit savoir que cette information peut ne pas convenir à quelque autre fin. L'information financière prospective et les perspectives financières, y compris les économies qui devraient découler des activités de restructuration et les perspectives financières que la direction de PK S.E.C. présente plus loin dans le présent rapport de gestion concernant l'augmentation potentielle du BAIIA ajusté attribuable à la vente des produits TAD, sont, notamment, fondées sur les hypothèses et données sous réserve des risques énoncés ci-dessus.

L'information prospective dans les présentes est donnée entièrement sous réserve de la présente mise en garde. L'information prospective dans les présentes est donnée en date du présent rapport de gestion, et PTKP et PK S.E.C. déclinent quelque obligation de mettre à jour publiquement cette information prospective compte tenu de nouveaux renseignements, ultérieurs ou autres, à moins que la législation en valeurs mobilières ne les y oblige.

APERÇU

Survol des activités

PK S.E.C. est le premier distributeur au Canada de produits de papier à usages domestiques et institutionnels en ce qui a trait à la part de marché. Elle produit, distribue, commercialise et vend une vaste gamme de produits de papier à usages domestiques et institutionnels, notamment du papier hygiénique, des papiers-mouchoirs, des essuie-tout et des serviettes de table, tant pour le marché des produits de consommation que pour le marché des produits hors foyer (« PHF ») (dans chaque cas, au sens défini ci-dessous). Bien qu'elle accorde la priorité aux produits de marque pour le marché canadien des produits de consommation, PK S.E.C. est aussi un chef de file du marché canadien des PHF et étend ses activités sur le marché américain des papiers à usages domestiques et institutionnels de marque de distributeurs. Le secteur Produits de consommation comprend des marques réputées comme *Cashmere, Purex, Scotties, SpongeTowels, White Cloud* et *White Swan.*

PK S.E.C. a son siège social à Mississauga (Ontario) et compte environ 2 500 employés en Amérique du Nord. Les installations de fabrication de PK S.E.C. au Canada, soit trois usines de papier à usages domestiques et institutionnels au Québec, deux usines en Ontario et une usine en Colombie-Britannique, ont une capacité de production annuelle combinée d'environ 246 000 tonnes métriques.

L'usine de fabrication de PK S.E.C. aux États-Unis, détenue par l'intermédiaire de K.T.G. (USA) Inc. (« KTG »), est située à Memphis, au Tennessee, et comprend deux machines à papier d'une capacité annuelle totale de 57 000 tonnes métriques, ainsi qu'une machine à papier à usages domestiques et institutionnels de pointe adjacente à technologie de séchage à l'air (« TAD ») d'une capacité de 55 000 tonnes métriques (la « machine TAD de Memphis »).

Aux termes de ses statuts, les activités de PTKP sont limitées à i) l'acquisition, la détention et la cession de participations de société en commandite, de parts, d'actions ou d'autres titres de PK S.E.C. et de son commandité, PKGP Inc. (« PKGP ») (ou de leurs sociétés remplaçantes, le cas échéant), ii) l'acquisition, la détention, l'exploitation et la cession d'actifs, de passifs, d'activités ou d'entreprises de ces entités et iii) toutes les activités qui y sont raisonnablement liées, connexes ou accessoires. En date des présentes, compte tenu de la participation des commanditaires au plan de réinvestissement des distributions le 16 janvier 2017, PTKP détient 16,1 % des parts de société en commandite de PK S.E.C. (les « parts de PK S.E.C. »).

Mode de présentation

Les états financiers consolidés de PK S.E.C. pour l'exercice 2016 et l'exercice 2015 ont été établis conformément aux IFRS (Normes internationales d'information financière). Les états financiers de PTKP pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 ont également été établis conformément aux IFRS.

Périodes de présentation de l'information financière

Le présent rapport de gestion comprend l'information financière des périodes de 13 semaines closes le 31 décembre 2016 (quatrième trimestre 2016) et le 31 décembre 2015 (quatrième trimestre 2015), ainsi que de l'exercice 2016 et de l'exercice 2015. Les états financiers consolidés de PK S.E.C. et les notes annexes englobent l'information financière des exercices 2016 et 2015.

Mesures financières et principaux indicateurs

Le présent rapport de gestion fait mention du « BAIIA ajusté », une mesure qui n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS. Par conséquent, il est possible que cette mesure ne soit pas comparable aux mesures similaires présentées par d'autres entités.

Le calcul du « BAIIA ajusté » par PK S.E.C. correspond au résultat net avant i) la charge d'intérêts, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) les pertes de valeur (profits sur la vente) d'actifs non financiers, vi) les pertes (profits) sur la cession d'immobilisations corporelles, vii) les écarts de conversion, viii) les charges liées aux activités de restructuration, ix) les variations du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite et x) les charges non récurrentes liées à la réévaluation des prestations de retraite pour services passés. Le « BAIIA ajusté » est utilisé pour évaluer le rendement de l'entreprise puisqu'il rend compte de sa rentabilité actuelle. Le présent rapport de gestion comprend, aux pages suivantes, un rapprochement du BAIIA ajusté et du résultat net, la mesure établie selon les IFRS qui lui est le plus directement comparable.

Perspectives

PK S.E.C. s'emploie à créer de grandes marques de produits de consommation et à mettre au point des produits gagnants pour les entreprises et les particuliers. La stratégie de PK S.E.C. consiste à conserver sa position de chef de file sur le marché canadien. En dépit de la concurrence qui devrait demeurer élevée sur le marché canadien des papiers à usages domestiques et institutionnels, PK S.E.C. est d'avis que ses marques et ses produits sont bien positionnés en vue d'une croissance soutenue. PK S.E.C. vise à maintenir sa position de chef de file de l'industrie canadienne des papiers à usages domestiques et institutionnels sur les marchés des produits de consommation et des PHF en utilisant les meilleures techniques de commercialisation et de vente, en étoffant les gammes de produits, en continuant de concevoir de nouveaux produits et de nouvelles technologies afin de fabriquer des produits de qualité supérieure et de réaliser des économies, et en privilégiant la qualité et l'efficience de la fabrication.

Aux États-Unis, PK S.E.C. prévoit continuer à faire croître ses activités en optimisant la capacité des produits TAD et en misant sur les marques de distributeurs haut de gamme sur le marché américain. La direction de PK S.E.C. estime que la vente de produits TAD générera pour PK S.E.C. un BAIIA ajusté annuel d'environ 60 M$ en 2017, alors que la machine à papier TAD devrait fonctionner à son plein potentiel. Le BAIIA ajusté attribuable à la vente des produits TAD s'est élevé à 13,8 M$ pour le quatrième trimestre de 2016 et à 49,0 M$ pour l'exercice 2016. L'estimation de la croissance future du BAIIA ajusté est considérée comme des informations prospectives et s'appuie sur certaines hypothèses clés, notamment i) l'augmentation limitée des frais généraux relatifs à l'exploitation de la machine TAD et à la distribution et à la vente de produits, ii) l'exploitation de la machine TAD à sa capacité quasi maximale et la vente de produits à des prix du marché conformes aux prix du marché actuels, ajustés au titre de l'inflation, iii) un coût de la pâte et de l'énergie conforme aux prix récents, ajustés au titre de l'inflation et iv) des taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain avoisinant les taux actuels. Ces facteurs pourraient faire en sorte que le BAIIA ajusté diffère de manière significative du montant établi dans l'estimation précédente.

Facteurs ayant une incidence sur le résultat d'exploitation

Produits des activités ordinaires

PK S.E.C. génère des produits des activités ordinaires par la vente de produits de marque, de produits de marques de distributeurs et de PHF à usages domestiques et industriels, au Canada et aux États-Unis. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés sur une base nette, après déduction des escomptes ou rabais. Les facteurs suivants ont une incidence sur les produits des activités ordinaires de PK S.E.C. : la publicité, les rabais et promotions, le marchandisage, l'emballage, la place disponible sur les rayons des détaillants, le moment opportun pour lancer les produits ou élargir la gamme et la nécessité d'établir des prix concurrentiels, ces facteurs ayant une incidence importante sur les décisions d'achat des consommateurs. Le maintien de la croissance des produits des activités ordinaires est essentiellement attribuable au maintien de la force de nos marques, au soutien des détaillants et à notre capacité à gérer efficacement nos approvisionnements de façon à répondre à la demande des clients.

Les activités de PK S.E.C. sont partagées entre trois secteurs : i) les produits de consommation vendus par l'intermédiaire de circuits de distribution au détail classiques comme les épiceries, les magasins à grande surface, les entrepôts-club, les pharmacies et les dépanneurs (« produits de consommation »), ii) les PHF et iii) le secteur Autres. Le secteur Produits de consommation englobe la vente de produits de papier à usages domestiques et institutionnels de marque, notamment *Cashmere*, *Purex*, *Scotties*, *SpongeTowels*, *White Cloud* et *White Swan.* Le secteur PHF vend des produits de papier à usages domestiques et institutionnels,

essentiellement par l'intermédiaire de distributeurs, aux entreprises de gestion immobilière, aux établissements de soins de santé, aux entreprises de services alimentaires, aux entreprises manufacturières, aux établissements hôteliers et à divers autres services publics. Le secteur Autres englobe la vente de bobines mères à d'autres fabricants de produits de papier à usages domestiques et institutionnels et la vente de fibre recyclée. À l'heure actuelle, PK S.E.C. vend ses produits dans toutes les régions du Canada et des États-Unis. Elle est partiellement exposée aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien, car les ventes aux clients américains sont effectuées en dollars américains. Pour gérer le risque de change, PK S.E.C. a conclu, à l'occasion, des contrats de change à terme et pourrait continuer de le faire.

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus comprend les coûts fixes et les coûts variables liés à la fabrication, au transport, à l'entreposage et à la manutention des produits. Les coûts des intrants associés à la fabrication de papier à usages domestiques et institutionnels sont pour la plupart variables. Les coûts de la fibre, de la main-d'œuvre et de l'énergie en représentent la plus grande part, soit de 50 % à 70 % du total des coûts des produits vendus, selon le type de fibre et la technologie de fabrication utilisés. En général, les fabricants ont été en mesure de transférer les augmentations de coût des intrants (fibre et énergie) aux clients et consommateurs finaux, habituellement dans la période de six à neuf mois qui suit une augmentation. Pour cette raison, la direction de PK S.E.C. estime qu'il existe une corrélation entre les prix de la pâte et la fixation du prix du produit fini. PK S.E.C. a conclu périodiquement des swaps de marchandises sur la fibre, afin de réduire son exposition aux fluctuations de prix de cet intrant clé, et pourrait continuer de le faire à l'avenir. Dans le passé, ces couvertures n'ont pas dépassé 15 % des achats totaux de fibre. PK S.E.C. est exposée aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien en ce qui concerne les intrants associés à la fabrication, la dette libellée en dollars américains et d'autres charges d'exploitation libellées en dollars américains. Pour gérer le risque de change, PK S.E.C. a conclu, à l'occasion, des contrats de change à terme et pourrait continuer de le faire. Les frais fixes des usines comprennent les frais d'entretien, les coûts indirects, les frais d'assurance, les impôts fonciers, les coûts liés aux technologies de l'information et la dotation aux amortissements (la quasi-totalité de la dotation aux amortissements est prise en compte dans le coût des produits vendus).

Les frais de transport, d'entreposage et de manutention varient en fonction du volume de ventes, de la répartition géographique des produits livrés et du coût du combustible utilisé par les transporteurs.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration (les « frais généraux ») de PK S.E.C. sont composés des frais de marketing et des frais généraux, y compris une très faible part de la dotation aux amortissements.

Le coût des produits vendus est composé des coûts liés aux activités de vente et de marketing, notamment la publicité et la promotion et les études de marché, ainsi que les frais de vente, les commissions et les autres frais connexes. Les frais généraux et frais d'administration comprennent les coûts liés aux activités d'exploitation, les charges financières, les frais liés aux technologies de l'information, les coûts de développement des produits, les frais juridiques, les frais de personnel, les frais de gestion et d'autres frais généraux. Ils comprennent aussi les écarts de change réalisés de la période.

Charge d'intérêts

La charge d'intérêts découle des activités de financement de PK S.E.C. Cette dernière est un emprunteur aux termes de certaines facilités de crédit, chacune étant décrite à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement » ci-après. PK S.E.C. comptabilise également l'amortissement lié aux frais de financement différés et le coût financier lié aux prestations de retraite et aux avantages postérieurs au départ à la retraite dans la charge d'intérêts.

Autres produits (charges)

Les autres produits (charges) sont composés des profits et pertes de change liés à la dette libellée en dollars américains, de la variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite et des autres éléments qui sont, de par leur nature, considérés non liés à l'exploitation.

Impôt sur le résultat

PK S.E.C. n'est pas assujettie à l'impôt. Son résultat pour les exercices 2016 et 2015 a été attribué aux commanditaires, Kruger Inc., PKGP et PTKP. L'impôt sur le résultat qui est comptabilisé dans les états financiers consolidés de PK S.E.C. représente l'impôt sur le résultat des filiales constituées en société par actions de PK S.E.C. aux États-Unis, au Canada, au Luxembourg et au Mexique.

FAITS SAILLANTS

Projet de machine à papier

Le 25 juillet 2016, PK S.E.C. a annoncé a un investissement de 55 M$ dans une machine à papier pour son usine de Crabtree, au Québec. Le projet donnera lieu à une augmentation d'environ 20 000 tonnes métriques de la production globale de l'usine annuellement. Pour financer l'acquisition, le déménagement et l'installation de la machine à papier, PK S.E.C. a obtenu une facilité de crédit d'un montant maximal de 39,5 M$ d'Investissement Québec. La machine à papier devrait entrer en service d'ici la fin de 2017, et produira les produits de papier destinés au marché des PHF.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Résultat d'exploitation de PK S.E.C.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014	Variation ($) Exercice 2016 c. exercice 2015	Variation ($) Exercice 2015 c. exercice 2014
Données de l'état du résultat net :					
Produits des activités ordinaires	1 227,9	1 138,9	1 046,2	89,0	92,7
Coût des produits vendus	(1 031,6)	(970,8)	(879,2)	(60,8)	(91,6)
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	(92,7)	(88,0)	(82,6)	(4,7)	(5,4)
Profits sur la vente d'actifs non financiers	2,9	1,1	-	1,8	1,1
Coûts de restructuration	(0,6)	(2,8)	(2,8)	2,2	(0,0)
Résultat d'exploitation	105,9	78,4	81,6	27,5	(3,2)
Charge d'intérêts	(44,0)	(58,2)	(44,7)	14,2	(13,5)
Autres charges	(22,8)	(11,3)	(17,6)	(11,5)	6,3
Résultat avant impôt	39,1	8,9	19,3	30,2	(10,4)
Impôt sur le résultat :					
Taux d'imposition combinés, compte tenu du crédit pour fabrication et transformation	(16,1)	(2,3)	(5,0)	(13,8)	2,7
Résultat imposé entre les mains des commanditaires	13,4	0,7	6,2	12,7	(5,5)
Autres	(0,9)	(5,8)	0,6	4,9	(6,4)
Impôt sur le résultat	(3,6)	(7,4)	1,8	3,8	(9,2)
Résultat net	35,5	1,5	21,1	34,0	(19,6)

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014	Variation ($) Exercice 2016 c. exercice 2015	Variation ($) Exercice 2015 c. exercice 2014
Rapprochement du BAIIA et du résultat net :					
Résultat net	35,5	1,5	21,1	34,0	(19,6)
Charge d'intérêts	44,0	58,2	44,7	(14,2)	13,5
Impôt sur le résultat	3,6	7,4	(1,8)	(3,8)	9,2
Dotation aux amortissements	48,5	42,6	37,6	5,9	5,0
(Profit) perte de change	(0,3)	6,9	3,5	(7,2)	3,4
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	23,4	4,0	13,8	19,4	(9,8)
Perte (profit) sur la vente d'immobilisations corporelles	0,1	0,7	(0,1)	(0,6)	0,8
Réévaluation des prestations de retraite – coûts des services passés	-	3,4	-	(3,4)	3,4
Profits sur la vente d'actifs non financiers	(2,9)	(1,1)	-	(1,8)	(1,1)
Coûts de restructuration	0,6	2,8	2,8	(2,2)	0,0
BAIIA ajusté	152,5	126,4	121,6	26,1	4,8

Résultat d'exploitation – Comparaison de l'exercice 2016 et de l'exercice 2015

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 1 227,9 M$ pour l'exercice 2016, contre 1 138,9 M$ pour l'exercice 2015, soit une augmentation de 89,0 M$ ou 7,8 %. Cette augmentation est principalement attribuable à l'incidence favorable de la croissance des volumes des ventes, à une hausse du prix de vente au Canada et à l'incidence favorable des fluctuations du change (au taux moyen de 1,32 $US à l'exercice 2016 contre 1,28 $US à l'exercice 2015). Sur le plan géographique, toutes les régions se sont améliorées, les produits des activités ordinaires provenant des États-Unis ayant augmenté de 40,4 M$ ou 10,4 %, ceux du Canada ayant augmenté de 34,6 M$, ou 4,9 %, et ceux du Mexique ayant augmenté de 14,0 M$, ou 36,9 %.

Coût des produits vendus

Pour l'exercice 2016, le coût des produits vendus s'est élevé à 1 031,6 M$, contre 970,8 M$ pour l'exercice 2015, ce qui représente une hausse de 60,8 M$ ou 6,3 %. Les coûts de fabrication ont augmenté, principalement en raison de la hausse des volumes de ventes et de l'incidence défavorable des fluctuations du change (taux de change moyen du dollar américain de 1,32 pour l'exercice 2016, comparativement à 1,28 pour l'exercice 2015), contrebalancée en partie par une baisse des prix de la pâte et du gaz naturel, les mesures de réduction des coûts, l'amélioration de l'efficacité de la fabrication et l'incidence des projets d'immobilisations sur les coûts en glissement annuel. Les frais d'entreposage ont augmenté par rapport à ceux de l'exercice 2015, en raison de la hausse des stocks, et les frais de transport se sont accrus en raison principalement de la hausse du volume de ventes. Les cours du marché de la pâte Kraft blanchie de résineux de l'hémisphère Nord (« NBSK ») se sont établis en moyenne à 978 $ US la tonne métrique pour l'exercice 2016, comparativement à 972 $ US la tonne métrique pour l'exercice 2015. Les cours du marché de la pâte d'eucalyptus (« BEK ») se sont établis en moyenne à 694 $ US la tonne métrique pour l'exercice 2016, comparativement à 786 $ US la tonne métrique pour l'exercice 2015. En pourcentage des produits des activités ordinaires, le coût des produits vendus s'est établi à 84,0 % pour l'exercice 2016, comparativement à 85,2 % pour l'exercice 2015.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont totalisé 92,7 M$ pour l'exercice 2016, contre 88,0 M$ pour l'exercice 2015, ce qui représente une augmentation de 4,7 M$, ou 5,3 %. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des frais de vente par suite de l'accroissement des volumes des ventes et à l'incidence défavorable du change. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les frais généraux, frais de vente et frais d'administration sont passés à 7,5 % pour l'exercice 2016, en baisse par rapport à 7,7 % pour l'exercice 2015.

BAIIA ajusté

Pour l'exercice 2016, le BAIIA ajusté s'établit à 152,5 M$ contre 126,4 M$ pour l'exercice 2015, ce qui représente une augmentation de 26,1 M$, ou 20,6 %. Cette augmentation du BAIIA ajusté s'explique essentiellement par une hausse du volume des ventes et par une amélioration des prix et de la composition et des produits vendus, ainsi que par l'incidence des initiatives de réduction des coûts et des projets d'investissement, facteurs qui ont été atténués par la hausse des frais de vente, frais généraux et frais d'administration et par l'incidence défavorable nette du change.

Profits sur la vente d'actifs non financiers et coûts de restructuration

Au cours de l'exercice 2016, PK S.E.C. a vendu certains terrains forestiers dans le cadre du projet de rationalisation de l'entreprise à l'usine de New Westminster en 2012 pour un produit en trésorerie de 5,4 M$. La vente a donné lieu à des profits sur la vente d'actifs non financiers de 2,9 M$.

Au premier semestre de 2015, face aux pressions constantes exercées par le marché sur les coûts, la haute direction a entrepris une revue exhaustive de sa structure de coûts et a relevé un certain nombre d'occasions de rationalisation (l'« initiative de rationalisation de 2015 »). Cette initiative comprenait des indemnités de fin de contrats de travail d'environ 3,7 M$ qui ont permis de réduire les coûts de près de 4,0 M$ par année. Au 31 décembre 2016, PK S.E.C. avait engagé des coûts relatifs aux indemnités de fin de contrat de travail de 2,9 M$ se rapportant à cette initiative et comptabilisé une provision pour la tranche restante de 0,8 M$. La provision restante se rapporte à l'estimation la plus probable de la direction quant aux indemnités de fin de contrat de travail devant être engagées.

Au 31 décembre 2016, une provision restante de 0,6 M$ se rapportant à l'estimation la plus probable de la direction quant aux indemnités de fin de contrat de travail devant être engagées était comptabilisée pour l'initiative de restructuration de l'entreprise de 2014.

La charge de restructuration nette comptabilisée pour l'exercice 2016 se chiffre à 0,6 M$, contre 2,8 M$ pour l'exercice 2015.

Charge d'intérêts

La charge d'intérêts s'est élevée à 44,0 M$ pour l'exercice 2016, contre 58,2 M$ pour l'exercice 2015, soit une baisse de 14,2 M$. Cette diminution est surtout attribuable au refinancement des billets non garantis de premier rang qui a eu lieu au troisième trimestre de 2015, qui comprenait la prime devant être payée au moment du remboursement, à la décomptabilisation du dérivé incorporé en lien avec l'option de remboursement anticipé et à la radiation des frais de financement différés connexes. Cette diminution a été contrebalancée partiellement par l'incidence défavorable du change sur la charge d'intérêts en dollars américains pour l'exercice 2016 comparativement à l'exercice 2015 et par des niveaux d'endettement plus élevés.

Autres charges

Les autres charges se sont établies à 22,8 M$ pour l'exercice 2016 comparativement à 11,3 M$ pour l'exercice 2015. Les autres charges comptabilisées à l'exercice 2016 s'expliquent d'abord et avant tout par une variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite de 23,4 M$ (4,0 M$ pour l'exercice 2015), contrebalancée en partie par un profit de change latent de 0,3 M$ (perte de 6,9 M$ pour l'exercice 2015).

Impôt sur le résultat

Une charge d'impôt de 3,6 M$ a été comptabilisée pour l'exercice 2016 par rapport à 7,4 M$ pour l'exercice 2015, ce qui représente une variation de 3,8 M$. Cette diminution s'explique essentiellement par une reprise d'actifs d'impôt différé de 5,5 M$ comptabilisés antérieurement à l'exercice 2015, liés principalement à KTG aux États-Unis. PK S.E.C. n'est pas directement assujettie à l'impôt sur son entreprise canadienne. La charge d'impôt comptabilisée provient principalement du résultat d'exploitation des entités américaines. La charge d'impôt entre les mains des commanditaires s'est élevée à 13,4 M$ pour l'exercice 2016, en comparaison de 0,7 M$ pour l'exercice 2015.

Résultat net

Pour l'exercice 2016, le résultat net s'est établi à 35,5 M$, contre 1,5 M$ pour l'exercice 2015, ce qui représente une hausse de 34,0 M$. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation de 26,1 M$ du BAIIA ajusté, à une baisse de 14,2 M$ de la charge d'intérêts, à une variation de 7,2 M$ de l'écart de change, à une baisse de 3,8 M$ de la charge d'impôt, à l'absence de réévaluation des prestations de retraite en raison du coût des services passés à l'exercice 2016, comparativement à 3,4 M$ à l'exercice 2015, à une baisse de 2,2 M$ des coûts de restructuration, à une augmentation de 1,8 M$ des profits sur la vente d'actifs non financiers et à une diminution de 0,6 M$ de la perte sur la vente d'immobilisations corporelles. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par une hausse de la variation du coût amorti du passif au titre des parts de société en commandite de 19,4 M$ et à une hausse de la dotation à l'amortissement de 5,9 M$.

Résultat d'exploitation de PTKP

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2016	Exercice 2015
Données de l'état du résultat net :		
Quote-part du résultat	5,8	0,2
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	(5,9)	(5,7)
Perte tirée de la participation mise en équivalence	(0,1)	(5,5)
Profit de dilution	0,2	0,1
Perte de valeur de la participation dans une entreprise associée	-	(28,0)
Résultat avant impôt	0,1	(33,4)
Impôt sur le résultat :		
Charge d'impôt exigible	1,4	0,4
Charge (produit) d'impôt différé	0,4	(2,5)
Impôt sur le résultat	1,8	(2,1)
Perte nette	(1,7)	(31,3)
Perte de base par action (en dollars)	**(0,19)**	**(3,52)**

Les données financières présentées ci-dessus sont établies en fonction de la participation de PTKP dans PK S.E.C. pour les exercices 2016 et 2015. La quote-part du résultat se rapporte à la quote-part revenant à PTKP du résultat de PK S.E.C. Se reporter aux résultats d'exploitation de PK S.E.C. présentés ci-dessus pour une explication des résultats. La dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur est liée aux ajustements de la valeur comptable de certains actifs de PK S.E.C. au moment de son acquisition par PTKP. Se reporter à la note 5 des états financiers de PTKP pour plus de précisions à ce sujet.

La charge d'impôt exigible est établie selon la quote-part de PTKP du résultat imposable de PK S.E.C. pour les périodes correspondantes. La charge d'impôt différé résulte des écarts temporaires entre les actifs et les passifs de PK S.E.C. depuis son acquisition et des écarts entre la valeur fiscale et la valeur comptable de la participation de PTKP dans PK S.E.C. Se reporter à la note 6 des états financiers de PTKP pour plus de précisions à ce sujet.

Conformément aux distributions à des fins fiscales définies dans la convention de société en commandite, PK S.E.C. a déclaré une distribution à des fins fiscales de 2,6 M$ le 26 février 2016, dont une tranche de 0,4 M$ a servi à régler une partie de l'avance consentie à PTKP qui a été comptabilisée à l'exercice 2015 et le solde de 2,2 M$ a servi à régler une partie des avances consenties à Kruger Inc. et à PKGP qui ont été comptabilisées en 2015. L'excédent des avances sur les distributions fiscales s'est élevé à 4,2 M$, dont une tranche de 0,7 M$ était remboursable par PTKP et le solde de 3,5 M$, par Kruger Inc. et PKGP. Pour l'exercice 2016, PTKP a reçu de PK S.E.C. une avance de 0,2 M$ destinée au paiement des acomptes provisionnels mensuels aux fins de l'impôt. L'avance ne porte pas intérêt, est sans recours et sera réglée au moment de la déclaration annuelle de la distribution à des fins fiscales. Le 28 février 2017, la société en commandite a déclaré une distribution à des fins fiscales de 8,6 M$, dont une tranche de 1,4 M$ a servi à régler les avances consenties à PTKP et à payer l'acompte provisionnel final au nom de PTKP. La tranche restante de 7,2 M$ a servi à régler les avances respectives de Kruger Inc. et de PKGP, et le solde a été versé à Kruger Inc. et à PKGP.

Au 31 décembre 2015, PTKP a soumis sa participation dans PK S.E.C. à un test de dépréciation. Le test a permis de détecter une perte de valeur de 28 M$, laquelle a été comptabilisée dans l'état consolidé du résultat global de PTKP pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Conformément aux IFRS, PTKP n'a pas réalisé de test de dépréciation au 31 décembre 2016 puisqu'il n'y a eu aucun événement ou changement de situation indiquant une dépréciation de la participation.

L'analyse du résultat d'exploitation de PK S.E.C. fournie ci-dessus s'applique de manière proportionnelle au résultat d'exploitation de PTKP.

INFORMATION SECTORIELLE

Résultat d'exploitation des secteurs

Le résultat d'exploitation des secteurs correspond au résultat de chaque secteur avant i) la charge d'intérêts, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) les pertes de valeur (profits sur la vente) d'actifs non financiers, vi) les pertes (profits) sur la cession d'immobilisations corporelles, vii) les écarts de conversion, viii) les charges liées aux activités de restructuration, ix) les variations du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite et x) les charges non récurrentes liées à la réévaluation des prestations de retraite pour services passés. Le « BAIIA ajusté du secteur Produits de consommation », le « BAIIA ajusté du secteur PHF » et le « BAIIA ajusté du secteur Autres » correspondent au résultat d'exploitation du secteur pertinent de PK S.E.C.

Résultats sectoriels

				Exercice 2016 c. exercice 2015		Exercice 2015 c. exercice 2014	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**Exercice 2016**	**Exercice 2015**	**Exercice 2014**	**Variation ($)**	**Variation (%)**	**Variation ($)**	**Variation (%)**
Produits des activités ordinaires sectoriels							
Produits de consommation	986,8	898,0	842,6	88,8	9,9 %	55,4	6,6 %
PHF	227,1	220,3	184,3	6,8	3,1 %	36,0	19,5 %
Autres	14,0	20,6	19,3	(6,6)	-32,0 %	1,3	6,7 %
Total des produits des activités ordinaires sectoriels	1 227,9	1 138,9	1 046,2	89,0	7,8 %	92,7	8,9 %
BAIIA sectoriel ajusté							
Produits de consommation	146,4	122,5	123,6	23,9		(1,1)	
PHF	5,2	5,4	1,7	(0,2)		3,7	
Autres	0,9	(1,5)	(3,7)	2,4		2,2	
Total du BAIIA sectoriel ajusté	152,5	126,4	121,6	26,1		4,8	

Secteur Produits de consommation

Comparaison de l'exercice 2016 et de l'exercice 2015

Les produits des activités ordinaires du secteur des produits de consommation se sont établis à 986,8 M$ pour l'exercice 2016, contre 898,0 M$ pour l'exercice 2015, ce qui représente une hausse de 88,8 M$, ou 9,9 %, en raison principalement de la hausse des ventes dans l'ensemble des régions, de la hausse du prix de vente au Canada et de l'incidence favorable du change sur les ventes libellées en dollars américains.

Le BAIIA ajusté du secteur des produits de consommation s'est établi à 146,4 M$ pour l'exercice 2016, contre 122,5 M$ pour l'exercice 2015, ce qui représente une hausse de 23,9 M$. Cette augmentation du BAIIA ajusté s'explique essentiellement par une hausse du volume des ventes et par une amélioration des prix et de la composition et des produits vendus, ainsi que par l'incidence des initiatives de réduction des coûts et des projets d'investissement, facteurs qui ont été atténués par la légère hausse des frais de vente, frais généraux et frais d'administration et par l'incidence défavorable nette du change.

Secteur PHF

Comparaison de l'exercice 2016 et de l'exercice 2015

Les produits des activités ordinaires du secteur PHF se sont établis à 227,1 M$ pour l'exercice 2016, contre 220,3 M$ pour l'exercice 2015, ce qui représente une hausse de 6,8 M$, ou 3,1 %, attribuable principalement à l'incidence favorable du change sur les ventes aux États-Unis. Les produits des activités ordinaires du secteur PHF ont augmenté principalement aux États-Unis.

Le BAIIA ajusté du secteur PHF s'est établi à 5,2 M$ pour l'exercice 2016, contre 5,4 M$ pour l'exercice 2015, en baisse de 0,2 M$. Cette baisse découle principalement des coûts liés à la mise en service de nouveaux équipements de production, au

déménagement vers un entrepôt central et à l'incidence défavorable nette du change, facteurs qui ont plus qu'annulé l'augmentation des produits des activités ordinaires.

Secteur Autres

Comparaison de l'exercice 2016 et de l'exercice 2015

Les produits des activités ordinaires du secteur Autres se sont établis à 14,0 M$ pour l'exercice 2016, contre 20,6 M$ pour l'exercice 2015, ce qui représente une baisse de 6,6 M$ qui s'explique principalement par la baisse des ventes de bobines mères.

Le BAIIA ajusté du secteur Autres s'est établi à 0,9 M$ pour l'exercice 2016, en comparaison d'une perte de 1,5 M$ pour l'exercice 2015, ce qui représente une augmentation de 2,4 M$, attribuable surtout à l'incidence favorable de la composition des ventes de bobines mères.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Aperçu

PK S.E.C. affecte essentiellement ses fonds aux charges d'exploitation, au fonds de roulement, aux dépenses d'investissement et aux cotisations de retraite (collectivement, les « besoins de financement »). Jusqu'à présent, PK S.E.C. a comblé les besoins de financement au moyen des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et d'emprunts aux termes de diverses facilités de crédit. Les régimes de retraite à prestations définies agréés (« RRPDA ») dont PK S.E.C. est le promoteur sont déficitaires à l'heure actuelle, ce qui obligera PK S.E.C. à faire des cotisations de capitalisation au cours des 10 prochaines années. La direction de PK S.E.C. estime que les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, conjointement avec les montants disponibles aux termes des diverses facilités de crédit, suffiront à combler ses besoins de financement futurs. Toutefois, la capacité de PK S.E.C. à financer ses besoins futurs et à faire les paiements d'intérêt prévus sur ses facilités de crédit, ainsi qu'à satisfaire à ses autres obligations actuelles ou futures en la matière, sera subordonnée à son résultat d'exploitation futur, lequel sera lui-même tributaire des conditions économiques et financières générales et d'autres facteurs dont certains sont indépendants de sa volonté. La direction de PK S.E.C. examine les possibilités d'investissement dans le cours normal des activités et pourrait, si des occasions appropriées se présentaient, faire certains investissements pour mettre en œuvre la stratégie commerciale de PK S.E.C. Par le passé, le financement nécessaire à ce type d'investissement provenait des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ou de dettes supplémentaires.

PK S.E.C. vise des dépenses d'investissement d'environ 40 M$ à 45 M$ pour chaque exercice. Habituellement, une tranche d'environ 25 M$ de ces dépenses est destinée à des projets d'entretien, le reste étant réservé à des projets de croissance visant la réduction des coûts ou l'accroissement de la capacité de production. Les projets de croissance deviennent généralement rentables dans une période de trois à quatre ans. Pour l'exercice 2016, les dépenses d'investissement ont augmenté pour s'établir à 82,0 M$ (incluant les achats de logiciels). Environ la moitié de ce montant supplémentaire se rapportera à la portion prévue pour 2016 de l'investissement de 55 M$ dans le projet d'ajout d'une machine à papier à l'usine de Crabtree, au Québec, et le reste sera consacré à d'autres projets de réduction des coûts ou d'augmentation de la capacité de production.

Au 31 décembre 2016, PK S.E.C. respectait toutes ses clauses restrictives financières aux termes de l'ensemble de ses facilités de crédit en cours. Au 31 décembre 2016, PK S.E.C. avait prélevé 207,0 M$ sur le montant de 300,0 M$ engagé aux termes de la facilité de crédit de premier rang et avait des lettres de crédit en cours de 26,0 M$, ce qui se traduisait par un montant disponible de 67,0 M$, sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. Au 31 décembre 2016, PK S.E.C. détenait des liquidités se chiffrant à 103,5 M$ (36,4 M$ au 31 décembre 2015) représentant la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que le montant disponible au titre de la facilité de crédit conformément aux clauses restrictives.

L'industrie de papier à usages domestiques et institutionnels est, en général, caractérisée par un fort volume de ventes et une rotation rapide des stocks et des créances clients. De manière générale, les créances clients et les stocks sont facilement convertibles en trésorerie. L'investissement dans le fonds de roulement peut subir l'incidence des fluctuations du prix de la pâte et d'autres fournitures, ainsi que des modalités imposées par les fournisseurs et du délai de recouvrement des créances clients.

Flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014	Variation ($) Exercice 2016 c. exercice 2015	Variation ($) Exercice 2015 c. exercice 2014
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	142,1	84,0	92,9	58,1	(8,9)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(73,0)	(56,6)	(65,3)	(16,4)	8,7
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(66,0)	(56,8)	(65,0)	(9,2)	8,2
Effet des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère	(1,1)	3,1	1,5	(4,2)	1,6
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2,0	(26,3)	(35,9)	28,3	9,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période, montant net	25,5	51,8	87,7	(26,3)	(35,9)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période, montant net	27,5	25,5	51,8	2,0	(26,3)
Dette bancaire	9,0	-	-	9,0	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	36,5	25,5	51,8	11,0	(26,3)

Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont totalisé 142,1 M$ pour l'exercice 2016, contre 84,0 M$ pour l'exercice 2015. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour l'exercice 2016 découlent principalement du BAIIA ajusté de 152,5 M$ qui a été en partie neutralisé les besoins en fonds des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite.

Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement ont totalisé 73,0 M$ pour l'exercice 2016, contre 56,6 M$ pour l'exercice 2015. Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement sont principalement liés à des dépenses d'investissement de 82,0 M$ pour l'exercice 2016 (incluant les achats de logiciels), contre 57,4 M$ pour l'exercice 2015. L'augmentation découle surtout de la hausse des dépenses d'investissement pour 2016 susmentionnée.

Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement pour l'exercice 2016 se sont établis à 66,0 M$ par rapport à 56,8 M$ pour l'exercice 2015. Les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement pour l'exercice 2016 se composent principalement d'un montant de 34,2 M$ versé à titre d'intérêts, d'un montant de 22,9 M$, déduction faite des produits du RRD, versé à titre de distributions et d'avances et d'un montant de 8,3 M$ au titre du remboursement des facilités de crédit.

Obligations contractuelles

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Par la suite
Obligations contractuelles :					
Facilité de crédit de premier rang, remboursement de capital	-	-	-	198,0	-
Facilité de crédit Nordea, remboursement de capital	8,9	8,9	8,9	-	-
Facilité de crédit TAD, remboursement de capital[a)]	-	196,8	-	-	-
Emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario, remboursement de capital	-	-	-	-	1,0
Prêt d'Investissement Québec, remboursement de capital	-	0,3	1,2	1,2	7,0
Charge d'intérêts	33,4	24,5	7,4	7,2	0,6
Contrats de location simple	13,6	13,2	12,2	9,7	46,9
Contrats de service	2,1	0,7	0,3	0,1	-
Total des obligations contractuelles	58,0	244,4	30,0	216,2	55,5

a) KPLP s'attend à refinancer une tranche importante de cette facilité à l'échéance, à un taux d'intérêt inférieur.

La cotisation en trésorerie aux régimes de retraite à prestations déterminées s'est établie à 14,8 M$ pour l'exercice 2016, alors que la cotisation aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite s'est élevée à 3,5 M$. De plus, au 31 décembre 2016, PK S.E.C. avait des lettres de crédit se rapportant aux régimes de retraite de 25,6 M$ en cours. Les cotisations aux régimes de retraite et aux avantages postérieurs au départ à la retraite devraient s'élever à 16,4 M$ pour l'exercice 2017.

Le 13 décembre 2012, dans le cadre de l'émission de parts de société en commandite en faveur de PTKP, la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger de PK S.E.C., sous réserve de conformité avec les obligations contractuelles et les lois applicables, qu'elle verse des distributions à ses commanditaires d'un montant suffisant pour permettre à PTKP de s'acquitter de son obligation de paiement de l'impôt sur le résultat fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Chaque commanditaire a droit à sa quote-part de la distribution à des fins fiscales de chaque exercice. PK S.E.C. a déterminé qu'il était approprié de reclasser une partie de ses capitaux propres dans le passif lié aux parts de société en commandite, puisque la distribution à des fins fiscales consiste en une obligation contractuelle de verser de la trésorerie et correspond à la notion de passif financier aux fins comptables au sens donné par les IFRS. Au 31 décembre 2016, un montant de 145,9 M$ a été comptabilisé dans les passifs au titre de cette obligation (125,2 M$ au 31 décembre 2015). Le montant se rapporte à une obligation précédemment présentée envers les commanditaires de PK S.E.C. Le reclassement ne modifie pas les droits des commanditaires de PK S.E.C. ni les obligations envers ceux-ci, et ne donne lieu à aucune modification dans les états financiers de PTKP.

Conformément à la convention d'échange, PTKP a accordé à Kruger Inc. le droit d'échanger au pair des parts de PK S.E.C. qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP (les « actions ordinaires ») émises par PTKP, sous réserve d'ajustement à la réalisation de certains événements par suite desquels l'intérêt financier indirect dans PK S.E.C. que représente une action ordinaire serait différent de l'intérêt financier direct dans PK S.E.C. que représente une part de PK S.E.C., notamment un fractionnement ou un regroupement d'actions ordinaires sans un fractionnement ou un regroupement correspondant de parts de PK S.E.C., une émission ou un rachat d'actions ordinaires sans une émission ou un rachat correspondant de parts de PK S.E.C., une acquisition par PTKP d'autres biens que des parts de PK S.E.C. ou la création d'un autre passif qu'un passif dans le cours normal des activités, ou une distribution extraordinaire par PTKP de droits, de certains autres titres, de titres d'emprunt ou de biens à l'ensemble des actionnaires. Si à quelque moment la participation globale de Kruger Inc. dans PK S.E.C. est inférieure à 20 %, PTKP peut exiger l'échange au pair de la totalité des parts de PK S.E.C. que détient Kruger Inc. ou ses entreprises affiliées contre des actions ordinaires sous réserve d'ajustement de la manière indiquée ci-dessus.

Conformément à la convention d'administration, PK S.E.C., en sa qualité d'administrateur (l'« administrateur »), est investie de tous les pouvoirs pour l'administration, sous réserve de la supervision générale et des directives expresses, le cas échéant, du conseil de PTKP, de l'ensemble des activités et des affaires courantes de PTKP de manière à ce que PTKP exerce ses activités en tant que société ouverte. L'administrateur assume et paye directement l'ensemble des charges d'exploitation que PTKP engage dans le cours normal des activités d'une société qui est un émetteur assujetti. L'administrateur peut aussi avancer des fonds à PTKP d'un montant correspondant au paiement des frais de PTKP hors du cours normal des activités, par voie de prêts sans recours et sans intérêt remboursables au versement des distributions par l'administrateur à PTKP. En tant que mandataire de PTKP, l'administrateur assume et paye également l'ensemble des frais et des dépenses à des tiers que l'administrateur a engagés dans le cadre de l'administration des affaires de PTKP et de l'exercice de ses fonctions aux termes de la convention d'administration.

Dette

Convention de crédit de premier rang

Généralités

PK S.E.C. est partie à une cinquième convention de crédit modifiée et reformulée conclue en date du 28 septembre 2015 par PK S.E.C., en tant qu'emprunteur, les prêteurs parties à cette convention et la Banque Nationale du Canada, en tant qu'agent administratif, modifiée par une lettre de consentement datée du 8 mars 2016 et par une première convention de crédit complémentaire datée du 9 août 2016 (la « convention de crédit de premier rang »), aux termes de laquelle une facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang d'un capital maximal de 300 M$ assortie d'une option accordéon de 150 M$ (la « facilité de crédit de premier rang ») est consentie à PK S.E.C. La facilité de crédit de premier rang vient à échéance le 25 septembre 2020. PK S.E.C. doit affecter la facilité de crédit de premier rang au financement des fins générales de l'entreprise et des besoins du fonds de roulement courants des parties au crédit assujetties à des restrictions (au sens des présentes), au remboursement des billets non garantis de premier rang, et au financement de la tranche au comptant de quelque acquisition ou investissement permis par l'une de ces parties au crédit assujetties à des restrictions (au sens des présentes).

Aux termes de la convention de crédit de premier rang, on entend par « parties au crédit assujetties à des restrictions » PK S.E.C., PKGP, Produits Kruger Gestion Immobilière Inc., Grupo Tissue De Mexico S de RL de CV, Kruger Products (USA) Inc., Kruger Products AFH G.P. Inc. et Produits Kruger PHF S.E.C. Inc. et leurs filiales respectives qui exercent des activités dans l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels, à l'exclusion des parties au crédit non assujetties à des restrictions, notamment TAD Canco Inc., TAD Luxembourg S.A.R.L. et KTG, et des parties au crédit non significatives (au sens de la convention de crédit de premier rang).

Taux d'intérêt et autres frais

Les emprunts aux termes de la facilité de crédit de premier rang portent intérêt à un taux de référence en fonction du taux préférentiel, du taux de base américain, du taux LIBOR, des commissions de signature des acceptations bancaires ou des commissions de lettres de crédit (au sens de la convention de crédit de premier rang), majorés d'une marge se situant entre 0,20 % et 2,875 % établie selon le ratio dette à long terme/BAIIA (défini dans la convention de crédit de premier rang) des parties au crédit assujetties à des restrictions et selon le type d'avance. Des commissions pour droit d'usage sont aussi payables sur la tranche disponible de la facilité de crédit de premier rang à un taux variant entre 0,24 % et 0,575 % en fonction du ratio dette à long terme/BAIIA (au sens de la convention de crédit de premier rang) des parties au crédit assujetties à des restrictions.

Remboursements par anticipation et remboursements

PK S.E.C. a la possibilité d'annuler ou de réduire la facilité de crédit de premier rang, en totalité ou en partie, sous réserve des montants et des périodes d'avis minimaux en matière de remboursement anticipé et sous réserve des restrictions usuelles des acceptations bancaires, des prêts au taux LIBOR et du passif aux termes des lettres de crédit (termes définis dans la convention de crédit de premier rang).

Clauses restrictives

La convention de crédit de premier rang renferme certaines obligations de faire usuelles, notamment l'obligation de communiquer l'information, notamment financière, à l'agent administratif, de donner à l'agent administratif avis de la réalisation de certains événements significatifs, de veiller au maintien en vigueur des autorisations et des polices d'assurance, de respecter la législation, de payer les réclamations, notamment les taxes et impôts, de limiter les opérations avec des entreprises associées et de veiller au maintien en vigueur des sûretés.

Aux termes de la convention de crédit de premier rang, les parties au crédit assujetties à des restrictions doivent respecter certaines clauses restrictives financières, notamment le maintien i) d'un ratio de la dette à long terme par rapport au BAIIA d'au plus A) 4,25:1,00 du 1er janvier 2016 au 26 juin 2016; B) de 4,00:1,00 du 27 juin 2016 au 25 septembre 2016; C) de 3,75:1,00 du 26 septembre 2016 au 31 décembre 2016; et D) de 3,50:1,00 par la suite et ii) d'un ratio de couverture des intérêts d'au moins 3,00:1,00. Les clauses restrictives financières sont calculées sur une base consolidée ajustée (au sens de la convention de crédit de premier rang), de sorte que les parties au crédit non assujetties à des restrictions sont comptabilisées en tant qu'investissements, mais ne sont pas consolidées. Ainsi, la dette aux termes de la facilité de crédit TAD et le BAIIA de KTG ne sont pas inclus dans ces calculs.

La convention de crédit de premier rang renferme des obligations de ne pas faire usuelles de PK S.E.C., notamment i) des restrictions quant à la capacité de PK S.E.C. et des parties au crédit assujetties à des restrictions, sous réserve de certaines exceptions, d'accorder des droits de rétention, de contracter une dette, de procéder à une fusion ou à un regroupement, de reformuler ou par ailleurs modifier la convention de société en commandite, de faire des investissements et des prêts, d'accorder des garanties, de faire des acquisitions, de déclarer, de réserver et de verser des distributions (sauf la distribution à des fins fiscales, au sens des présentes, en faveur de PTKP), de réduire le capital, de vendre ou par ailleurs céder des actifs, d'engager des dépenses d'investissement ou de modifier leur activité de manière significative et ii) des restrictions quant à la dette de TAD Canco Inc., de TAD Luxembourg S.A.R.L. et de KTG et à la modification des documents de financement de TAD.

Cas de défaut

La convention de crédit de premier rang renferme des cas de défaut usuels, notamment le défaut de paiement, la fausse déclaration, la violation de clauses restrictives, le manquement réciproque et la déchéance du terme réciproque d'une autre dette supérieure à un seuil déterminé, les manquements réciproques de la facilité de crédit Nordea (au sens des présentes) et de la facilité de crédit TAD (au sens des présentes), les cas d'insolvabilité, le changement de contrôle de PK S.E.C. ou de Kruger et des procédures d'exécution.

Sûretés et garanties

La facilité de crédit de premier rang est garantie par chacune des parties au crédit assujetties à des restrictions. PK S.E.C. et chacune des parties au crédit assujetties à des restrictions ont consenti des sûretés de premier rang et des hypothèques grevant leurs immobilisations corporelles et incorporelles actuelles et futures (sous réserve des droits de rétention permis) en garantie des obligations aux termes de la facilité de crédit de premier rang, notamment un nantissement de la totalité du capital-actions ou de la participation dans l'ensemble des filiales appartenant à PK S.E.C. et aux parties au crédit assujetties à des restrictions. Les garanties et sûretés consenties ont égalité de rang en faveur des prêteurs et de l'agent administratif aux termes de la convention de crédit de premier rang et des prêteurs et de l'agent administratif aux termes de la convention de crédit Nordea (au sens des présentes).

Convention de crédit Nordea

Généralités

PK S.E.C. est partie à une troisième convention de crédit modifiée et reformulée conclue en date du 28 septembre 2015 par PK S.E.C., en tant qu'emprunteur, le prêteur partie à cette convention et Nordea Bank AB (publ), en tant qu'agent administratif (la « convention de crédit Nordea »), aux termes de laquelle une facilité d'emprunt non renouvelable garantie de premier rang d'un capital maximal de 46,2 M$ US (la « facilité de crédit Nordea ») est consentie à PK S.E.C. La facilité de crédit Nordea a servi à rembourser jusqu'à 85 % de la participation de PK S.E.C. dans la machine TAD de Memphis et les frais du Swedish Export Credits Guarantee Board (« EKN ») au titre de son cautionnement de la facilité de crédit Nordea. La facilité de crédit Nordea vient à échéance le 30 décembre 2019.

Taux d'intérêt et autres frais

Les emprunts aux termes de la facilité de crédit Nordea portent intérêt à un taux fixe d'environ 3 % par année, composé d'un taux d'intérêt déclaré de l'État de Suède, d'une prime de risque et d'une marge administrative.

Remboursements par anticipation et remboursements

La facilité de crédit Nordea est remboursable en 14 versements semestriels consécutifs égaux de capital et d'intérêts à compter du 28 juin 2013. Les remboursements par anticipation sont autorisés sous réserve d'un paiement compensatoire au titre des pertes d'intérêt.

Clauses restrictives

Les clauses restrictives, clauses restrictives financières et obligations de ne pas faire dont PK S.E.C. a convenu dans la convention de crédit de premier rang sont intégrées dans la facilité de crédit Nordea et en font partie intégrante. Se reporter à la rubrique « Convention de crédit de premier rang – Clauses restrictives ». La convention de crédit Nordea renferme des restrictions quant aux modifications pouvant être apportées à la convention de crédit de premier rang et à la sûreté et aux autres documents connexes.

Cas de défaut

La convention de crédit Nordea renferme des cas de défaut usuels, notamment le défaut de paiement, la fausse déclaration et la violation de clauses restrictives, et prévoit aussi un manquement réciproque à la convention de crédit de premier rang et un défaut relatif à la résiliation ou à la perte de la garantie EKN.

Sûretés et garanties

La convention de crédit Nordea prévoit une sûreté et des garanties de même rang grevant l'actif et l'entreprise de PK S.E.C. et de chacune des parties au crédit assujetties à des restrictions, la relation entre le prêteur et l'agent administratif aux termes de la convention de crédit Nordea et l'agent administratif et les prêteurs aux termes de la convention de crédit de premier rang étant régie par une convention de partage des biens en garantie et de la sûreté.

Convention de crédit TAD

Généralités

TAD Canco est partie à une convention de crédit intervenue en date du 16 août 2011 entre TAD Canco, en tant qu'emprunteur, TAD Luxembourg et KTG, en tant que cautions, et la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « Caisse »), en tant que prêteur, dans sa version modifiée le 21 septembre 2012 (la « convention de crédit TAD »), aux termes de laquelle une facilité d'emprunt à terme non renouvelable d'un capital maximal de 211,1 M$ US a été consentie à TAD Canco (la « facilité de crédit TAD »). Aux termes de la facilité de crédit TAD, PK S.E.C. ne pouvait effectuer des prélèvements que jusqu'au 15 février 2014, date à laquelle elle avait prélevé un montant de 125,0 M$ US. TAD Canco doit utiliser la facilité de crédit TAD pour faire des investissements dans TAD Luxembourg, laquelle prête à son tour le produit de ces investissements à KTG à des conditions essentiellement analogues à celles de la facilité de crédit TAD pour le financement de la machine TAD de Memphis. Aux termes de la facilité de crédit TAD, un recours n'est possible que contre TAD Canco, TAD Luxembourg et KTG. La facilité de crédit TAD vient à échéance le 16 août 2018.

Taux d'intérêt et autres frais

Les emprunts aux termes de la facilité de crédit TAD porteront intérêt à un taux de base de 8 % par année, majoré d'une marge applicable calculée comme suit : i) 5 % par année à tout moment avant la date de mise en service de la machine TAD de Memphis et la date à laquelle KTG commence à afficher des flux de trésorerie excédentaires positifs et ii) par la suite, si le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA de KTG est A) supérieur ou égal à 2,5, le plus élevé entre l'intérêt calculé à 5 % par année et un montant correspondant à 30 % des flux de trésorerie excédentaires de KTG, B) inférieur à 2,5 mais supérieur à 2,0, le plus élevé entre l'intérêt calculé à 5 % par année et un montant correspondant à 25 % des flux de trésorerie excédentaires de KTG ou C) inférieur à 2,0, le plus élevé entre l'intérêt calculé à 4 % par année et un montant correspondant à 15 % des flux de trésorerie excédentaires de KTG. Aux termes de la facilité de crédit TAD, les « flux de trésorerie excédentaires » sont définis, relativement à KTG, comme étant le BAIIA dont sont déduits, sans duplication, l'impôt sur le résultat en trésorerie, les paiements d'intérêts en trésorerie, les variations positives du fonds de roulement (ou auquel est ajouté le fonds de roulement négatif, selon le cas) et les dépenses d'investissement, dans chaque cas, pour les quatre derniers trimestres clos de KTG.

Remboursements par anticipation et remboursements

TAD Canco est tenue de faire des remboursements par anticipation obligatoires annuels sur les flux de trésorerie excédentaires de KTG à compter de la date de mise en service de la machine TAD de Memphis d'un montant correspondant à un pourcentage des flux de trésorerie excédentaires de KTG calculé en fonction du ratio de la dette nette par rapport au BAIIA (au sens de la convention de crédit TAD) de KTG. TAD Canco a la possibilité, une fois par année, dans les périodes déterminées moyennant un avis à la Caisse, de rembourser par anticipation jusqu'à 10 % du capital des avances en cours aux termes de la facilité de crédit TAD, sous réserve d'une pénalité de 2 %, étant entendu que, notamment, aucun pareil remboursement par anticipation facultatif ne peut être effectué s'il fait en sorte que le capital impayé global des avances aux termes de la facilité de crédit TAD tombe en dessous de 125 M$ US.

Changement de propriété

En cas de changement de propriété, directe ou indirecte, des titres de capitaux propres de TAD Canco, de TAD Luxembourg ou de KTG, ou de pouvoir d'exercer les droits rattachés à ces titres de capitaux propres, la Caisse aura la faculté, à sa seule appréciation, d'enjoindre à TAD Canco de rembourser, en totalité ou en partie, les sommes payables aux termes de la facilité de crédit TAD, avec une pénalité de 1 % du solde de capital des prêts remboursés.

Clauses restrictives

La convention de crédit TAD renferme des obligations de faire usuelles, notamment l'obligation de communiquer l'information, notamment financière, à la Caisse, l'obligation de donner à la Caisse un avis de la réalisation de certains événements significatifs, l'obligation de veiller au maintien en vigueur de son existence et de ses autorisations et polices d'assurance, l'obligation de respecter la législation, de payer les réclamations, notamment les taxes et impôts, d'exécuter les conventions de projets significatives, d'affecter les produits des activités ordinaires tirés de projets, d'assurer le maintien de la sûreté et de donner d'autres garanties.

La convention de crédit TAD renferme des obligations de ne pas faire usuelles, notamment des restrictions quant à la capacité de TAD Canco, de TAD Luxembourg et de KTG, sous réserve de certaines exceptions, de consentir des droits de rétention, de contracter une dette, d'exercer d'autres activités que celles expressément permises, de faire des investissements ou

des prêts, de procéder à une fusion ou à un regroupement, de conclure des transactions avec des entreprises associées, de consentir des garanties, de réduire le capital, de vendre ou par ailleurs de céder des actifs, d'engager des dépenses d'investissement ou de modifier ou de céder des conventions de projets significatives. Les distributions par TAD Canco sont aussi sous réserve de certaines conditions, notamment que les distributions doivent être payées sur les flux de trésorerie excédentaires de KTG.

Cas de défaut

Les cas de défaut aux termes de la convention de crédit TAD comprennent notamment le défaut de paiement, la fausse déclaration, la violation de clauses restrictives, la résiliation des conventions de projets significatives ou un défaut aux termes de celles-ci, le manquement réciproque aux termes d'une autre dette de PK S.E.C., de TAD Canco, de TAD Luxembourg ou de KTG supérieure à certains seuils déterminés, l'insolvabilité, les procédures d'exécution et l'abandon de la machine TAD de Memphis.

Sûretés et garanties

La facilité de crédit TAD est garantie par TAD Luxembourg et KTG. TAD Canco a consenti une sûreté de premier rang grevant l'ensemble des biens meubles et immeubles qu'elle détient actuellement et ultérieurement, y compris ses titres de capitaux propres de TAD Luxembourg. KTG a consenti une sûreté de premier rang grevant l'ensemble des biens meubles et immeubles qu'elle détient actuellement et ultérieurement, y compris l'usine de Memphis, la machine TAD et tous les droits de KTG aux termes des contrats significatifs auxquels elle est partie. TAD Luxembourg a consenti une sûreté grevant l'ensemble des titres de capitaux propres qu'elle détient dans KTG et l'ensemble des droits aux termes des conventions significatives. Des conventions de compte bloqué ont aussi été conclues en faveur de la Caisse.

Emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario

Généralités

PK S.E.C. est partie à une entente de prêt intervenue le 1er juillet 2015 entre PK S.E.C., en tant qu'emprunteur, et le gouvernement de l'Ontario, en tant que prêteur (l'« entente d'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario »), aux termes de laquelle une facilité de prêt non renouvelable garantie d'un capital maximal de 10,0 M$ (l'« emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario ») a été consentie à PK S.E.C. L'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario est utilisé pour financer une partie du projet d'expansion à notre usine de Trenton. L'entente d'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario vient à échéance 10 ans après le premier prélèvement, lequel est survenu le 24 février 2016.

Taux d'intérêt et autres frais

Les prélèvements sur l'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario portent intérêt à un taux maximal de 4,4 % par année pour une période de 10 ans à compter du premier prélèvement. Une partie des intérêts sur l'emprunt peut être annulée, sous réserve des conditions prévues.

Versements anticipés et remboursement

L'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario est assorti d'un moratoire sur le remboursement du capital pour les cinq premières années suivant la date du premier prélèvement, après quoi le capital sera remboursé à raison de cinq versements annuels consécutifs. Une partie du capital de l'emprunt peut être annulée, sous réserve des conditions prévues, jusqu'à concurrence d'une tranche de 5,0 M$.

Clauses restrictives

L'entente d'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario renferme des clauses restrictives, notamment, sans s'y limiter, l'obligation de communiquer de l'information de nature financière et autre au gouvernement de l'Ontario, de veiller au maintien en vigueur de l'entente, au maintien de l'assurance, à la conformité avec les lois, au paiement de l'impôt, à l'achèvement du projet et au respect des restrictions relatives à l'approvisionnement. L'entente d'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario comporte également des clauses restrictives à l'égard de la cession des actifs et du changement de la nature des activités en vue de respecter les clauses restrictives de la facilité de crédit de premier rang.

Cas de défaut

L'entente d'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario renferme des cas de défaut usuels, notamment la non-exécution, le défaut de paiement, la fausse déclaration, la violation de clauses restrictives et l'abandon du projet, et prévoit aussi un manquement réciproque à la facilité de crédit de premier rang.

Sûretés et garanties

L'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario est garanti par les actifs acquis en vue du projet d'expansion à l'usine de Trenton.

Prêt d'Investissement Québec

Généralités

PK S.E.C. est partie à une entente de prêt intervenue le 9 août 2016 entre PK S.E.C., en tant qu'emprunteur, et Investissement Québec, en tant que prêteur (l'« entente de prêt d'Investissement Québec »), aux termes de laquelle une facilité de prêt non renouvelable garantie d'un capital maximal de 39,5 M$ (le « prêt d'Investissement Québec ») a été consentie à PK S.E.C. Le prêt d'Investissement Québec est utilisé pour financer une partie de l'acquisition et du déménagement de la machine à papier devant être installée à l'usine de Crabtree (le « projet de machine à papier »). L'entente de prêt d'Investissement Québec vient à échéance 10 ans après le premier prélèvement, lequel est survenu le 6 septembre 2016.

Taux d'intérêt et autres frais

Les prélèvements sur le prêt d'Investissement Québec portent intérêt à un taux fixe de 2,5 % par année pour une période de sept ans à compter du premier prélèvement. Par la suite, le taux d'intérêt passe au taux fixe de 3,5 % par année jusqu'au huitième anniversaire du premier prélèvement, au taux fixe de 4,5 % par année jusqu'au neuvième anniversaire du premier prélèvement, et au taux fixe de 5,5 % par année par la suite. Les paiements d'intérêts mensuels commenceront à compter du mois suivant le premier prélèvement.

Versements anticipés et remboursement

Le prêt d'Investissement Québec est assorti d'un moratoire sur le remboursement du capital pour les 24 premiers mois suivant la date du premier prélèvement, après quoi le capital sera remboursé à raison de 96 versements mensuels consécutifs.

Clauses restrictives

L'entente de prêt d'Investissement Québec renferme des clauses restrictives, notamment, sans s'y limiter, l'obligation de communiquer de l'information de nature financière et autre à Investissement Québec et de veiller au maintien en vigueur de l'entente, au maintien de l'assurance et à la poursuite des activités. L'entente de prêt d'Investissement Québec comporte également des clauses restrictives relativement à la cession des actifs, à la contraction de dettes et à l'attribution de privilèges ainsi qu'au changement de contrôle et aux changements touchant le projet de machine à papier.

Cas de défaut

L'entente de prêt d'Investissement Québec renferme des cas de défaut usuels, notamment la non-exécution, le défaut de paiement, la fausse déclaration et la violation de clauses restrictives.

Sûretés et garanties

Le prêt d'Investissement Québec est garanti par la nouvelle machine à papier et la partie du terrain sur laquelle la machine sera installée. La sûreté est au second rang, immédiatement après la sûreté consentie en faveur de la facilité de crédit de premier rang.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que le résultat de PK S.E.C. fluctue en raison de la variation du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, étant donné que les résultats financiers sont présentés en dollars canadiens. PK S.E.C. vend certains de ses produits en dollars américains selon le taux en vigueur. Son exposition au risque de change est plus que compensée par les dépenses effectuées en dollars américains et par la dette libellée en dollars américains. À certains moments de l'année, PK S.E.C. peut être en position acheteur net ou en position vendeur net de dollars américains.

Au 31 décembre 2016, le passif net libellé en dollars américains de PK S.E.C. s'élevait à 33,0 M$ (45,7 M$ au 31 décembre 2015). Une augmentation (diminution) de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une augmentation (diminution) de 1,7 M$ du résultat net avant impôt pour l'exercice 2016 (2,3 M$ pour l'exercice 2015). PK S.E.C. surveille en permanence le risque de change et le gère en concluant à l'occasion des contrats de change à terme, et pourrait continuer de le faire à l'avenir. PK S.E.C. n'avait aucun contrat de change à terme en cours au 31 décembre 2016.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de PK S.E.C. découle de sa dette à long terme à taux variable relative à la facilité de crédit renouvelable. Au 31 décembre 2016, les dettes à taux variable de PK S.E.C. totalisaient 196,7 M$ (204,7 M$ au 31 décembre 2015). La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base américain, aux taux des acceptations bancaires ou au taux LIBOR, majorés des marges applicables. La marge applicable aux emprunts varie entre 0,20 % et 2,375 %. Le 8 mars 2016, PK S.E.C. a obtenu une modification prévoyant que les emprunts aux termes de la facilité de crédit jusqu'au 31 décembre 2016 porteront intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base des États-Unis, au taux des acceptations bancaires ou au taux LIBOR, majoré d'une marge se situant entre 0,20 % et 2,875 % établie selon le ratio dette à long terme/BAIIA et le type d'avance. Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement » pour de plus amples informations.

Une hausse ou une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt en vigueur donnerait lieu à une diminution ou une augmentation du résultat net avant impôt de 2,0 M$.

De temps à autre, PK S.E.C. utilise des swaps de taux d'intérêt pour gérer une partie de son exposition aux variations des taux d'intérêt sur ses facilités de crédit. PK S.E.C. n'avait aucun swap de taux d'intérêt ou dérivé de taux d'intérêt en cours au 31 décembre 2016.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de PK S.E.C. qui étaient exposés au risque de crédit au 31 décembre 2016 sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres créances, les créances hypothécaires, les créances sur parties liées et les avances aux commanditaires. PK S.E.C. dépose sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie à des institutions financières très solvables.

PK S.E.C. vend ses produits à une variété de clients selon certaines modalités de paiement, ce qui l'expose au risque de crédit. Les créances clients ordinaires sont recouvrables dans les 30 jours suivant la date de facturation, et les montants non recouvrés plus de 90 jours à compter de la date de facturation sont considérés comme des montants en souffrance. PK S.E.C. évalue couramment la solvabilité de ses clients et atténue les risques qu'elle identifie essentiellement en abaissant les limites de crédit des comptes à haut risque. Les clients de PK S.E.C. sont des sociétés bien établies, ce qui fait que PK S.E.C. a subi peu de pertes financières liées au risque de crédit. Par conséquent, PK S.E.C. estime que son exposition au risque de crédit est limitée.

Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de disposer de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de veiller à ce que PK S.E.C. dispose de facilités de crédit autorisées suffisantes pour maintenir le niveau de liquidités approprié et respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Au 31 décembre 2016, PK S.E.C. avait prélevé 207,0 M$ sur le montant de 300,0 M$ engagé aux termes de la facilité de crédit de premier rang conclue le 28 septembre 2015 et venant à échéance en septembre 2020. PK S.E.C. avait des lettres de crédit en cours de 26,0 M$, ce qui laissait un montant

disponible de 67,0 M$ aux termes des facilités de crédit, sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. Au 31 décembre 2016, PK S.E.C. détenait des liquidités se chiffrant à 103,5 M$ (36,4 M$ au 31 décembre 2015) représentant la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que le montant disponible au titre de la facilité de crédit conformément aux clauses restrictives. PK S.E.C. établit des projections pour s'assurer de disposer des fonds suffisants pour satisfaire à ses obligations. Pour pouvoir respecter ses obligations, PK S.E.C. doit recouvrer ses créances clients dans un délai rapide et disposer d'un excédent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisant par rapport à ses besoins prévus. La totalité des dettes fournisseurs et autres montants à payer de PK S.E.C., qui s'établissaient à 201,5 M$ au 31 décembre 2016 (180,3 M$ au 31 décembre 2015), sont exigibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

PK S.E.C. estime que ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation jumelés à sa trésorerie et à ses facilités de crédit disponibles lui fournissent des fonds suffisants pour satisfaire à ses obligations.

Risque marchandises

Le risque marchandises est le risque que les flux de trésorerie futurs liés à l'achat des matières premières fluctuent en raison des variations du prix des marchandises. Le prix de la fibre, principale matière première de PK S.E.C., varie selon les conditions du marché. En général, il est possible d'atténuer l'exposition au risque marchandises en transférant au client l'augmentation du coût des approvisionnements par des hausses de prix, en fonction de l'offre et de la demande. Pour gérer le risque marchandises, PK S.E.C. conclut de temps à autre des contrats à terme standardisés. Aucun contrat n'était en cours au 31 décembre 2016.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Kruger fournit des services de gestion et de soutien à PK S.E.C., notamment des services de gestion et d'administration, de comptabilité et de fiscalité, de finance, de trésorerie, de gestion des avantages sociaux et des ressources humaines, des services juridiques, de secrétariat et d'assurance, ainsi que des services d'approvisionnement et des services d'ingénierie. Ces services sont rendus aux termes d'une convention de services de gestion. PK S.E.C. verse à Kruger des honoraires de gestion annuels de 4,2 M$ (4,2 M$ en 2015).

PK S.E.C. loue également des entrepôts situés à Laval (Québec) et à Vancouver (Colombie-Britannique) auprès d'une entité dans laquelle une entreprise associée de Kruger détient une participation de 50 %.

PK S.E.C. achète certaines fournitures et certains services auprès de Kruger et de ses entreprises associées, notamment de la fibre et de petites quantités de pâte et de fournitures d'emballage. Ces transactions se déroulent généralement dans des conditions de concurrence normale. Il est également possible pour PK S.E.C. de se procurer ces biens et services auprès de tiers fournisseurs.

Les ventes des biens à Kruger pour l'exercice 2016 se sont chiffrées à 0,9 M$ (0,2 M$ pour l'exercice 2015). Les ventes des biens aux filiales de Kruger pour l'exercice 2016 ont été de néant (0,2 M$ pour l'exercice 2015). Les biens sont vendus aux prix et modalités qui seraient offerts à des tiers. La prestation des services a lieu conformément aux conditions décrites dans les conventions conclues avec les parties liées.

Les achats des biens et services auprès de Kruger pour l'exercice 2016 ont totalisé 33,1 M$ (29,9 M$ pour l'exercice 2015). Les achats des biens et de services auprès des filiales de Kruger ont totalisé 8,3 M$ pour l'exercice 2016 (10,2 M$ pour l'exercice 2015). Les biens sont acquis auprès de Kruger et des parties liées aux conditions commerciales d'usage. Ces achats de biens et de services sont pris en compte dans le coût des produits vendus et les frais de vente, frais généraux et frais d'administration de l'état consolidé du résultat global. Pour l'exercice 2016, des frais de gestion de 4,2 M$ (4,2 M$ pour l'exercice 2015) ont été versés à Kruger Inc. en contrepartie des services de gestion rendus à PK S.E.C.

ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

PK S.E.C. a conclu des contrats de location simple portant sur des terrains, des immeubles, des services de TI, des véhicules et autre matériel et outillage. Les obligations contractuelles, y compris ces contrats de location simple, sont décrites à la sous-rubrique « Obligations contractuelles » de la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement » du présent rapport de gestion.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux IFRS, lesquelles requièrent que la direction de PK S.E.C. fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et les informations à fournir dans les états financiers de PK S.E.C. et de PTKP et les notes annexes. La direction de PK S.E.C. évalue continuellement les estimations et hypothèses qu'elle utilise. Ces estimations et hypothèses reposent sur les informations financières historiques de la direction de PK S.E.C., sur sa meilleure connaissance des événements et situations actuels ainsi que des activités que PK S.E.C. et PTKP pourraient entreprendre dans l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations de manière significative. Les estimations et hypothèses décrites dans la présente rubrique reposent sur un jugement complexe et subjectif pouvant être incertain, et des changements d'estimations et d'hypothèses pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

Obligations au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite

Le coût et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite de PK S.E.C., qui comprennent les RRPDA, des régimes complémentaires de retraite et le régime de rentes, ainsi que d'autres régimes d'avantages sont comptabilisés d'après les évaluations actuarielles qui reposent sur les hypothèses formulées par la direction de PK S.E.C. Ces hypothèses comprennent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation prévu du coût des soins de santé, le taux de croissance des salaires, ainsi que l'âge de départ à la retraite et les taux de mortalité. Ces hypothèses sont révisées par la direction et les actuaires de PK S.E.C. chaque trimestre. Le taux d'actualisation (fondé sur les taux du marché) et le taux d'augmentation prévu du coût des soins de santé constituent les principales hypothèses.

Parts de société en commandite

Le 13 décembre 2012, dans le cadre de l'émission de parts de société en commandite en faveur de PTKP, la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger de PK S.E.C., sous réserve de conformité avec les obligations contractuelles et les lois applicables, qu'elle verse des distributions à ses commanditaires d'un montant suffisant pour permettre à PTKP de s'acquitter de son obligation de paiement de l'impôt sur le résultat fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Chaque commanditaire a droit à sa quote-part de la distribution à des fins fiscales de chaque exercice. PK S.E.C. a déterminé qu'il était approprié de reclasser une partie de ses capitaux propres dans le passif lié aux parts de société en commandite, puisque la distribution à des fins fiscales consiste en une obligation contractuelle de verser de la trésorerie et que, à ce titre, elle correspond à la notion de passif financier à des fins comptables selon les IFRS. L'obligation est fondée sur les meilleures estimations de la direction quant aux distributions à des fins fiscales futures prévues. Les projections de l'impôt à payer sont également fondées sur d'autres hypothèses, notamment des estimations du résultat imposable et des taux d'imposition. Le résultat imposable peut différer sensiblement du résultat comptable en raison à la fois du moment et des différences permanentes attribuables aux lois fiscales en vigueur; par conséquent, les variations de l'obligation liée aux parts de société en commandite ne sont pas forcément représentatives de la rentabilité future prévue de PK S.E.C. Une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution d'environ 7,3 M$ du passif lié aux parts de société en commandite et une diminution de 0,5 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation d'environ 8,2 M$ du passif lié aux parts de société en commandite. Le taux d'actualisation reflète les risques associés à l'entreprise, qui exerce principalement ses activités au Canada.

Au 31 décembre 2016, un montant de 145,9 M$ a été comptabilisé en tant que passif à l'égard de cette obligation (125,2 M$ au 31 décembre 2015). Le passif lié aux parts de société en commandite a été ajusté au cours de l'exercice 2016 pour tenir compte des avances versées aux commanditaires au cours de l'exercice écoulé afin de permettre à PTKP de verser les acomptes provisionnels aux fins de l'impôt. Pour l'exercice 2016, la variation du coût amorti du passif au titre des parts de société en commandite de 23,4 M$ a été comptabilisée dans les autres charges, qui comprennent une augmentation de 22,2 M$ pour la réévaluation faite au 31 décembre 2016. Ce montant reflète l'estimation par PK S.E.C. de la valeur actualisée nette du passif financier découlant de l'obligation de verser la distribution à des fins fiscales d'après les estimations de l'impôt à payer par PK S.E.C. et au moyen d'un taux d'actualisation de 11,50 % et d'un taux de croissance final de 2,0 % (taux d'actualisation de 11,25 % et taux de croissance final de 2,0 % au 31 décembre 2015). La variation du taux d'actualisation a entraîné une diminution de 4,0 M$ du passif.

Comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence

PTKP comptabilise sa participation dans PK S.E.C. selon la méthode de la mise en équivalence. La décision d'utiliser cette méthode pour comptabiliser une participation, surtout si le pourcentage de participation est inférieur à 20 %, tient compte de divers facteurs et circonstances, et elle requiert en fin de compte l'exercice du jugement. La direction a examiné les conventions et a évalué les droits de PTKP. Étant donné que PTKP occupe trois des neuf sièges au conseil d'administration de PKGP, la direction a conclu que PTKP a la capacité d'exercer une influence notable sur PK S.E.C.

Tests de dépréciation

PK S.E.C. soumet le goodwill et les marques de commerce à durée d'utilité indéterminée à des tests de dépréciation chaque année. En raison des baisses du cours des actions ordinaires cotées en bourse de PTKP par rapport au prix d'offre initial, PK S.E.C. a soumis sa participation dans PK S.E.C. à un test de dépréciation au 31 décembre 2015. Le test a permis de détecter une perte de valeur de 28 M$, laquelle a été comptabilisée dans l'état consolidé du résultat global de PTKP pour l'exercice 2015. Conformément aux IFRS, PTKP n'a pas réalisé de test de dépréciation au 31 décembre 2016, puisqu'il n'y a eu aucun événement ou changement de situation indiquant une dépréciation de la participation. Se reporter à la rubrique « Résultat d'exploitation de PTKP » pour plus d'information.

Impôt sur le résultat

La société en commandite calcule l'impôt sur le résultat pour chaque compétence fiscale dans laquelle ses filiales exercent leurs activités. L'estimation de l'impôt sur le résultat comprend une évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé en fonction d'une évaluation de la capacité de la société en commandite d'utiliser les déductions fiscales sous-jacentes et crédits d'impôt en réduction des bénéfices imposables futurs. L'évaluation nécessite une estimation des résultats imposables futurs en comparaison des pertes d'exploitation nettes pouvant être reportées en avant et des crédits d'impôt accordés par des États américains. Si les estimations différaient de la déclaration fiscale définitive, l'incidence sur le résultat serait comptabilisée à la période subséquente. Au cours de l'exercice 2015, la société en commandite a réévalué sa capacité à utiliser les crédits d'impôt accordés par des États américains. Par suite de cette réévaluation, une reprise de 5,5 M$ des crédits d'impôt accordés par des États américains a été comptabilisée dans l'état consolidé du résultat global. Cette évaluation a été mise à jour pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et n'a occasionné aucune modification par rapport à l'évaluation de l'exercice précédent.

PTKP n'a pas comptabilisé à la date d'acquisition les actifs et les passifs d'impôt différé liés aux différences entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs de PK S.E.C. Par conséquent, PKTP suit de près les différences temporaires qui ont fait l'objet de l'exemption relative à la comptabilisation initiale et comptabilise les différences temporaires nouvellement établies à mesure qu'elles se produisent. L'établissement des différences temporaires faisant l'objet de l'exemption relative à la comptabilisation initiale fait largement appel au jugement. PTKP n'a pas comptabilisé l'actif d'impôt différé lié à la participation dans PK S.E.C.

MODIFICATIONS COMPTABLES ET NORMES COMPTABLES NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Normes comptables appliquées à l'exercice clos le 31 décembre 2016

IAS 19 *Avantages du personnel*. L'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié une modification visant à préciser qu'au moment de la détermination du taux d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi, c'est la monnaie dans laquelle les passifs sont libellés qui importe et non le pays où les passifs ont pris naissance. La norme modifiée n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

Normes comptables non encore entrées en vigueur

Les normes révisées et modifications ci-après s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, et leur application anticipée est permise, s'il y a lieu. La direction de PK S.E.C. et celle de PTKP n'ont pas encore évalué l'incidence de ces normes et modifications ni déterminé si elles les appliqueront de façon anticipée, sauf indication contraire ci-après.

IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a été publiée par l'IASB en mai 2014. La norme précise à quel moment et de quelle manière les entités comptabiliseront les produits des activités ordinaires et énonce l'exigence de fournir aux utilisateurs des états financiers des renseignements informatifs et pertinents. IFRS 15 remplace IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, IAS 11 *Contrats de construction* et bon nombre d'interprétations liées aux produits des activités ordinaires. L'application d'IFRS 15 est obligatoire pour toutes les entités adoptant le référentiel IFRS et s'applique à presque tous les contrats conclus avec des clients, les principales exceptions étant les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. En septembre 2015, l'IASB a publié une modification visant à reporter la date d'entrée en vigueur obligatoire aux périodes intermédiaires ouvertes à compter du 1er janvier 2018, et l'application anticipée est permise. En avril 2016, l'IASB a publié une modification visant à préciser les directives qui permettent de déterminer quelles sont les obligations liées au rendement, les licences de propriété intellectuelle et la relation mandant-mandataire; ainsi qu'à fournir de nouvelles mesures de simplification au moment de la transition. La modification s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, et son application anticipée est permise. La direction a entrepris l'évaluation de cette norme modifiée et n'en a pas encore déterminé l'incidence sur les états financiers consolidés.

IFRS 9 *Instruments financiers*. En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers*, qui réunit les exigences sur le classement et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture en une seule norme qui remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 s'appliquera obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, et son application anticipée est permise. La direction a entrepris l'évaluation de cette norme et n'en a pas encore déterminé l'incidence sur les états financiers consolidés.

IFRS 16 *Contrats de location.* En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location*, qui remplace les exigences actuellement en vigueur d'IAS 17 *Contrats de location*. IFRS 16 exige que les preneurs comptabilisent une obligation locative reflétant les paiements locatifs futurs et un actif lié au droit d'utilisation pour presque tous les contrats de location. IFRS 16 doit être appliquée aux premiers états financiers annuels en IFRS d'une entité pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, et l'adoption anticipée est permise. La direction a entrepris l'évaluation de cette norme et n'en a pas encore déterminé l'incidence sur les états financiers consolidés.

IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions*. En juin 2016, l'IASB a publié une modification visant à traiter i) certaines questions touchant la comptabilisation d'attributions réglées en trésorerie et ii) la comptabilisation d'attributions réglées en instruments de capitaux propres qui, à l'égard des retenues d'impôt sur salaire, comportent une modalité de « règlement net ». La modification s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, et son application anticipée est permise. La norme modifiée n'aura pas d'incidence sur les états financiers consolidés.

IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*. En janvier 2016, l'IASB a publié une modification obligeant une entité à fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations du passif découlant des activités de financement, y compris les changements découlant des variations des flux de trésorerie et des variations des éléments hors trésorerie. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, et son application anticipée est permise. À l'exception des informations supplémentaires à fournir mentionnées précédemment, l'application des modifications d'IAS 7 n'entraîne pas de changements de la présentation du tableau consolidé des flux de trésorerie.

IAS 12 *Impôt sur le résultat – Impôt différé*. En février 2016, l'IASB a publié une modification visant à préciser les critères de comptabilisation des actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes. La modification précise la méthode de comptabilisation de l'impôt différé lorsqu'un actif est évalué à la juste valeur et que la juste valeur est inférieure à la valeur fiscale de l'actif. Certains autres aspects de la comptabilisation des actifs d'impôt différé font également l'objet de précisions. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, et son application anticipée est permise. La norme modifiée n'aura pas d'incidence sur les états financiers consolidés.

IAS 40 *Immeubles de placement.* En décembre 2016, l'IASB a publié une modification visant à préciser dans quelles circonstances les biens sont transférés depuis ou vers la catégorie « immeubles de placement ». La modification précise qu'un changement d'utilisation doit avoir lieu pour que ces transferts puissent être faits. À lui seul, un changement d'intention dans l'utilisation du bien ne constitue pas une preuve suffisante pour justifier un transfert. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. La direction a entrepris l'évaluation de cette norme modifiée et n'en a pas encore déterminé l'incidence sur les états financiers consolidés.

IFRIC 22 *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*. En novembre 2016, l'IFRS Interpretation Committee a publié une interprétation sur la façon de déterminer la date de la transaction lorsque la norme sur les transactions en monnaie étrangère, IAS 21, est appliquée. L'interprétation s'applique lorsqu'une entité verse ou reçoit une contrepartie d'avance relativement à des contrats libellés en monnaie étrangère. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. La direction a entrepris l'évaluation de cette norme modifiée et n'en a pas encore déterminé l'incidence sur les états financiers consolidés.

En décembre 2016, l'IASB a publié une modification précisant la portée d'IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. La modification vise à préciser que les exigences quant aux informations à fournir d'IFRS 12 s'appliquent aux participations dans des entités classées comme détenues en vue de la vente, à l'exception des informations financières résumées. Ces modifications s'appliquent de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017. La norme modifiée n'aura pas d'incidence sur les états financiers consolidés.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES

Le tableau qui suit présente les principales données financières de PTKP et de PK S.E.C.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Information financière de PTKP		
Total de l'actif	119,4	129,1
Total du passif	4,3	3,9
Information financière de PK S.E.C.		
Total de l'actif	1 337,0	1 297,4
Total du passif	954,3	909,0

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats financiers trimestriels de PK S.E.C. pour les huit derniers trimestres.

Données financières trimestrielles

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2016				2015			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Nombre de jours de la période	97	91	91	87	95	91	91	88
Produit des activités ordinaires	339,6	312,8	295,8	279,7	300,6	293,6	279,3	265,4
Résultat net de la période	(4,5)	21,6	12,0	6,4	(0,5)	(5,9)	3,2	4,7
Rapprochement du résultat net et du BAIIA ajusté								
Résultat net	(4,5)	21,6	12,0	6,4	(0,5)	(5,9)	3,2	4,7
Charge d'intérêts	10,7	11,2	10,9	11,2	10,0	25,3	12,5	10,4
Impôt sur le résultat	2,0	0,1	0,9	0,6	6,2	0,1	0,8	0,3
Dotation aux amortissements	13,8	12,3	12,0	10,4	12,6	10,7	9,3	9,9
(Profit) perte de change	0,9	0,8	(0,3)	(1,7)	1,5	3,0	(0,9)	3,3
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	22,2	-	-	1,2	(1,0)	1,8	1,9	1,3
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	0,1	-	-	-	0,5	0,1	-	0,1
Réévaluation des prestations de retraite – coûts des services passés	-	-	-	-	-	-	3,4	-
Profit sur la vente d'actifs non financiers	(2,5)	(0,4)	-	-	-	(1,1)	-	-
Coûts de restructuration	0,2	-	0,4	-	0,9	0,8	-	1,1
BAIIA ajusté	42,9	45,6	35,9	28,1	30,3	34,8	30,2	31,1

Résultat d'exploitation – Comparaison du quatrième trimestre de 2016 et du quatrième trimestre de 2015

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 339,6 M$ pour le quatrième trimestre de 2016, contre 300,6 M$ pour le quatrième trimestre de 2015, soit une augmentation de 39,0 M$ ou 13,0 %. Cette augmentation est principalement attribuable à la croissance du volume de ventes ainsi qu'à une hausse du prix de vente au Canada. Sur le plan géographique, toutes les régions ont affiché une hausse, les produits des activités ordinaires provenant du Canada ayant augmenté de 22,8 M$, ou 12,3 %, ceux provenant des États-Unis ayant augmenté de 14,7 M$, ou 14,2 %, et ceux du Mexique ayant augmenté de 1,5 M$, ou 12,4 %.

Coût des produits vendus

Pour le quatrième trimestre de 2016, le coût des produits vendus s'est élevé à 284,2 M$, contre 259,9 M$ pour le quatrième trimestre de 2015, ce qui représente une hausse de 24,3 M$, ou 9,3 %. La hausse des coûts de fabrication est attribuable essentiellement à une augmentation des volumes de ventes, contrebalancée en partie par les mesures de réduction des coûts, l'amélioration de l'efficacité de la fabrication, l'incidence favorable des projets d'immobilisations sur les coûts en glissement annuel, et une légère diminution nette des prix de la pâte. Les frais d'entreposage ont augmenté par rapport au quatrième trimestre de 2015 en raison de la hausse des stocks et les frais de transport se sont accrus en raison principalement de la hausse du volume de ventes. Les cours du marché de la pâte Kraft blanchie de résineux de l'hémisphère Nord (« NBSK ») ont augmenté, tandis que ceux de la pâte d'eucalyptus (« BEK ») ont diminué par rapport à la période correspondante de 2015. Les cours du marché de la NBSK se sont établis en moyenne à 992 $ US la tonne métrique pour le quatrième trimestre de 2016, comparativement à une moyenne de 945 $ US la tonne métrique pour le quatrième trimestre de 2015. Les cours du marché de la BEK se sont établis en moyenne à 655 $ US la tonne métrique pour le quatrième trimestre de 2016, en comparaison de 801 $ US la tonne métrique pour le quatrième trimestre de 2015. En pourcentage des produits des activités ordinaires, le coût des produits vendus s'est établi à 83,7 % pour le quatrième trimestre de 2016, contre 86,5 % pour le quatrième trimestre de 2015.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Les frais d'administration ont totalisé 26,4 M$ pour le quatrième trimestre de 2016, contre 23,5 M$ pour le quatrième trimestre de 2015, ce qui représente une augmentation de 2,9 M$, ou 12,3 %. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des frais de vente par suite de l'accroissement du volume de ventes et de la hausse des charges de publicité et de promotion. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration de 7,8 % pour le quatrième trimestre de 2016 sont demeurés inchangés par rapport à ceux du quatrième trimestre de 2015.

BAIIA ajusté

Pour le quatrième trimestre de 2016, le BAIIA ajusté s'est établi à 42,9 M$, contre 30,3 M$ pour le quatrième trimestre de 2015, ce qui représente une augmentation de 12,6 M$, ou 41,6 %. Cette augmentation s'explique essentiellement par une hausse du volume des ventes et par une amélioration des prix et de la composition et des produits vendus, ainsi que par l'incidence des initiatives de réduction des coûts et des projets d'investissement, facteurs qui ont été atténués par la hausse des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

Profit sur la vente d'actifs non financiers

Un profit de 2,5 M$ a été comptabilisé au quatrième trimestre de 2016 en lien avec le projet de rationalisation de l'entreprise à l'usine de New Westminster en 2012. Se reporter à la rubrique « Résultat d'exploitation – Comparaison de l'exercice 2016 et de l'exercice 2015 » pour de plus amples détails relativement à cette initiative.

Charge d'intérêts

La charge d'intérêts s'est élevée à 10,7 M$ au quatrième trimestre de 2016, contre 10,0 M$ au quatrième trimestre de 2015, soit une hausse de 0,7 M$. Cette augmentation s'explique essentiellement par une augmentation de l'endettement et par des taux d'intérêt plus élevés sur les facilités de crédit renouvelables.

Autres charges

Les autres charges se sont établies à 23,1 M$ au quatrième trimestre de 2016, contre 0,6 M$ au quatrième trimestre de 2015. Les autres charges comptabilisées au quatrième trimestre de 2016 s'expliquent principalement par la variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite de 22,2 M$ (produit de 1,0 M$ au quatrième trimestre de 2015) relative à la réévaluation réalisée au 31 décembre 2016.

Impôt sur le résultat

Une charge d'impôt sur le résultat de 2,0 M$ a été comptabilisée au quatrième trimestre de 2016, contre 6,2 M$ au quatrième trimestre de 2015. Cette diminution s'explique essentiellement par une reprise de 5,5 M$ d'actifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement, liés principalement à KTG aux États-Unis au quatrième trimestre de 2015 comparativement au quatrième trimestre de 2016. PK S.E.C. n'est pas directement assujettie à l'impôt en ce qui concerne son entreprise canadienne. La charge d'impôt provient principalement du résultat d'exploitation lié aux entités américaines. Le résultat imposable entre les mains des commanditaires était une charge de 3,8 M$ pour le quatrième trimestre de 2016, en comparaison d'un produit de 0,7 M$ pour le quatrième trimestre de 2015.

Perte nette

Pour le quatrième trimestre de 2016, une perte nette de 4,5 M$ a été constatée, contre un résultat net de 0,5 M$ pour le quatrième trimestre de 2015, ce qui représente une hausse de 4,0 M$ de la perte nette. L'augmentation de la perte nette s'explique principalement par la variation du coût amorti du passif au titre des parts de société en commandite de 22,2 M$ comparativement à un bénéfice de 1,0 M$ au quatrième trimestre de 2015, ce qui représente une augmentation de 1,2 M$ de la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles et une augmentation de 0,7 M$ de la charge d'intérêts. Ces facteurs ont été atténués par une hausse de 12,6 M$ du BAIIA ajusté, une baisse de 4,2 M$ de l'impôt sur le résultat, des profits de 2,5 M$ sur la vente d'actifs non financiers, une baisse de 0,7 M$ des coûts de restructuration et une diminution de la perte de change de 0,6 M$.

Comparaison de l'information sectorielle du quatrième trimestre de 2016 et du quatrième trimestre de 2015

			T4 2016 c. T4 2015	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**T4 2016**	**T4 2015**	**Variation ($)**	**Variation (%)**
Produits des activités ordinaires sectoriels				
Produits de consommation	278,0	240,6	37,4	15,6 %
PHF	59,5	54,8	4,7	8,6 %
Autres	2,1	5,2	(3,1)	-59,6 %
Total des produits des activités ordinaires sectoriels	339,6	300,6	39,0	13,0 %
BAIIA sectoriel ajusté				
Produits de consommation	41,9	30,8	11,1	
PHF	1,0	0,6	0,4	
Autres	-	(1,1)	1,1	
Total du BAIIA sectoriel ajusté	42,9	30,3	12,6	

Secteur Produits de consommation

Comparaison du quatrième trimestre de 2016 et du quatrième trimestre de 2015

Les produits des activités ordinaires du secteur Produits de consommation se sont élevés à 278,0 M$ pour le quatrième trimestre de 2016, contre 240,6 M$ pour le quatrième trimestre de 2015, ce qui représente une hausse de 37,4 M$, ou 15,6 %, compte tenu surtout de l'accroissement du volume des ventes dans l'ensemble des régions et d'une augmentation du prix de vente au Canada.

Le BAIIA ajusté du secteur Produits de consommation s'est établi à 41,9 M$ au quatrième trimestre 2016, contre 30,8 M$ au quatrième trimestre de 2015, ce qui représente une hausse de 11,1 M$. Cette augmentation s'explique essentiellement par une hausse du volume des ventes et par une amélioration des prix et de la composition et des produits vendus, ainsi que par l'incidence des initiatives de réduction des coûts et des projets d'investissement, facteurs qui ont été atténués par la hausse des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

Secteur PHF

Comparaison du quatrième trimestre de 2016 et du quatrième trimestre de 2015

Les produits des activités ordinaires du secteur PHF se sont établis à 59,5 M$ pour le quatrième trimestre de 2016, contre 54,8 M$ pour le quatrième trimestre de 2015, ce qui représente une hausse de 4,7 M$ ou de 8,6 %, en raison principalement de l'augmentation du volume des ventes et de la hausse des ventes aux États-Unis.

Le BAIIA ajusté du secteur PHF s'est établi à 1,0 M$ pour le quatrième trimestre de 2016, contre 0,6 M$ pour le quatrième trimestre de 2015, ce qui représente une augmentation de 0,4 M$. Cette hausse s'explique surtout par l'augmentation des produits des activités ordinaires, contrebalancée en partie par la centralisation des coûts liés aux installations d'entreposage.

Secteur Autres

Comparaison du quatrième trimestre de 2016 et du quatrième trimestre de 2015

Les produits des activités ordinaires du secteur Autres se sont établis à 2,1 M$ pour le quatrième trimestre de 2016, contre 5,2 M$ pour le quatrième trimestre de 2015, ce qui représente une baisse de 3,1 M$ qui s'explique par les ventes plus faibles de bobines mères pour le trimestre.

Le BAIIA du secteur Autres correspond à néant au quatrième trimestre de 2016, contre une perte de 1,1 M$ pour le quatrième trimestre de 2015, soit une hausse de 1,1 M$ attribuable surtout à la composition favorable des ventes de bobines mères.

DONNÉES SUR LES ACTIONS

Le capital-actions autorisé de PTKP se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires. Au 8 mars 2017, 9 121 760 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Aux termes de la convention d'échange, Kruger peut, de temps à autre, échanger des parts de PK S.E.C. qu'elle détient contre des actions ordinaires, à raison d'une part de PK S.E.C. pour une action ordinaire, sous réserve de certains ajustements prévus par la convention d'échange. Si, au 8 mars 2017, Kruger avait échangé la totalité des parts de PK S.E.C. qu'elle détient contre des actions ordinaires, elle détiendrait environ 83,9 % des actions ordinaires émises et en circulation. Au 8 mars 2017, aucun instrument potentiellement dilutif n'était en circulation.

Aux termes de la convention de société en commandite, PK S.E.C. peut émettre un nombre illimité de parts de PK S.E.C. Au 8 mars 2017, 56 685 984 parts de PK S.E.C. étaient émises et en circulation.

FACTEURS DE RISQUE

Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle datée du 9 mars 2017 pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs de risque liés à PTKP et à PK S.E.C. La direction de PK S.E.C. n'est au fait d'aucun changement important touchant les facteurs de risque liés à PTKP ou à PK S.E.C. qui soit survenu depuis la date de publication de ce document.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Les contrôles et procédures de communication de l'information de PTK et de PK S.E.C. (collectivement, les « sociétés ») ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information pertinente est communiquée au chef de la direction, au chef des finances et au comité sur la politique de communication de l'information financière afin que les décisions appropriées puissent être prises en temps opportun en ce qui a trait à la communication de l'information financière au public.

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière ont été conçus par la direction, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances des sociétés, pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Les sociétés déposeront des attestations, signées par le chef de la direction et le chef des finances, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »), au moment du dépôt de la notice annuelle. Dans ces documents, le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent, en application du Règlement 52-109, de l'adéquation de l'information financière communiquée, de la conception et de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information financière des sociétés, et de la conception et de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent également de l'adéquation de l'information financière publiée dans les documents intermédiaires déposés auprès des autorités de réglementation. Dans ces documents intermédiaires, le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent en outre de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information financière des sociétés et de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Les comités d'audit des sociétés ont examiné les présents états financiers et notes de PTKP ainsi que les états financiers consolidés audités et les notes annexes de PK S.E.C., et les conseils d'administration des sociétés ont approuvé ces documents aux fins de publication.

Rapport de la direction à l'égard des contrôles et procédures de communication de l'information

La direction, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances des sociétés, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication des sociétés (au sens du Règlement 52-109) et a conclu, au 31 décembre 2016, que ces contrôles et procédures étaient efficaces.

Rapport de la direction sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances des sociétés, a évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière (au sens du Règlement 52-109). Pour son évaluation, la direction a utilisé les critères établis dans le rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission. Se fondant sur cette évaluation, la direction ainsi que le chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 décembre 2016, les contrôles internes à l'égard de l'information financière des sociétés étaient efficaces. Cette évaluation a pris en compte la politique des sociétés en matière de communication de l'information financière et le fonctionnement du comité sur la politique de communication de l'information financière.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Un complément d'information sur PTKP et PK S.E.C., y compris la notice annuelle, peut être obtenu sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com.

PRODUITS KRUGER S.E.C.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS

EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016 ET LE 31 DÉCEMBRE 2015

Produits Kruger S.E.C.
#200 – 1900 Minnesota Court, Mississauga Ontario L5N 5R5
www.krugerproducts.ca

Le 8 mars 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts de Produits Kruger S.E.C.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Produits Kruger S.E.C. et de ses filiales, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, et les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Produits Kruger S.E.C. et de ses filiales au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

(signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)

Produits Kruger S.E.C.
État consolidé de la situation financière

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 25)	36 511	25 455
Créances clients et autres créances (note 6)	123 095	108 720
Créances sur parties liées (note 16)	185	185
Partie courante des avances versées aux commanditaires (note 14)	5 465	2 630
Stocks (note 7)	179 543	184 985
Impôt à recouvrer (note 15)	423	772
Charges payées d'avance	7 286	8 429
	352 508	331 176
Actifs non courants		
Avances versées aux commanditaires (note 14)	-	4 234
Immobilisations corporelles (note 8)	762 270	737 708
Autres actifs non courants	6 075	8 107
Goodwill (note 9)	160 939	160 939
Immobilisations incorporelles (note 9)	15 270	15 853
Actifs d'impôt différé (note 15)	39 913	39 411
Total de l'actif	1 336 975	1 297 428
Passif		
Passifs courants		
Dette bancaire (note 25)	9 007	-
Dettes fournisseurs et autres dettes (note 11)	201 477	180 329
Dettes envers des parties liées (note 16)	3 606	3 775
Impôt à payer (note 15)	1 779	-
Distributions à payer (notes 14 et 16)	10 148	9 871
Partie courante des provisions (note 12)	1 885	3 096
Partie courante de la dette à long terme (note 13)	8 859	10 183
	236 761	207 254
Passifs non courants		
Dette à long terme (note 13)	415 379	425 859
Autres passifs à long terme	-	48
Provisions (note 12)	6 487	6 180
Prestations de retraite (note 10)	92 646	87 164
Avantages postérieurs au départ à la retraite (note 10)	57 162	57 346
Passifs attribuables à des parties autres que les porteurs de parts	808 435	783 851
Partie courante du passif lié aux parts de société en commandite (note 14)	8 611	2 630
Partie non courante du passif lié aux parts de société en commandite (note 14)	137 296	122 546
Total du passif lié aux parts de société en commandite	145 907	125 176
Total du passif	954 342	909 027
Capitaux propres		
Parts de société en commandite (note 14)	336 576	318 012
Déficit	(42 792)	(29 416)
Cumul des autres éléments du résultat global	88 849	99 805
Total des capitaux propres	382 633	388 401
Total du passif et des capitaux propres	1 336 975	1 297 428

Engagements et éventualités (note 17)
Événements postérieurs à la date de clôture (note 14)

Approuvé par le conseil d'administration,

(signé) James Hardy
Administrateur

(signé) David Spraley
Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.
État consolidé du résultat global
Exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	2016 $	2015 $
Produits des activités ordinaires (notes 16 et 24)	1 227 896	1 138 870
Charges		
Coût des produits vendus (notes 16 et 18)	1 031 647	970 759
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration (notes 16 et 18)	92 763	87 978
Profit sur la vente d'actifs non financiers (note 8)	(2 939)	(1 119)
Coûts de restructuration, montant net (note 12)	552	2 824
Résultat d'exploitation	105 873	78 428
Charge d'intérêts (note 13)	44 000	58 164
Autres charges (note 5)	22 754	11 331
Résultat avant impôt	39 119	8 933
Impôt sur le résultat (note 15)	3 629	7 439
Résultat net de l'exercice	35 490	1 494
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Réévaluation des prestations de retraite	(8 491)	7 094
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	94	(2 667)
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net :		
Placement disponible à la vente	(290)	207
Écarts de conversion	(10 666)	56 135
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice	(19 353)	60 769
Résultat global de l'exercice	16 137	62 263

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.
État consolidé des variations des capitaux propres
Exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

	Parts de société en commandite		Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
	Nombre	$	$	$	$
Au 1er janvier 2015	53 624 260	299 616	4 424	43 463	347 503
Distributions à payer (note 14)	-	-	(9 871)	-	(9 871)
Distributions versées (note 14)	-	-	(29 255)	-	(29 255)
Ajustement de juste valeur (note 14)	-	766	(635)	-	131
Variation des profits actuariels liés aux prestations de retraite	-	-	7 094	-	7 094
Variation des pertes actuarielles liées aux avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	(2 667)	-	(2 667)
Variation du placement disponible à la vente	-	-	-	207	207
Écarts de conversion	-	-	-	56 135	56 135
Résultat net de l'exercice	-	-	1 494	-	1 494
Émission de parts de société en commandite (note 14)	1 215 833	17 630	-	-	17 630
Au 31 décembre 2015	54 840 093	318 012	(29 416)	99 805	388 401
Au 1er janvier 2016	54 840 093	318 012	(29 416)	99 805	388 401
Distributions à payer (note 14)	-	-	(10 148)	-	(10 148)
Distributions versées (note 14)	-	-	(30 054)	-	(30 054)
Ajustement de juste valeur (note 14)	-	267	(267)	-	-
Variation des pertes actuarielles liées aux prestations de retraite	-	-	(8 491)	-	(8 491)
Variation des profits actuariels liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	94	-	94
Variation du placement disponible à la vente	-	-	-	(290)	(290)
Écarts de conversion	-	-	-	(10 666)	(10 666)
Résultat net de l'exercice	-	-	35 490	-	35 490
Émission de parts de société en commandite (note 14)	1 536 695	18 297	-	-	18 297
Au 31 décembre 2016	56 376 788	336 576	(42 792)	88 849	382 633

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.
Tableau consolidé des flux de trésorerie
Exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	2016 $	2015 $
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	35 490	1 494
Éléments hors trésorerie		
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	47 436	41 643
Dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles	1 146	881
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	139	734
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite (note 5)	23 363	4 003
Profit sur la vente d'un placement (note 5)	(324)	-
Écarts de change (note 5)	(285)	6 906
Charge d'intérêts	44 000	58 164
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite	10 402	14 146
Provisions (note 12)	1 338	3 034
Impôt sur le résultat	3 629	7 439
Profit sur la vente d'actifs non financiers (note 8)	(2 939)	(1 119)
Total des éléments hors trésorerie	127 905	135 831
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie (note 26)	1 386	(24 540)
Cotisations aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	(18 335)	(23 084)
Paiements liés aux provisions	(2 267)	(3 558)
Paiements d'impôt	(1 970)	(2 107)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	142 209	84 036
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(81 460)	(54 701)
Intérêts incorporés dans le coût de l'actif payés	(222)	-
Produit de la vente d'un placement (note 5)	1 439	-
Aide gouvernementale reçue	2 400	-
Acquisition de logiciels	(563)	(2 682)
Produit tiré de la cession d'immobilisations corporelles	5 399	736
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(73 007)	(56 647)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit tiré de la dette à long terme (note 13)	9 609	206 000
Remboursement sur la dette à long terme	(17 882)	(184 856)
Paiement de frais de financement différés	(745)	(1 388)
Intérêts payés sur la dette à long terme	(34 162)	(44 978)
Distributions et avances versées, montant net (note 14)	(22 862)	(31 811)
Produit tiré de l'émission de parts de société en commandite (note 14)	-	195
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(66 042)	(56 838)
Effet des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères	(1 111)	3 116
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour l'exercice	2 049	(26 333)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	25 455	51 788
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 25)	27 504	25 455

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

1 Renseignements généraux

Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. » ou la « société en commandite ») est une société en commandite enregistrée dans la province de Québec, au Canada dont les commanditaires sont Kruger Inc. (la « société mère »), PKGP Inc. (« PKGP ») et Papiers Tissu KP Inc. (« PTKP »). La société en commandite fabrique, vend et distribue des produits de papier destinés à l'usage domestique, industriel ou commercial. La société en commandite a des usines à New Westminster, en Colombie-Britannique, à Crabtree, Sherbrooke et Gatineau, au Québec, à Scarborough et à Trenton, en Ontario, ainsi qu'à Memphis, dans le Tennessee. Le siège social de la société en commandite est situé à Mississauga, en Ontario, au Canada.

2 Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), aux interprétations de l'International Financial Reporting Committee approuvées par le Conseil des normes comptables du Canada aux fins de l'intégration dans la Partie I du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de PKGP Inc. le 8 mars 2017.

La société en commandite consolide toutes les entités qu'elle contrôle.

Les principales filiales de la société en commandite sont les suivantes :

K.T.G. (USA) Inc. (« KTG »)
Kruger Products (USA) Inc. (« KP USA »)
Grupo Tissue de Mexico S de RL de CV (« GTM »)
TAD Luxembourg S.A.R.L.
TAD Canco Inc.
Produits Kruger Gestion immobilière Inc.
West Tree Farms Limited

3 Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables adoptées pour la préparation des présents états financiers consolidés sont les suivantes :

a) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, sauf en ce qui concerne le placement disponible à la vente et les dérivés incorporés sur la dette, qui ont été évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et la comptabilisation des prestations de retraite (note 3 *s)*).

Pour préparer des états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit recourir à des estimations comptables critiques. Elle doit aussi exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la société en commandite. Les questions plus complexes ou qui exigent une plus grande part de jugement ou celles qui sont fondées sur des hypothèses et estimations importantes sont présentées à la note 4.

b) Consolidation

Les filiales sont toutes les entités que la société en commandite contrôle parce qu'elle a le pouvoir sur les entités détenues, qu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec ces dernières et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celles-ci. Les comptes des filiales sont intégralement consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à la société en commandite, et ils cessent de l'être à compter de la date à laquelle la société en commandite cesse d'exercer ce contrôle. Les transactions, soldes et profits et pertes latents intragroupe sont éliminés lors de la consolidation.

L'acquisition des filiales qui ne sont pas sous contrôle commun est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur des actifs acquis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs repris à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris ainsi que les passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part des actifs identifiables nets acquis revenant à la société en commandite est constaté comme goodwill.

c) Information sectorielle

Les secteurs opérationnels sont présentés de la même manière que l'information interne fournie au principal décideur opérationnel. Il a été déterminé que le principal décideur opérationnel, qui est également chargé de l'affectation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, est le chef de la direction. Les secteurs opérationnels de la société en commandite sont les produits de consommation (« PDC »), les produits hors foyer (« PHF ») et le secteur « Autres ».

d) Conversion des monnaies étrangères

i) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers consolidés de chaque entité de la société en commandite sont évalués selon la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la société en commandite.

La société en commandite a établi que la monnaie fonctionnelle de ses établissements aux États-Unis (KTG et KP USA), de TAD Canco Inc. et de TAD Luxembourg S.A.R.L. est le dollar américain, et celle de son établissement au Mexique (GTM), le peso mexicain. Par conséquent, les produits des activités ordinaires et les charges de ces établissements à l'étranger sont comptabilisés aux taux de change en vigueur aux dates des transactions et les actifs et passifs sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de la période, les profits ou les pertes de change latents nets qui en découlent étant comptabilisés en tant qu'écarts de conversion dans les autres éléments du résultat global.

ii) Transactions et soldes

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les profits et pertes de change qui découlent de la conversion des soldes en monnaie étrangère sont inclus dans les frais de vente, frais généraux et frais d'administration (les « frais généraux ») ou dans les autres charges.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La société en commandite entend par « équivalents de trésorerie » tout placement très liquide dont l'échéance est de trois mois ou moins.

f) Créances clients

Entrent dans les créances clients les montants dus par les clients lors de la vente de produits ou de la prestation de services dans le cours normal des activités. Les créances clients sont classées dans les actifs courants si le paiement est exigible dans un délai maximum de un an. Les créances clients sont initialement constatées à la juste valeur et par la suite évaluées au coût amorti, déduction faite de la provision pour créances douteuses.

g) Stocks

Les stocks de matières premières et de pièces de rechange sont évalués au coût moyen pondéré ou, si elle est moins élevée, à la valeur nette de réalisation. Les produits finis et les produits en cours sont évalués au coût standard ou, si elle est moins élevée, à la valeur nette de réalisation. Le coût standard comprend le coût des matières premières, le coût de la main-d'œuvre directe et les frais indirects de fabrication. La valeur nette de réalisation représente les prix de vente estimés, déduction faite des frais de vente et des frais d'achèvement de la production. Une réduction de valeur est constatée si la valeur comptable est supérieure à la valeur nette de réalisation.

h) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés sont incorporés comme composante du coût de l'actif jusqu'à ce que les actifs soient essentiellement prêts pour leur utilisation prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en tant que charge d'intérêts dans l'état consolidé du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût, déduction faite du cumul des amortissements, des crédits d'impôt à l'investissement, des crédits d'impôt accordés par des États américains, des subventions publiques et du cumul des pertes de valeur. Le coût inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif et une estimation de l'obligation de démantèlement. La société en commandite répartit le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses parties spécifiques et amortit séparément chacune de ces parties. La société en commandite incorpore aussi comme composante du coût de l'actif les coûts financiers qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou constatés en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément reviendront à la société en commandite et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'un actif qui a été remplacé est décomptabilisée au moment du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revus annuellement et ajustés, s'il y a lieu.

L'amortissement des immobilisations corporelles est généralement calculé selon le mode linéaire, le montant amortissable étant réparti, après déduction de la valeur résiduelle, sur la durée d'utilité prévue de l'actif, comme suit :

Bâtiments	De 20 ans à 40 ans
Matériel et outillage	De 5 ans à 40 ans

L'amortissement de certaines pièces importantes de matériel est calculé selon le mode des unités de production. Les immobilisations en cours de construction ou de développement sont amorties à compter de la date à laquelle elles sont en état d'utilisation productive. Les terrains ne sont pas amortis.

Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les profits et les pertes à la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit à la valeur comptable de l'actif et ils sont inclus dans les frais généraux.

j) Goodwill

Le goodwill est généré lors de l'acquisition de filiales et il correspond à l'excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part de la société en commandite dans la juste valeur des éléments identifiables de l'actif net, du passif net et du passif éventuel de l'entreprise acquise. Le goodwill est comptabilisé au coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est ainsi affecté représente, au sein de la société en commandite, le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne.

Les tests de dépréciation du goodwill sont effectués chaque année ou plus souvent lorsque des événements ou des changements de situation donnent des indices de dépréciation potentielle. La valeur comptable de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminué des coûts de la vente. Toute perte de valeur est comptabilisée immédiatement en charge et n'est pas reprise par la suite.

k) Immobilisations incorporelles

i) Marques de commerce

Les marques de commerce acquises séparément ont une durée d'utilité indéterminée et sont constatées au coût. Les marques de commerce ont une durée d'utilité indéterminée, car elles peuvent être renouvelées indéfiniment sans entraîner de coûts importants. La direction est d'avis que les marques de commerce sont très bien établies sur le marché et qu'elles continueront de procurer des avantages indéfiniment dans l'avenir.

ii) Logiciels et licences

Les coûts liés à l'acquisition de licences partielles d'utilisation de logiciels sont inscrits à l'actif dans les immobilisations incorporelles, à l'état consolidé de la situation financière. Les coûts de la mise à jour des programmes logiciels sont constatés à titre de charge au moment auquel ils sont engagés.

Les coûts des logiciels et des licences qui sont constatés en tant qu'actifs sont amortis sur la durée d'utilité estimative, qui correspond à la période au cours de laquelle il est prévu par la direction que la société en commandite retirera des avantages des logiciels et licences. La durée d'utilité des logiciels et des licences est de cinq ans.

l) Perte de valeur des actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers ayant une durée d'utilité déterminée, comme les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les actifs non financiers qui ne sont pas amortis sont soumis à un test de dépréciation annuel. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité (c'est-à-dire la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT pertinent). Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement qui génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants (« UGT »). Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture pour évaluer si une reprise est possible.

m) Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées dans le cours normal des activités qui ont une substance commerciale sont effectuées dans des conditions concurrentielles ou conformément aux conventions conclues avec la partie liée concernée.

n) Contrats de location

Les contrats de location aux termes desquels une partie considérable des risques et des avantages inhérents à la propriété est retenue par le bailleur sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements effectués aux termes de contrats de location simple (déduction faite des incitations reçues du bailleur) sont imputés à l'état consolidé du résultat global selon le mode linéaire pendant la durée du contrat.

o) Provisions

Des provisions pour obligations de démantèlement et autres obligations de remise en état, mesures incitatives à long terme et restructuration ont été établies. Une provision est constituée lorsque la société en commandite a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable que le règlement de l'obligation exigera un paiement financier ou entraînera une perte financière, et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite.

Si une partie ou la totalité des dépenses nécessaires pour régler une provision est censée être remboursée par un tiers, le remboursement est constaté comme un actif distinct dans l'état consolidé de la situation financière, mais uniquement s'il est pratiquement sûr que le remboursement sera reçu.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses nécessaires prévues pour éteindre l'obligation, à un taux d'actualisation qui rend compte des évaluations de marché de la valeur temps de l'argent et des risques particuliers liés à l'obligation. L'augmentation de la provision liée au temps écoulé est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

p) Subventions publiques, crédits d'impôt à l'investissement et crédits d'impôt accordés par des États américains

Les subventions publiques, crédits d'impôt à l'investissement et crédits d'impôt accordés par des États américains sont comptabilisés selon la méthode de la réduction du coût, selon laquelle ces montants sont déduits des dépenses ou des actifs auxquels ils se rattachent lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la subvention ou le crédit sera obtenu et que la société en commandite se conformera aux conditions liées à l'aide publique.

q) Constatation des produits des activités ordinaires

La société en commandite comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'il est probable que les avantages économiques reviendront à la société en commandite, que les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur (selon les modalités d'expédition), que le prix est établi ou peut être déterminé et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Les produits des activités ordinaires sont évalués selon le prix indiqué dans le contrat de vente, déduction faite des remises et rabais. Les réductions des produits des activités ordinaires pour tenir compte des montants versés ou à verser aux clients au titre des rabais et remises sont établies d'après les dépenses réelles engagées au cours de la période, les estimations des montants dus aux clients au titre de crédits gagnés au cours de la période et des ajustements pour tenir compte de l'activité réelle.

r) Coût des produits vendus et frais généraux

Le coût des produits vendus comprend le coût des produits finis vendus, les frais de transport, d'entreposage et de manutention et les réductions de valeur des stocks. Les frais de marketing, tout comme les frais de vente, frais généraux et frais d'administration, sont inclus dans les frais généraux.

s) Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite

La société en commandite comptabilise son obligation au titre des régimes d'avantages du personnel et les frais connexes, déduction faite des actifs des régimes, selon les méthodes suivantes :

- Le coût des prestations de retraite aux termes des régimes à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite est établi par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon l'estimation la plus probable de la direction concernant le rendement prévu des régimes par capitalisation, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé. Les évaluations actuarielles relatives aux régimes à prestations définies et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite sont effectuées chaque année. Le taux d'actualisation appliqué pour obtenir la valeur actualisée du passif au titre des prestations définies représente le rendement des obligations de société de la catégorie investissement libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations doivent être versées et dont la durée jusqu'à l'échéance avoisine celle du passif au titre des prestations définies connexe.

- Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la juste valeur.

- Les coûts des services passés découlant de modifications aux régimes sont comptabilisés immédiatement dans le résultat net, dans la mesure où les prestations sont acquises, ou ils sont amortis selon le mode linéaire sur la période moyenne d'acquisition des prestations.

- Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les autres éléments du résultat global, dans la période au cours de laquelle ils se produisent, sans être réintégrés au résultat dans les périodes suivantes. Les montants constatés dans les autres éléments du résultat global sont portés immédiatement aux résultats non distribués.

- La charge de retraite est divisée en deux composantes : i) le coût des services rendus au cours de la période et le coût des services passés ont été comptabilisés dans le coût des produits vendus et les frais généraux; ii) le coût financier de l'obligation au titre des prestations définies, contrebalancé par le rendement prévu des actifs du régime, est constaté dans la charge d'intérêts dans l'état consolidé du résultat global.

- La société en commandite participe également à un régime de retraite multi-employeurs et à des régimes de retraite à cotisations définies. Les coûts liés au régime de retraite multi-employeurs et aux régimes de retraite à cotisations définies sont passés en charges à mesure que les cotisations deviennent exigibles.

t) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans le résultat net, sauf dans la mesure où il se rapporte aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement comptabilisés dans les capitaux propres. Si tel est le cas, l'impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

La société en commandite n'est pas une entité assujettie à l'impôt. Le résultat de la société en commandite va aux commanditaires, Kruger Inc., PKGP et PTKP. Par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée à l'égard du résultat de la société en commandite. Les entités américaines, soit KP USA et KTG, sont assujetties à l'impôt selon les lois en vigueur aux États-Unis, là où les entités exercent leurs activités et génèrent un bénéfice imposable. Les autres entités, soit TAD Canco Inc., GTM et TAD Luxembourg S.A.R.L., sont respectivement assujetties à l'impôt aux termes de la législation adoptée au Canada, au Mexique et au Luxembourg.

La direction évalue régulièrement les positions prises dans les déclarations de revenus relatives à des situations pour lesquelles les règles fiscales portent à interprétation. La société en commandite établit des provisions, s'il y a lieu, en tenant compte des montants devant être payés aux autorités fiscales.

L'impôt exigible représente l'impôt à payer prévu sur le bénéfice imposable de l'exercice, selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière, et tout ajustement de l'impôt à payer, le cas échéant, relativement aux exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable, sur les différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés s'ils découlent de la constatation initiale du goodwill, ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, à la date de la transaction, n'a pas de répercussion sur le résultat net comptable ou fiscal. L'impôt différé est établi selon les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture et censés s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé connexe sera réalisé ou que le passif d'impôt différé connexe sera réglé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel les différences temporaires pourront être imputées, sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les passifs d'impôt exigible par les actifs d'impôt exigible et que les actifs et passifs d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les soldes pour leur montant net. Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés comme étant non courants.

u) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la société en commandite devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie arrivent à expiration ou ont été transférés et que la société en commandite a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est constaté dans l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Lors de la comptabilisation initiale, la société en commandite classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes :

i) *Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net* : Un actif financier ou un passif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis principalement en vue d'une revente prochaine ou d'un rachat prochain. Les dérivés entrent aussi dans cette catégorie sauf s'ils sont désignés comme instruments de couverture.

Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont comptabilisés initialement et ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transactions sont passés en charges dans l'état consolidé du résultat global en tant que frais généraux. Les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés comme courants, exception faite de la partie censée être réalisée ou payée après les 12 mois suivant la date de clôture, qui est classée comme non courante.

ii) *Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net* : Un actif ou un passif est classé dans cette catégorie s'il a été acquis dans le but d'être détenu sur une longue période. Les instruments financiers classés dans cette catégorie comprennent le placement disponible à la vente vendu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont comptabilisés initialement et ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transactions sont passés en charges dans l'état consolidé du résultat global en tant que frais généraux. Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur des placements disponibles à la vente sont présentés dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils se produisent. Les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés comme courants, exception faite de la partie censée être réalisée ou payée après les 12 mois suivant la date de clôture, qui est classée comme non courante.

iii) *Prêts et créances* : Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres créances, des créances hypothécaires, des créances sur parties liées et des avances versées aux commanditaires. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés au montant devant être obtenu, déduction faite, lorsqu'elle est significative, d'une moins-value afin de ramener les prêts et créances à leur juste valeur. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une provision pour dépréciation. Les prêts et créances sont classés comme courants, exception faite de la partie censée être réalisée après les 12 mois suivant la date de clôture, qui est classée comme non courante.

iv) *Passifs financiers évalués au coût amorti* : Les passifs financiers évalués au coût amorti sont composés des dettes fournisseurs et autres dettes, des dettes envers des parties liées, des distributions à verser, de la dette à long terme et du passif lié aux parts de société en commandite. Les dettes sont initialement constatées au montant devant être payé, diminué, lorsqu'elle est significative, d'une moins-value afin de ramener ces dettes à leur juste valeur. Par la suite, les dettes envers des parties liées et les dettes fournisseurs et autres dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du coût d'intérêt effectif. La dette à long terme est comptabilisée initialement à la juste valeur, déduction faite des coûts de transactions s'il y a lieu, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le passif lié aux parts de société en commandite est initialement comptabilisé à la juste valeur et par la suite au coût amorti. Le coût amorti est calculé en fonction des distributions à des fins fiscales prévues qu'il faudra normalement payer aux termes de la convention de société en commandite, à un taux d'actualisation qui rend compte des évaluations de marché de la valeur temps de l'argent et des risques particuliers liés à l'obligation, et selon une valeur finale, étant donné la durée indéfinie de l'obligation.

Les passifs financiers sont classés comme passifs courants si le paiement est exigible dans les 12 mois. Sinon, ils sont présentés en tant que passifs non courants.

v) Hiérarchie des justes valeurs

La société en commandite classe ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'un des trois niveaux suivants, selon les données d'entrée utilisées pour l'évaluation.

- Niveau 1 – évaluations à la juste valeur selon des prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques, accessibles à la date de l'évaluation;

- Niveau 2 – évaluations fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif. Les instruments dérivés compris dans cette catégorie sont évalués selon des modèles ou d'autres techniques d'évaluation standards de l'industrie à partir des données de marché observables;

- Niveau 3 – évaluations fondées sur des données qui sont moins observables ou non disponibles et évaluations fondées sur des données observables, mais qui n'étayent pas une partie importante de la juste valeur des instruments.

w) Dérivés incorporés

Les billets de premier rang non garantis comportaient une option de remboursement anticipé. La société en commandite a établi que l'option de remboursement anticipé était un instrument dérivé incorporé qui n'est pas étroitement lié aux billets de premier rang non garantis. Par conséquent, l'instrument dérivé incorporé a été séparé des billets de premier rang non garantis. L'instrument dérivé incorporé a été comptabilisé à sa juste valeur, les changements de la juste valeur étant pris en compte dans la charge d'intérêts présentée dans l'état consolidé du résultat global. Le 30 septembre 2015, les billets de premier rang non garantis ont été remboursés, et l'instrument dérivé incorporé a été radié et comptabilisé dans la charge d'intérêts présentée dans l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

x) Régime de réinvestissement des dividendes

Dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes (« RRD »), la société en commandite est tenue d'émettre des parts de société en commandite au lieu de distributions en espèces, au gré des commanditaires. À la liquidation du RRD, la différence entre les distributions déclarées et la juste valeur des parts émises est imputée aux résultats non répartis.

y) Normes comptables appliquées à l'exercice clos le 31 décembre 2016

i) IAS 19 *Avantages du personnel*. L'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié une modification visant à préciser qu'au moment de la détermination du taux d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi, c'est la monnaie dans laquelle les passifs sont libellés qui importe et non le pays où les passifs ont pris naissance. La norme modifiée n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

z) Normes comptables publiées mais non encore appliquées

Les normes révisées et modifications des normes existantes suivantes entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, et l'application anticipée est permise lorsqu'il y a lieu. La direction continue d'évaluer l'incidence de ces normes et modifications et n'a pas encore déterminé si elle les adoptera de façon anticipée, sauf comme il est indiqué ci-dessous.

i) IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a été publiée par l'IASB en mai 2014. La norme précise à quel moment et de quelle manière les entités comptabiliseront les produits des activités ordinaires et énonce l'exigence de fournir aux utilisateurs des états financiers des renseignements informatifs et pertinents. IFRS 15 remplace IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, IAS 11 *Contrats de construction* et bon nombre d'interprétations liées aux produits des activités ordinaires. L'application d'IFRS 15 est obligatoire pour toutes les entités adoptant le référentiel IFRS et s'applique à presque tous les contrats conclus avec des clients, les principales exceptions étant les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. En septembre 2015, l'IASB a publié une modification visant à reporter la date d'entrée en vigueur obligatoire aux périodes intermédiaires ouvertes à compter du 1er janvier 2018, et l'application anticipée est permise. En avril 2016, l'IASB a publié une modification visant à préciser les directives qui permettent de déterminer quelles sont les obligations liées au rendement, les licences de propriété intellectuelle et la relation mandant-mandataire; ainsi qu'à fournir de nouvelles mesures de simplification au moment de la transition. La modification s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, et son application anticipée est permise. La direction a entrepris d'évaluer cette norme modifiée et n'en a pas encore déterminé l'incidence sur ses états financiers consolidés.

ii) IFRS 9 *Instruments financiers*. En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers*, qui réunit les exigences sur le classement et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture en une seule norme qui remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 s'appliquera obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, et son application anticipée est permise. La direction a entrepris l'évaluation de cette norme et n'en a pas encore déterminé l'incidence sur les états financiers consolidés.

iii) IFRS 16 *Contrats de location*. En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location*, qui remplace les exigences actuellement en vigueur d'IAS 17 *Contrats de location*. IFRS 16 exige que les preneurs comptabilisent une obligation locative reflétant les paiements locatifs futurs et un actif lié au droit d'utilisation pour presque tous les contrats de location. IFRS 16 doit être appliquée aux premiers états financiers annuels en IFRS d'une entité pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, et l'adoption anticipée est permise. La direction a entrepris l'évaluation de cette norme et n'en a pas encore déterminé l'incidence sur les états financiers consolidés.

iv) IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions*. En juin 2016, l'IASB a publié une modification visant à traiter i) certaines questions touchant la comptabilisation d'attributions réglées en trésorerie et ii) la comptabilisation d'attributions réglées en instruments de capitaux propres qui, à l'égard des retenues d'impôt sur salaire, comportent une modalité de « règlement net ». La modification s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, et son application anticipée est permise. La norme modifiée n'aura pas d'incidence sur les états financiers consolidés.

v) IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*. En janvier 2016, l'IASB a publié une modification obligeant une entité à fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations du passif découlant des activités de financement, y compris les changements découlant des variations des flux de trésorerie et des variations des éléments hors trésorerie. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, et son application anticipée est permise. À l'exception des informations supplémentaires à fournir mentionnées précédemment, l'application des modifications d'IAS 7 n'entraîne pas de changements de la présentation du tableau consolidé des flux de trésorerie.

vi) IAS 12 *Impôt sur le résultat – Impôt différé*. En février 2016, l'IASB a publié une modification visant à préciser les critères de comptabilisation des actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes. La modification précise la méthode de comptabilisation de l'impôt différé lorsqu'un actif est évalué à la juste valeur et que la juste valeur est inférieure à la valeur fiscale de l'actif. Certains autres aspects de la comptabilisation des actifs d'impôt différé font également l'objet de précisions. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, et son application anticipée est permise. La norme modifiée n'aura pas d'incidence sur les états financiers consolidés.

vii) IAS 40 *Immeubles de placement*. En décembre 2016, l'IASB a publié une modification visant à préciser dans quelles circonstances les biens sont transférés depuis ou vers la catégorie « immeubles de placement ». La modification précise qu'un changement d'utilisation doit avoir lieu pour que ces transferts puissent être faits. À lui seul, un changement d'intention dans l'utilisation du bien ne constitue pas une preuve suffisante pour justifier un transfert. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. La direction a entrepris l'évaluation de cette norme modifiée et n'en a pas encore déterminé l'incidence sur les états financiers consolidés.

viii) IFRIC 22 *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*. En novembre 2016, l'IFRS Interpretation Committee a publié une interprétation sur la façon de déterminer la date de la transaction lorsque la norme sur les transactions en monnaie étrangère, IAS 21, est appliquée. L'interprétation s'applique lorsqu'une entité verse ou reçoit une contrepartie d'avance relativement à des contrats libellés en monnaie étrangère. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. La direction a entrepris l'évaluation de cette norme modifiée et n'en a pas encore déterminé l'incidence sur les états financiers consolidés.

ix) En décembre 2016, l'IASB a publié des précisions dans le but de clarifier le champ d'application d'IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. La modification précise que les informations à fournir conformément à IFRS 12 s'appliquent aux participations dans des entités classées comme étant détenues en vue de la vente, sauf dans les informations financières résumées. Ces modifications s'appliquent de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017. La norme modifiée n'aura pas d'incidence sur les états financiers consolidés.

4 Estimations comptables et jugements critiques

La préparation des présents états financiers consolidés conformément aux IFRS impose le recours à des estimations et à des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif présentés dans les états financiers consolidés et les informations sur les éventualités à la date de clôture, ainsi que les montants présentés des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Sur une base régulière et en tenant compte des informations disponibles, la direction évalue ses estimations, y compris celles concernant les obligations au titre des prestations de retraite et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite, le passif lié aux parts de société en commandite et l'impôt sur le résultat. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les ajustements nécessaires, le cas échéant, sont pris en compte dans le résultat de la période au cours de laquelle ils sont effectués. Suivent les estimations faites et les jugements posés par la direction qui ont l'incidence la plus importante sur les états financiers consolidés de la société en commandite.

Prestations de retraite et obligations au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite varie en fonction des calculs actuariels, qui englobent un certain nombre d'hypothèses. Ces hypothèses visent notamment le taux d'actualisation, qui sert à calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus nécessaires pour régler les obligations au titre des prestations de retraite. Pour déterminer le taux d'actualisation à utiliser, la société en commandite examine les rendements de marché d'obligations de société de la catégorie investissement libellées en dollars canadiens dont les échéances se rapprochent de l'échéance du passif au titre des prestations de retraite.

D'autres hypothèses clés relatives aux obligations au titre des prestations de retraite sont fondées, en partie, sur la conjoncture du marché. Des informations supplémentaires sont présentées à la note 10.

Parts de société en commandite

Le 13 décembre 2012, dans le cadre de l'émission de parts de société en commandite à PTKP, la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger que PK S.E.C., sous réserve de l'observation des obligations contractuelles et des lois applicables, verse des distributions à ses commanditaires d'un montant qui permette à PTKP de s'acquitter de son obligation d'effectuer des paiements au titre de l'impôt fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Chaque commanditaire a droit à sa quote-part de la distribution effectuée à l'égard de chaque exercice à des fins fiscales. PK S.E.C. a déterminé qu'il serait approprié de reclasser une tranche de ses capitaux propres en tant que passif lié aux parts de société en commandite, puisque la distribution à des fins fiscales consiste en une obligation contractuelle de verser de la trésorerie et, par conséquent, elle correspond à la notion de passif financier à des fins comptables selon les IFRS. Au 31 décembre 2016, un montant de 145,9 M$ a été reclassé en tant que passif à l'égard de cette obligation (125,2 M$ au 31 décembre 2015).

La variation de 23,4 M$ du coût amorti des parts de société en commandite a été comptabilisée dans les autres charges, qui comprennent une augmentation de 22,2 M$ pour la réévaluation effectuée au 31 décembre 2016. La réévaluation tient compte de l'estimation établie par PK S.E.C. relativement à la valeur actualisée nette du passif financier découlant de l'obligation de paiement de la distribution à des fins fiscales, en s'appuyant sur les estimations de l'impôt devant être payé par les commanditaires et en appliquant un taux d'actualisation et un taux de croissance final respectifs de 11,50 % et de 2,0 % (respectivement 11,25 % et 2,0 % au 31 décembre 2015). La variation du taux d'actualisation a entraîné une diminution de 4,0 M$ du passif. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la direction quant aux distributions à des fins fiscales futures prévues. Les projections de l'impôt à payer sont également fondées sur d'autres hypothèses, notamment des estimations du résultat imposable et des taux d'imposition. Le résultat imposable peut être nettement différent du résultat comptable, en raison des différences temporaires et des différences permanentes fondées sur la législation fiscale en vigueur. Par conséquent, tout changement touchant l'obligation relative aux parts de société en commandite n'indique pas forcément un changement correspondant dans la rentabilité future prévue de PK S.E.C. Une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution d'environ 7,3 M$ du passif lié aux parts de société en commandite, et une diminution de 0,5 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation d'environ 8,2 M$ du passif lié aux parts de société en commandite. Le taux d'actualisation tient compte du risque associé à l'entité, laquelle exerce ses activités principalement au Canada.

Le passif lié aux parts de commandite a également été ajusté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 pour tenir compte des avances versées aux commanditaires au cours de l'exercice considéré, lesquelles étaient nécessaires pour permettre à PTKP de verser des acomptes provisionnels. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux distributions à des fins fiscales définies dans la convention de société en commandite, la société en commandite a versé des avances à ses commanditaires de 1,2 M$, dont une tranche de 0,2 M$ représentait le versement mensuel d'un acompte provisionnel aux fins de l'impôt au nom de PTKP, le reste ayant été avancé à Kruger Inc. et à PKGP. Les avances ne portent pas intérêt, sont sans recours et sont réglées au moment de la déclaration annuelle de la distribution à des fins fiscales. Les avances de 5,4 M$ ont été portées en déduction des distributions à des fins fiscales de 8,6 M$ déclarées par la société en commandite le 28 février 2017. Des informations supplémentaires sont présentées à la note 14.

Tests de dépréciation

La société en commandite soumet le goodwill et les marques de commerce à durée d'utilité indéterminée à des tests de dépréciation chaque an. Au 31 décembre 2016, ces tests n'ont permis de relever aucune perte de valeur. La valeur recouvrable est déterminée à partir des meilleures estimations de la direction quant à la valeur d'utilité. Les estimations de la valeur d'utilité sont fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus. Les autres hypothèses comprennent les estimations du taux d'actualisation, le BAIIA ajusté prévu, les taux de croissance et les taux de change.

Impôt sur le résultat

La société en commandite calcule l'impôt sur le résultat pour chaque compétence fiscale dans laquelle ses filiales exercent leurs activités. L'estimation de l'impôt sur le résultat comprend une évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé et des économies d'impôt en fonction d'une évaluation de la capacité de la société en commandite d'imputer les déductions fiscales sous-jacentes et crédits d'impôt aux bénéfices imposables futurs. L'évaluation nécessite une estimation des bénéfices imposables futurs en comparaison des pertes d'exploitation nettes reportées en avant et des crédits d'impôt accordés par des États américains. Si les estimations différaient de la déclaration fiscale définitive, l'incidence sur le résultat serait comptabilisée à la période subséquente. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société en commandite a réévalué sa capacité à utiliser ses crédits d'impôt accordés par des États américains. Par suite de cette réévaluation, une reprise de 5,5 M$ des crédits d'impôt accordés par des États américains a été comptabilisée à l'état consolidé du résultat global. Cette évaluation a été mise à jour pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et n'a occasionné aucune modification par rapport à l'évaluation de l'exercice précédent.

5 Autres charges

	2016 $	2015 $
(Profit) perte de change	(285)	6 906
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	23 363	4 003
(Produits divers) charges diverses	(324)	422
	22 754	11 331

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le placement disponible à la vente a été vendu pour un produit de 1,4 M$. Cette vente a donné lieu à un profit de 0,3 M$ qui a été reclassé depuis le cumul des autres éléments du résultat global vers les autres charges de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

6 Créances clients et autres créances

	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $
Créances clients	115 729	100 869
Autres créances	7 882	8 692
Prêts consentis à des salariés	25	15
Moins la provision pour créances douteuses	(541)	(856)
	123 095	108 720

7 Stocks

	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $
Produits finis	78 436	92 034
Produits en cours	32 952	26 300
Matières premières et fournitures	36 328	36 036
Pièces de rechange	31 827	30 615
	179 543	184 985

Le total des stocks comptabilisés comme coût des produits vendus pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est élevé à 882,4 M$ (833,9 M$ en 2015). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société en commandite a sorti des stocks totalisant 2,7 M$ (1,0 M$ en 2015). La provision pour moins-value des stocks au 31 décembre 2016 s'est établie à 6,4 M$ (5,8 M$ au 31 décembre 2015).

8 Immobilisations corporelles

	Terrains $	Bâtiments $	Matériel et outillage $	Actifs en cours de construction ou de dévelop-pement $	Total $
Au 1er janvier 2015					
Coût	40 678	174 340	918 867	13 058	1 146 943
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	-	(70 124)	(424 057)	-	(494 181)
Valeur comptable nette au 1er janvier 2015	40 678	104 216	494 810	13 058	652 762
Ajouts	-	-	-	59 341	59 341
Cessions	(321)	-	(1 015)	-	(1 336)
Crédits d'impôt à l'investissement	-	-	(731)	-	(731)
Transferts	-	1 558	36 305	(37 863)	-
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	-	(4 934)	(35 094)	-	(40 028)
Écarts de change	255	10 178	56 168	1 099	67 700
Au 31 décembre 2015	40 612	111 018	550 443	35 635	737 708
Au 31 décembre 2015					
Coût	40 612	187 572	1 019 346	35 635	1 283 165
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	-	(76 554)	(468 903)	-	(545 457)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	40 612	111 018	550 443	35 635	737 708
Ajouts	-	-	-	85 237	85 237
Intérêts incorporés dans le coût de l'actif	-	-	-	222	222
Cessions	(2 435)	-	(164)	-	(2 599)
Aide gouvernementale	-	-	(2 400)	-	(2 400)
Transferts	-	137	83 656	(83 793)	-
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	-	(4 948)	(38 791)	-	(43 739)
Écarts de change	(47)	(1 897)	(9 891)	(324)	(12 159)
Au 31 décembre 2016	38 130	104 310	582 853	36 977	762 270
Au 31 décembre 2016					
Coût	38 130	185 150	1 085 265	36 977	1 345 522
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	-	(80 840)	(502 412)	-	(583 252)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	38 130	104 310	582 853	36 977	762 270

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société en commandite a vendu certains terrains forestiers pour un produit en trésorerie de 5,4 M$ (produit en trésorerie et produit hors trésorerie de 1,5 M$ en 2015). La vente a donné lieu à un profit sur la vente d'actifs non financiers de 2,9 M$ qui a été comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (1,1 M$ en 2015).

9 Goodwill et immobilisations incorporelles

	Marques de commerce $	Logiciels $	Total $
Au 1er janvier 2015			
Coût	11 825	4 708	16 533
Cumul des amortissements	-	(2 481)	(2 481)
Valeur comptable nette au 1er janvier 2015	11 825	2 227	14 052
Ajouts	-	2 682	2 682
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-	(881)	(881)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	11 825	4 028	15 853
Au 1er janvier 2016			
Coût	11 825	7 390	19 215
Cumul des amortissements	-	(3 362)	(3 362)
Valeur comptable nette au 1er janvier 2016	11 825	4 028	15 853
Ajouts	-	563	563
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-	(1 146)	(1 146)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	11 825	3 445	15 270
Au 31 décembre 2016			
Coût	11 825	7 953	19 778
Cumul des amortissements	-	(4 508)	(4 508)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	11 825	3 445	15 270

La valeur comptable du goodwill au 31 décembre 2016 s'élève à 160,9 M$ (160,9 M$ au 31 décembre 2015).

Tests de dépréciation

La société en commandite effectue un test annuel de dépréciation du goodwill et des marques de commerce à durée d'utilité indéterminée. Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, ces tests n'ont permis de relever aucune perte de valeur. Un goodwill de 152,0 M$ est affecté à l'UGT du secteur des produits de consommation au Canada et un goodwill de 8,9 M$ est affecté à l'UGT du secteur PHF. La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée d'après les meilleures estimations de la direction quant à sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité estimative se fonde sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des UGT. Selon l'analyse de sensibilité, aucun changement raisonnable apporté aux hypothèses ne devrait entraîner de perte de valeur.

10 Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite

La société en commandite est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies et de régimes de retraite à cotisations définies, auxquels peuvent participer la quasi-totalité de ses salariés. Le nombre d'années de service et les gains de chaque salarié servent à déterminer les prestations de retraite et les avantages postérieurs au départ à la retraite de tous les participants aux régimes dont la société en commandite est le promoteur.

La société en commandite offre cinq régimes de retraite à prestations définies agréés comportant une composante salaire moyen de fin de carrière, dont quatre sont agréés dans la province de Québec et un, dans la province d'Ontario. L'obligation au titre des prestations de 70,2 M$ au 31 décembre 2016 (64,1 M$ au 31 décembre 2015), déduction faite des actifs des cinq régimes, est prise en compte dans les prestations de retraite à l'état consolidé de la situation financière. Le déficit de solvabilité du régime à prestations définies des participants de l'usine de Crabtree est étayé par une lettre de crédit de 4,6 M$ (4,6 M$ au 31 décembre 2015).

La société en commandite offre un régime de retraite supplémentaire (« RRS ») à des salariés désignés. Le passif au titre des prestations définies lié au RRS, déduction faite des actifs du régime, a totalisé 14,4 M$ au 31 décembre 2016 (15,0 M$ au 31 décembre 2015). Il est comptabilisé dans les prestations de retraite à l'état consolidé de la situation financière et est appuyé par des lettres de crédit irrévocables totalisant 21,0 M$ (19,0 M$ au 31 décembre 2015).

La société en commandite est aussi le promoteur d'un régime de rente à terme destiné à la division de fabrication de l'Ouest canadien. Ce régime verse aux salariés horaires une prestation de raccordement débutant à 61 ans et prenant fin le jour du 65e anniversaire de naissance. Le régime de rente à terme est sans capitalisation, et l'obligation au titre des prestations de 8,0 M$ au 31 décembre 2016 (8,0 M$ au 31 décembre 2015) est prise en compte dans les prestations de retraite à l'état consolidé de la situation financière.

Les salariés horaires de la division de fabrication de l'Ouest canadien de la société en commandite participent à un régime de retraite multi-employeurs du secteur, auquel la société en commandite verse des cotisations. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société en commandite a versé et passé en charges un montant de 2,7 M$ (2,6 M$ en 2015) relativement à ce régime à prestations définies. Comme il n'existe pas d'information suffisante sur la quote-part de la société en commandite dans l'obligation au titre des prestations définies, la société en commandite comptabilise le régime multi-employeurs à titre de régime à cotisations définies.

La société en commandite offre un régime à cotisations définies, auquel pratiquement tous les salariés participent. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société en commandite a comptabilisé une charge de 2,6 M$ relativement à ce régime (2,5 M$ en 2015).

KTG est le promoteur d'un régime de retraite à cotisations définies auquel pratiquement tous les salariés participent. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société en commandite a comptabilisé une charge de 0,7 M$ relativement à ce régime (0,5 M$ en 2015).

La société en commandite offre aux retraités admissibles un certain nombre de protections pour soins de santé et autres (les « régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite »). Il s'agit de régimes sans capitalisation.

La date d'évaluation des régimes d'avantages du personnel est le 31 décembre de chaque exercice.

De par leur conception, les régimes de retraite à prestations définies et les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite exposent la société en commandite à des risques auxquels sont normalement exposés ces régimes, notamment en ce qui a trait au rendement des placements (pour les régimes de retraite seulement), aux variations du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation des obligations, à l'espérance de vie des participants et à l'inflation future. Les risques associés aux régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite sont gérés au moyen d'une surveillance régulière des régimes, de la réglementation applicable et d'autres facteurs pouvant avoir une incidence sur les charges et les flux de trésorerie de la société en commandite. Au 31 décembre 2015, le déficit de solvabilité global des régimes à prestations définies se chiffrait à 108,3 M$ (109,7 M$ au 31 décembre 2014). Les prochaines évaluations actuarielles sont exigées au 31 décembre 2019. Les exigences de capitalisation sont tributaires de plusieurs facteurs, notamment des hypothèses utilisées dans la plus récente évaluation actuarielle. Les montants réels des cotisations établies en fonction de rapports actuariels futurs peuvent varier de façon importante par rapport aux montants prévus.

Le cumul des pertes actuarielles comptabilisées dans les résultats non distribués aux 31 décembre 2016 et 2015 s'établit comme suit :

	31 décembre 2016	**31 décembre 2015**
	$	**$**
Prestations de retraite	95 672	87 181
Avantages postérieurs au départ à la retraite	17 548	17 642
Total	113 220	104 823

L'information relative aux régimes de retraite à prestations définies et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite est indiquée dans le tableau suivant :

	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	31 décembre 2016	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2016**	**31 décembre 2015**
	$	**$**	**$**	**$**
Variation de l'obligation au titre des prestations définies :				
Au 1er janvier	641 972	622 187	57 346	53 357
Coût des services rendus au cours de l'exercice	8 404	8 583	1 626	1 671
Coût des services passés	(172)	3 352	-	64
Coût financier	20 875	24 432	1 829	2 060
Cotisations salariales	3 768	3 669	-	-
Prestations versées	(34 084)	(32 276)	(3 545)	(2 473)
Réévaluations :				
Écarts découlant des variations de l'expérience des régimes	(3 051)	2 311	-	(438)
Écarts découlant de changements dans les hypothèses économiques	13 231	9 714	(848)	3 292
Écarts découlant de changements dans les hypothèses démographiques	3 802	-	754	(187)
Au 31 décembre	654 745	641 972	57 162	57 346
Variation des actifs des régimes évalués à la juste valeur :				
Au 1er janvier	554 808	523 654	-	-
Rendement prévu des actifs des régimes	17 870	20 507	-	-
Réévaluations :				
Profits sur les actifs du régime	5 491	19 119	-	-
Frais d'administration	(544)	(476)	-	-
Cotisations patronales	14 790	20 611	3 545	2 473
Cotisations salariales	3 768	3 669	-	-
Prestations versées	(34 084)	(32 276)	(3 545)	(2 473)
Au 31 décembre	562 099	554 808	-	-
Passif au titre des prestations constituées				
Situation de capitalisation – déficit	92 646	87 164	57 162	57 346

Les actifs des régimes, servant à la capitalisation des régimes de retraite à prestations définies de la société en commandite, sont composés comme suit :

	31 décembre 2016 %	31 décembre 2015 %
Titres à revenu fixe	39,2	40,4
Actions de sociétés cotées	29,9	29,1
Fonds spéculatifs	18,5	18,5
Titres de placements privés	5,8	5,9
Actifs réels	6,6	6,1
Total	100,0	100,0
Cotés sur un marché actif	70,0	68,0
Non cotés	30,0	32,0
	100,0	100,0

Le tableau qui suit présente, pour les exercices indiqués, les principales hypothèses relativement aux régimes de retraite à prestations définies et aux régimes d'avantages complémentaires :

	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	31 décembre 2016 %	31 décembre 2015 %	31 décembre 2016 %	31 décembre 2015 %
Hypothèses				
Taux d'actualisation – obligation au titre des prestations définies	3,77	3,90	3,77	3,90
Taux d'augmentation des salaires	3,25 - 4,00	3,25 - 4,00		

Exception faite du taux d'actualisation, les hypothèses constituent les meilleures estimations de la direction. Le taux d'actualisation est fondé sur le rendement des placements en titres à revenu fixe de sociétés canadiennes de catégorie investissement qui génèrent des flux de trésorerie correspondant aux versements de prestations prévus.

Régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite

Aux fins d'évaluation, le taux de croissance ou de décroissance hypothétique pour l'ensemble des coûts de soins de santé, à l'exception des médicaments, a été fixé à 3,0 %. Le taux de croissance ou de décroissance hypothétique du coût des médicaments a été établi à 5,0 % la première année, diminuant de 0,05 % par an pendant 20 ans, pour se fixer à 4,0 % par la suite.

L'analyse de sensibilité présentée a été effectuée en modifiant chacune des hypothèses individuellement. Si un changement réel se produisait, il est probable qu'il aurait des répercussions sur des hypothèses liées, créant ainsi un effet combiné.

L'incidence d'une augmentation de 1 % des coûts des soins de santé, d'une réduction de 1 % du taux d'actualisation et d'une variation de un an de l'espérance de vie est indiquée ci-dessous :

	Soins de santé		Taux d'actualisation		Espérance de vie	
	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $
Augmentation de l'obligation au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	5 804	5 781	10 035	8 543	1 518	1 583

Prestations de retraite

Les frais devant être payés par le régime sont déduits du rendement prévu des actifs du régime.

Les effets d'une réduction de 1 % du taux d'actualisation, d'une hausse de 1 % du taux de croissance des salaires et d'une variation de un an de l'espérance de vie sont indiqués ci-dessous :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance des salaires		Espérance de vie	
	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $
Augmentation de la charge de retraite	3 476	2 959	439	365	270	166
Augmentation des obligations au titre des prestations de retraite	101 776	100 897	8 355	9 644	15 359	15 065

Les cotisations aux régimes de retraite à prestations définies pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 devraient s'établir à 13,4 M$.

La charge nette au titre des régimes comprend les éléments suivants :

	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $
Charge nette au titre des régimes				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	8 404	8 583	1 626	1 671
Coût financier	20 875	24 432	1 829	2 060
Rendement prévu des actifs du régime	(17 870)	(20 507)	-	-
Frais d'administration	544	476	-	-
Coût des services passés[a)]	(172)	3 352	-	64
	11 781	16 336	3 455	3 795

a) Comptabilisation du coût des services passés relativement à des modifications de contrat.

Les montants ci-dessous ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $
Écarts découlant des variations de l'expérience des régimes	3 051	(2 311)	-	438
Écarts découlant de changements dans les hypothèses économiques	(13 231)	(9 714)	848	(3 292)
Écarts découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(3 802)	-	(754)	187
Profit sur l'actif des régimes	5 491	19 119	-	-
	(8 491)	7 094	94	(2 667)

11 Dettes fournisseurs et autres dettes

	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $
Dettes fournisseurs	88 163	82 162
Charges à payer	65 139	51 485
Ajustements au titre du marchandisage	48 175	46 682
	201 477	180 329

12 Provisions

	Obligations de démantèlement et autres obligations de remise en état $ a)	Incitatifs à long terme $ b)	Restructuration $ c)	Total $
Provisions au 1er janvier 2015	5 898	2 186	1 324	9 408
Provisions supplémentaires	(287)	497	2 824	3 034
Virement depuis les dettes fournisseurs et autres dettes	-	-	141	141
Montant payé au cours de l'exercice	-	(1 910)	(1 648)	(3 558)
Accroissement des intérêts	251	-	-	251
Provisions au 31 décembre 2015	5 862	773	2 641	9 276
Partie courante	-	455	2 641	3 096
Partie non courante	5 862	318	-	6 180
Provisions au 1er janvier 2016	5 862	773	2 641	9 276
Provisions supplémentaires	(173)	786	552	1 165
Montant payé au cours de l'exercice	-	(512)	(1 755)	(2 267)
Accroissement des intérêts	198	-	-	198
Provisions au 31 décembre 2016	5 887	1 047	1 438	8 372
Partie courante	-	447	1 438	1 885
Partie non courante	5 887	600	-	6 487

a) Obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Pour remplir son obligation éventuelle en vertu d'un contrat de location de terrain pour l'une de ses usines, la société en commandite a constitué une provision pour la démolition du bâtiment et la restauration du terrain à la fin du contrat. Le contrat de location actuel vient à échéance en 2028 et des négociations sont en cours pour le prolonger. Le montant non actualisé estimatif nécessaire pour éteindre cette obligation se situerait entre 9,0 M$ et 11,7 M$. Le passif est calculé d'après les flux de trésorerie actualisés à un taux d'actualisation de 3,635 % (3,385 % au 31 décembre 2015).

b) Incitatifs à long terme

Les incitatifs à long terme comprennent le plan incitatif à long terme offert aux cadres de la société en commandite. Ce plan attribue des unités d'actions en fonction du rendement, en se fondant principalement sur le BAIIA ajusté (note 19) et sur le rendement du capital investi, d'après une moyenne sur trois ans ainsi que d'autres éléments. Les attributions aux termes de ce régime sont versées en trésorerie, au mois de mai de l'exercice suivant la période de trois ans au cours de laquelle les droits sont constitués. La charge de rémunération connexe est comptabilisée sur la même période de trois ans.

c) Restructuration

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, les coûts de restructuration liés à l'usine de New Westminster et à d'autres emplacements ont entraîné une augmentation d'environ 8,6 M$ des provisions. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, des coûts de restructuration de 0,2 M$ liés à l'usine de New Westminster et à d'autres emplacements ont été engagés (0,2 M$ en 2015). Au 31 décembre 2016, il ne restait aucune provision.

Au premier trimestre de 2014, la société en commandite a entrepris la revue de ses frais généraux administratifs et a relevé un certain nombre d'occasions de réduire ses coûts. La société en commandite prévoit engager des coûts de restructuration d'environ 2,1 M$, principalement en indemnités de fin de contrat de travail. Au 31 décembre 2016, la société en commandite avait engagé des coûts en lien avec cette initiative de 1,5 M$. Toutes les mesures devant être prises avaient été mises en œuvre au 29 mars 2015. La provision restante de 0,6 M$ se rapportait à l'estimation la plus probable de la direction quant aux indemnités de fin de contrat de travail devant être engagées.

Face aux pressions exercées par le marché sur les coûts, au premier semestre de 2015, la haute direction a entrepris une revue exhaustive de sa structure de coûts et a relevé un certain nombre d'occasions de rationalisation. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, des charges de restructuration de 0,8 M$ ont été comptabilisées (3,0 M$ en 2015). Au 31 décembre 2016, la société en commandite avait engagé des coûts de 2,9 M$ se rapportant à cette initiative, et elle a comptabilisé une provision pour la tranche restante de 0,8 M$.

13 Dette à long terme

	Échéance	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $
Facilité de crédit renouvelable[a)]	2020	196 682	204 681
Facilité Nordea[b)]	2019	26 244	35 980
Emprunt auprès du gouvernement du Québec[c)]	2016	-	1 051
Facilité de la Caisse[d)]	2018	192 084	194 330
Emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario[e)]	2026	820	-
Prêt d'Investissement Québec[f)]	2026	8 408	-
		424 238	436 042
Moins la partie courante de la dette à long terme		8 859	10 183
		415 379	425 859

a) Facilité de crédit renouvelable

Le 28 septembre 2015, la société en commandite a conclu une cinquième convention de crédit modifiée et reformulée, modifiée par une lettre de consentement datée du 8 mars 2016 et par une première convention de crédit complémentaire datée du 9 août 2016 (la « convention de crédit ») en lien avec sa facilité de crédit renouvelable (la « facilité de crédit »). Le montant de la facilité de crédit a été majoré, passant de 125,0 M$ à 300,0 M$. Les emprunts aux termes de la facilité de crédit portent intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base des États-Unis, au taux des acceptations bancaires ou au taux LIBOR, majoré d'une marge se situant entre 0,20 % et 2,875 % établie selon le ratio dette/BAIIA (défini dans la convention de crédit) et le type d'avance. La convention de crédit s'étend sur une période de cinq ans et viendra à échéance le 25 septembre 2020. La convention de crédit prévoit certains engagements que la société en commandite doit honorer, ainsi que certaines obligations qu'elle doit remplir. Le 8 mars 2016, la société en commandite a obtenu une modification visant à accroître le ratio dette/BAIIA maximal devant être respecté par la société en commandite pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. La modification prévoit également que les emprunts aux termes de la facilité de crédit pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 porteront intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base des États-Unis, au taux des acceptations bancaires ou au taux LIBOR, majoré d'une marge se situant entre 0,20 % et 2,875 % établie selon le ratio dette/BAIIA et le type d'avance.

Au 31 décembre 2016, les frais de financement différés non amortis s'élevaient à 1,3 M$ (1,3 M$ au 31 décembre 2015).

La convention de crédit est garantie par KP USA, GTM, KP AFH et par toute filiale nouvellement acquise de la société en commandite (les « filiales assujetties à des restrictions »). La société en commandite et les filiales assujetties à des restrictions offrent des sûretés réelles et des hypothèques de premier rang sur leurs immobilisations corporelles actuelles et futures à titre de garantie de leurs obligations en vertu de la convention de crédit, y compris une sûreté sur 100 % des actions ou de leur participation dans toutes les filiales détenues conjointement par la société en commandite et des filiales assujetties à des restrictions.

Au 31 décembre 2016, la société en commandite disposait de 67,0 M$ (déduction faite de lettres de crédit totalisant 26,0 M$) au titre de la facilité de crédit (70,0 M$ au 31 décembre 2015, déduction faite de lettres de crédit totalisant 24,0 M$). Le taux d'intérêt moyen pondéré pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 était de 3,35 % (2,74 % au 31 décembre 2015).

b) Facilité Nordea

Le 8 juillet 2011, la société en commandite a conclu une convention de crédit avec Nordea Bank AB (la « facilité Nordea »), qui prévoit un emprunt à terme d'un capital d'environ 46,2 M$ US, qui servira au financement de l'achat d'une machine à papier à TAD pour sa filiale KTG. La facilité Nordea, d'une durée de 7 ans, porte intérêt à un taux fixe de 2,87 % par année, composé d'un taux d'intérêt étatique de la Suède, d'une prime de risque et d'une marge administrative. L'emprunt est garanti par les actifs de la société en commandite ayant égalité de rang avec les prêteurs de premier rang de la facilité de crédit. L'emprunt est remboursable en 14 versements semestriels consécutifs de capital et d'intérêt à compter du 28 juin 2013. Au 31 décembre 2016, un total de 19,8 M$ US (26,4 M$ US au 31 décembre 2015) était en cours au titre de cette facilité. Au 31 décembre 2016, les frais de financement différés non amortis s'élevaient à 0,3 M$ (0,5 M$ au 31 décembre 2015). Le 28 septembre 2015, la société en commandite a conclu une troisième facilité de crédit modifiée (la « facilité de crédit Nordea ») en lien avec la facilité Nordea, dans le cadre des modifications de la facilité de crédit. Aucun changement important n'a été apporté à la facilité Nordea.

c) Emprunt auprès du gouvernement du Québec

L'emprunt auprès du gouvernement du Québec est lié à une entente entre la société en commandite et le gouvernement du Québec visant le financement de l'expansion de l'usine de transformation à Crabtree. L'emprunt ne porte pas intérêt et est garanti par l'actif de l'usine de transformation. L'emprunt a été comptabilisé en tenant compte des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt du marché de 6,0 %. La société en commandite disposait d'un moratoire pour le remboursement du capital sur les 12 premiers trimestres, le remboursement ayant débuté le 30 avril 2013. Au 31 décembre 2016, l'emprunt avait été remboursé intégralement (1,1 M$ au 31 décembre 2015).

d) Facilité de la Caisse

Le 6 août 2011, TAD Canco Inc. a conclu une convention de crédit avec la Caisse de dépôt visant une facilité de prêt à terme (la « facilité de la Caisse ») pour un montant de 211,1 M$ US aux fins du financement de l'expansion de KTG, notamment la construction d'une nouvelle machine à papier TAD et l'expansion de l'usine de papier. Aux termes de la facilité de la Caisse, les prélèvements n'étaient permis que jusqu'au 15 février 2014, date à laquelle la société en commandite avait prélevé un montant de 125,0 M$ US.

La facilité de la Caisse, d'une durée de 7 ans, vient à échéance le 16 août 2018. Elle porte intérêt à un taux préférentiel de 8 % par an, majoré d'une marge établie chaque période en fonction du ratio de la dette nette sur le BAIIA de KTG (défini dans la facilité de la Caisse) et de l'excédent des flux de trésorerie excédentaires de KTG, terme aussi décrit dans la convention. La marge applicable est composée de ce qui suit : i) en tout temps, 5 % par an, avant la date de début du projet TAD tant que l'excédent des flux de trésorerie est positif, et ii) par la suite, si le ratio de la dette nette sur le BAIIA (défini dans la facilité de la Caisse) A) est égal ou supérieur à 2,5, l'intérêt calculé à 5 % par an ou, s'il est plus élevé, un montant correspondant à 30 % de l'excédent des flux de trésorerie de KTG; B) est inférieur à 2,5 et d'au moins 2,0, l'intérêt calculé à 5 % par an ou, s'il est plus élevé, un montant correspondant à 25 % de l'excédent des flux de trésorerie de KTG ou C) est inférieur à 2,0, l'intérêt calculé à 4 % par an ou, s'il est plus élevé, un montant correspondant à 15 % de l'excédent des flux de trésorerie de KTG. Le taux d'intérêt moyen pondéré de la facilité de la Caisse s'est chiffré à 14,84 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (14,79 % en 2015).

La facilité de la Caisse est garantie par la totalité des actifs de TAD Canco Inc., de KTG, ainsi que par la totalité des participations de TAD Luxembourg S.A.R.L. Des prélèvements n'ont été faits sur la facilité qu'après le transfert à TAD Canco Inc. du placement de base de 107,0 M$ US effectué par la société en commandite.

TAD Canco Inc. n'est pas tenue de se conformer aux clauses restrictives financières prévues dans la convention de crédit. Par ailleurs, la facilité de la Caisse comporte certaines clauses restrictives de manquement réciproque et des ententes relatives à la dette de la société en commandite.

e) Emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario

Le 1er juillet 2015, la société en commandite a conclu une convention de prêt conditionnel avec le gouvernement de l'Ontario, en vue d'un financement lié au projet d'expansion de ses installations de Trenton. L'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario est garanti par les actifs acquis en vue de l'expansion. La convention prévoit un emprunt d'un montant maximal de 10,0 M$. Une tranche pouvant atteindre la moitié de ce montant peut être accordée sous forme de subvention. L'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario est assorti d'un moratoire sur le remboursement du capital pour les cinq premières années suivant la date du premier prélèvement, après quoi le capital sera remboursé à raison de cinq versements annuels consécutifs. Une partie des intérêts sur l'emprunt peut être annulée, sous réserve des conditions prévues. Au 31 décembre 2016, la société en commandite avait prélevé 2,0 M$ sur cet emprunt (néant au 31 décembre 2015).

f) Prêt d'Investissement Québec

Le 9 août 2016, la société en commandite a conclu une entente avec Investissement Québec en vue du financement de l'acquisition, du déménagement et de l'installation de la machine à papier à ses installations de Crabtree. Ce prêt (le « prêt d'Investissement Québec ») est garanti par la machine à papier acquise et par la partie du terrain sur laquelle la machine sera installée. La sûreté est au second rang, immédiatement après la sûreté consentie en faveur de la facilité de crédit. L'entente prévoit un emprunt d'un montant maximal de 39,5 M$. Les prélèvements sur le prêt d'Investissement Québec portent intérêt à un taux fixe de 2,5 % par année pour une période de sept ans à compter du premier prélèvement. Par la suite, le taux d'intérêt passe au taux fixe de 3,5 % par année jusqu'au huitième anniversaire du premier prélèvement, au taux fixe de 4,5 % par année jusqu'au neuvième anniversaire du premier prélèvement, et au taux fixe de 5,5 % par année par la suite. Les paiements d'intérêts mensuels commenceront à compter du mois suivant le premier prélèvement. Le prêt est assorti d'un moratoire sur le remboursement du capital pour les 24 premiers mois suivant la date du premier prélèvement, après quoi le capital sera remboursé à raison de 96 versements mensuels consécutifs. Au 31 décembre 2016, un montant de 9,7 M$ avait été prélevé et devait être remboursé (néant au 31 décembre 2015).

La convention de crédit prévoit des clauses restrictives de manquement réciproque qui touchent la facilité Nordea, la facilité de la Caisse et l'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario.

Les frais de financement des emprunts sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée prévue des emprunts. Les montants d'amortissement ont été pris en compte dans la charge d'intérêts.

Le montant global de remboursements futurs du capital requis de la dette à long terme s'établit comme suit :

	$
Moins de 1 an	8 859
De 1 an à 5 ans	418 704
Plus de 5 ans	4 554
	432 117

La charge d'intérêts présentée dans l'état consolidé du résultat global était composée de ce qui suit :

	2016 **$**	**2015** **$**
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	38 938	49 497
Accroissement des intérêts sur les provisions et autres passifs	228	251
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite, montant net	4 834	5 985
Dérivés incorporés sur la dette	-	2 431
	44 000	58 164

14 Distributions et passif lié aux parts de société en commandite

	Passif lié aux parts de société en commandite **$**
Au 1er janvier 2015	128 123
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite (note 5)	4 003
Distributions à des fins fiscales	(6 950)
Au 31 décembre 2015	125 176
Au 1er janvier 2016	125 176
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite (note 5)	23 363
Distributions à des fins fiscales	(2 632)
Au 31 décembre 2016	145 907

Les distributions de parts de société en commandite, la partie des distributions réinvestie par les commanditaires, les parts de société en commandite supplémentaires émises au prix par part et le produit brut s'établissent comme suit :

				2016
Date de paiement des distributions	**Distributions de parts de société en commandite $**	**Prix par part $**	**Nombre de parts de société en commandite émises**	**Produit brut $**
15 janvier 2016	9 871	10,29	442 929	4 558
15 avril 2016	9 951	12,31	359 138	4 421
15 juillet 2016	10 016	11,75	394 797	4 639
17 octobre 2016	10 087	13,77	339 831	4 679
	39 925		1 536 695	18 297

				2015
Date de paiement des distributions	**Distributions de parts de société en commandite $**	**Prix par part $**	**Nombre de parts de société en commandite émises**	**Produit brut $**
15 janvier 2015	9 652	16,46	256 590	4 223
15 avril 2015	9 699	15,56	285 231	4 438
15 juillet 2015	9 750	14,31	312 247	4 468
15 octobre 2015	9 806	12,44	361 765	4 501
	38 907		1 215 833	17 630

Le 16 janvier 2017, la société en commandite a versé des distributions de 10,1 M$ aux commanditaires. En vertu du régime de réinvestissement des dividendes (« RRD »), une partie des distributions a été réinvestie par les commanditaires et la société en commandite a donc émis 309 196 parts de société en commandite additionnelles au prix de 15,25 $. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, un ajustement de juste valeur de 0,3 M$ a été comptabilisé pour refléter la valeur marchande des parts de société en commandite émises.

Après le 31 décembre 2016, la société en commandite a déclaré des distributions de 10,2 M$, payables le 17 avril 2017.

La société en commandite a versé les distributions à des fins fiscales, les avances et les distributions de parts de société en commandite suivantes à ses parties liées :

			2016
	Avances $	**Distributions de parts de société en commandite $**	**Total $**
Versées à Kruger Inc.[a)]	1 029	16 717	17 746
Versées à PKGP	-	3	3
Versées à PTKP[b)]	205	4 908	5 113
Total versé	1 234	21 628	22 862

				2015
	Distributions à des fins fiscales $	Avances $	Distributions de parts de société en commandite $	Total $
Versées à Kruger Inc.[a)]	2 903	5 722	16 252	24 877
Versées à PKGP	1	1	3	5
Versées à PTKP[b)]	571	1 141	5 217	6 929
Total versé	3 475	6 864	21 472	31 811

a) Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, les distributions de parts de société en commandite ont été versées à Kruger Inc., déduction faite des distributions réinvesties dans le cadre du RRD. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, les distributions réinvesties par Kruger Inc. dans le cadre du RRD ont totalisé 16,7 M$ (16,3 M$ en 2015).

b) Le 15 avril 2015, les distributions de parts de société en commandite ont été versées à PTKP, déduction faite des distributions réinvesties dans le cadre du RRD. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, les distributions réinvesties par PTKP dans le cadre du RRD ont totalisé 1,6 M$ (1,2 M$ en 2015).

Distributions à des fins fiscales

Conformément aux distributions à des fins fiscales définies dans la convention de société en commandite, la société en commandite a déclaré des distributions à des fins fiscales de 2,6 M$ le 26 février 2016, dont une tranche de 0,4 M$ a servi à régler une partie des avances consenties à PTKP qui ont été comptabilisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, et le solde de 2,2 M$ a servi à régler une partie des avances consenties à Kruger Inc. et à PKGP qui ont été comptabilisées en 2015. L'excédent des avances sur les distributions à des fins fiscales se chiffrait à 4,2 M$, dont une tranche de 0,7 M$ était remboursable par PTKP et le solde de 3,5 M$ était remboursable par Kruger Inc. et par PKGP. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux distributions à des fins fiscales définies dans la convention de société en commandite, la société en commandite a versé à ses commanditaires des avances totalisant 1,2 M$, dont une tranche de 0,2 M$ a été affectée au paiement d'un acompte provisionnel mensuel au nom de PTKP, le reste a été versé sous forme d'avances à Kruger Inc. et à PKGP. Les avances ne portent pas intérêt, sont sans recours et sont réglées au moment de la déclaration annuelle de la distribution à des fins fiscales. Le 28 février 2017, la société en commandite a déclaré des distributions à des fins fiscales de 8,6 M$, dont une tranche de 1,4 M$ a servi à régler les avances consenties à PTKP et à payer l'acompte provisionnel final au nom de PTKP. Le solde de 7,2 M$ a servi à régler les avances respectives de Kruger Inc. et de PKGP, et le montant restant a été versé à Kruger Inc. et à PKGP.

15 Impôt sur le résultat

La société en commandite n'est pas une entité assujettie à l'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015. Le résultat de la société en commandite est transféré aux commanditaires, soit Kruger Inc., PKGP et PTKP. En revanche, les filiales de la société en commandite, à savoir KP USA, KTG, TAD Canco Inc., GTM et TAD Luxembourg S.A.R.L., sont des entités constituées en société par actions et sont, par conséquent, assujetties à l'impôt.

La charge d'impôt consolidée de 3,6 M$ de la société en commandite pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (7,4 M$ en 2015) se rattache à ses filiales KP USA, KTG, TAD Luxembourg S.A.R.L. et GTM.

Le tableau suivant présente les éléments de l'impôt sur le résultat :

	2016 $	2015 $
Charge d'impôt exigible	3 250	2 106
Charge d'impôt différé	379	5 333
	3 629	7 439

Le tableau suivant présente en détail la charge d'impôt sur le résultat et le rapprochement des taux d'imposition fédéral et provincial combinés prévus par la loi et du taux d'imposition effectif :

	2016		2015	
	$	%	$	%
Taux d'imposition fédéral et provincial combinés, déduction faite du crédit pour fabrication et transformation	10 288	26,3	2 331	26,1
Résultat imposé entre les mains des commanditaires	(7 540)	(19,3)	(697)	(7,8)
Écart des taux d'imposition prévus par la loi pour les établissements à l'étranger	733	1,9	696	7,8
Crédits d'impôt accordés par des États américains non comptabilisés	-	-	5 536	61,9
Crédits d'impôt à l'investissement	(337)	(0,9)	(253)	(2,8)
Écarts permanents et autres	485	1,3	(174)	(1,9)
	3 629	9,3	7 439	83,3

Le tableau suivant présente une ventilation de l'actif (du passif) d'impôt différé :

	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $
Immobilisations corporelles	(74 045)	(60 006)
Pertes d'exploitation nettes	80 424	67 421
Dette à long terme et frais de financement différés	10 536	8 978
Stocks et charges à payer	4 282	5 858
Crédits d'impôt accordés par des États américains	16 902	16 215
Autres	1 814	945
	39 913	39 411

Le tableau suivant présente une analyse de l'actif (du passif) d'impôt différé :

	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $
Actif d'impôt différé devant être recouvré dans 12 mois	4 282	5 858
Actif d'impôt différé devant être recouvré dans plus de 12 mois	35 631	33 553
	39 913	39 411

En plus de ce qui précède, la société en commandite possède des actifs d'impôt différé de 29,2 M$ liés à des pertes d'exploitation nettes reportées en avant et des crédits d'impôt de 5,4 M$ accordés par des États américains qui n'ont pas été constatés dans les états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2016, la société en commandite disposait des pertes d'exploitation nettes suivantes pouvant être reportées en avant :

	Palier fédéral américain $	Date d'échéance	Palier des États américains $	Date d'échéance	Canada $	Date d'échéance
2003	6	2023	-	2018	-	
2004	5 390	2024	1 260	2019	-	
2005	28	2025	-	2020	-	
2006	5 952	2026	5 949	2021	-	
2009	1 637	2029	-	2025	-	
2011	642	2031	59	2026	1 235	2031
2012	2 844	2032	5 667	2027	11 441	2032
2013	59 932	2033	62 199	2028	23 629	2033
2014	65 917	2034	67 043	2029	24 829	2034
2015	38 260	2035	40 301	2030	24 012	2035
2016	28 352	2036	30 152	2031	25 824	2036
	208 960		212 630		110 970	

Au 31 décembre 2016, la société en commandite disposait des crédits d'impôt d'États américains suivants pouvant être reportés en avant :

	État américain $	Date d'échéance
2012	2 854	2027
2013	13 951	2028
2014	1 821	2029
2015	1 698	2030
2016	1 949	2031
	22 273	

Ces crédits peuvent être utilisés pour réduire la taxe d'accise et de franchise du Tennessee qui serait autrement entièrement payable par sa filiale, KTG.

16 Transactions entre parties liées

La société en commandite effectue la vente et l'acquisition de biens et de services avec Kruger Inc. et ses filiales (« parties liées ») dans le cours normal de ses activités. Ces transactions ne portent pas intérêt et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant convenu par les parties liées.

Les ventes des biens à Kruger Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont totalisé 0,9 M$ (0,2 M$ en 2015). Les ventes des biens aux filiales de Kruger Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été nulles (0,2 M$ en 2015). Les biens sont vendus aux prix et modalités qui seraient offerts à des tiers. La prestation des services a eu lieu conformément aux conditions décrites dans les conventions conclues avec les parties liées.

Les achats des biens et services auprès de Kruger Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont totalisé 33,1 M$ (29,9 M$ en 2015). Les achats des biens et services auprès des filiales de Kruger Inc. pour la même période ont totalisé 8,3 M$ (10,2 M$ en 2015). Les biens sont acquis auprès de Kruger Inc. et des parties liées aux conditions et modalités commerciales d'usage. Ces achats de biens et de services sont pris en compte dans le coût des produits vendus et les frais de vente, frais généraux et frais d'administration de l'état consolidé du résultat global. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, des frais de gestion de 4,2 M$ (4,2 M$ en 2015) ont été versés à Kruger Inc. en contrepartie des services de gestion rendus à la société en commandite.

Le tableau qui suit présente les soldes des créances sur parties liées ou des dettes envers des parties liées :

	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $
Créances sur Kruger Inc.	171	61
Créances sur des filiales de Kruger Inc.	14	16
Créances sur PTKP	-	108
	185	185
Dettes envers Kruger Inc.	2 646	3 332
Dettes envers les filiales de Kruger Inc.	534	443
Dettes envers PTKP	426	-
	3 606	3 775

Toutes les créances sur parties liées ou les dettes envers des parties liées doivent être réglées selon les modalités commerciales établies par les parties. Ces montants ne comportent pas de sûreté et ne portent pas intérêt. Aucune provision n'est constituée pour les créances sur parties liées aux 31 décembre 2016 et 2015. Aucune dette n'est exigible auprès des parties liées aux 31 décembre 2016 et 2015.

La société en commandite a déclaré les distributions suivantes à ses parties liées :

	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $
Distributions à payer à Kruger Inc.	8 511	8 257
Distributions à payer à PKGP	1	1
Distributions à payer à PTKP	1 636	1 613
Total des distributions à payer	10 148	9 871

17 Engagements et éventualités

Le tableau qui suit présente les engagements en vertu des contrats de location simple non résiliables sur des terrains, des bâtiments, des services de TI, des véhicules et d'autre matériel ou outillage :

	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $
Moins de 1 an	13 611	13 849
De 1 an à 5 ans	43 105	44 711
Plus de 5 ans	38 865	41 658
	95 581	100 218

La charge relative aux contrats de location simple comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et présentée dans l'état consolidé du résultat global s'élève à 14,0 M$ (15,1 M$ en 2015).

Au 31 décembre 2016, la société en commandite avait des engagements en vertu de contrats de service totalisant 2,1 M$ pour 2017, 0,7 M$ pour 2018 et 0,4 M$ pour 2019 et les années suivantes.

La société en commandite s'est engagée à assumer les coûts associés à l'implantation de lignes de transport d'électricité souterraines permettant l'approvisionnement de l'usine à Gatineau. Ces coûts seront inscrits à l'actif et amortis sur leur durée d'utilité estimative.

De temps à autre dans le cours normal des activités, la société en commandite fait l'objet de litiges. La société en commandite n'a pas de raison de croire que l'issue de ces litiges puisse avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière, son résultat d'exploitation ou sa capacité de poursuivre ses activités commerciales.

Au 31 décembre 2016, la société en commandite disposait de lettres de crédit irrévocable en cours totalisant 26,0 M$ (24,0 M$ au 31 décembre 2015), y compris les lettres de crédit concernant les régimes de retraite dont il est question à la note 10.

18 Charges par nature

	2016 $	2015 $
Coûts des matières et coûts de production	503 159	472 029
Salaires et autres charges au titre des avantages du personnel	280 781	270 084
Matériaux d'entretien	35 873	35 045
Coût de l'énergie	68 904	66 238
Dotation aux amortissements	48 582	42 524
Transport et entreposage	136 013	124 002
Frais de marketing, de vente et d'administration	51 098	48 815
	1 124 410	1 058 737

Les éléments suivants sont également classés dans l'état consolidé du résultat global :

	2016 $	2015 $
Coût des produits vendus	1 031 647	970 759
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	92 763	87 978
	1 124 410	1 058 737

19 Information sectorielle

Secteurs à présenter

Pour établir les secteurs opérationnels, la direction s'est fondée sur les rapports revus par le chef de la direction qui est considéré comme le principal décideur opérationnel. La société en commandite exerce des activités dans les trois secteurs suivants : le secteur Produits de consommation, le secteur PHF et le secteur Autres.

a) Produits de consommation
Ce secteur comprend les activités exercées dans les installations de fabrication de la société en commandite situées au Canada (à New Westminster, en Colombie-Britannique; à Crabtree, Sherbrooke et Gatineau, au Québec) et aux États-Unis (à Memphis, dans le Tennessee). Le secteur Produits de consommation comprend les ventes de produits de papier de marques telles que Cashmere[MD], Purex[MD], White Swan[MD], Scotties[MD], Sponge Towels[MD] et White Cloud[MD] et des produits de papier de marques de distributeurs.

b) PHF
Ce secteur comprend les activités exercées dans les installations de fabrication de la société en commandite situées au Canada. Le secteur PHF vend, principalement par l'intermédiaire de distributeurs, des produits de papier à des entreprises qui œuvrent dans des secteurs tels la gestion immobilière, les soins de santé, la restauration, la fabrication et l'hébergement, ainsi qu'à des installations communautaires.

c) Autres
Entrent dans ce secteur les ventes de bobines mères effectuées par la société en commandite à d'autres entreprises de fabrication de papier principalement aux États-Unis, mais aussi au Canada. Ce secteur comprend également les ventes de fibres recyclées, principalement à la société mère.

Le résultat d'exploitation des secteurs correspond au résultat de chaque secteur avant i) la charge d'intérêts, ii) l'impôt, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) la perte de valeur (le profit sur la vente) des actifs non financiers, vi) les pertes (profits) sur la cession d'immobilisations corporelles, vii) les écarts de change, viii) les charges liées aux activités de restructuration, ix) la variation du coût amorti du passif lié aux parts de sociétés en commandite et x) les charges non récurrentes liées à la réévaluation des prestations de retraite pour services passés. Le « BAIIA ajusté du secteur Produits de consommation », le « BAIIA ajusté du secteur PHF » et le « BAIIA ajusté du secteur Autres » correspondent au résultat d'exploitation du secteur pertinent de PK S.E.C.

Les actifs, les activités et les salariés de la société en commandite se trouvent principalement au Canada et aux États-Unis. Les mêmes actifs à long terme de la société en commandite sont employés dans les secteurs Produits de consommation (« PDC »), PHF et Autres. Par conséquent, les actifs ne peuvent être attribués à ces secteurs.

				2016
	PDC	**PHF**	**Autres**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**
Produits des activités ordinaires provenant des clients externes	986 881	227 062	13 953	1 227 896
BAIIA sectoriel ajusté	146 367	5 217	947	152 531
Dotation aux amortissements				48 582
Charge d'intérêts				44 000
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite				23 363
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles				139
Profit sur la vente d'actifs non financiers				(2 939)
Coûts de restructuration				552
Profit de change				(285)
Résultat avant impôt				39 119
Impôt sur le résultat				3 629
Résultat net de l'exercice				35 490

				2015
	PDC	**PHF**	**Autres**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**
Produits des activités ordinaires provenant des clients externes	897 959	220 320	20 591	1 138 870
BAIIA sectoriel ajusté	122 483	5 407	(1 505)	126 385
Dotation aux amortissements				42 524
Charge d'intérêts				58 164
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite				4 003
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles				734
Profit sur la vente d'actifs non financiers				(1 119)
Coûts de restructuration				2 824
Réévaluation des prestations de retraite – coût des services passés				3 416
Perte de change				6 906
Résultat avant impôt				8 933
Impôt sur le résultat				7 439
Résultat net de l'exercice				1 494

Secteurs géographiques

La société en commandite exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Les produits des activités ordinaires et les actifs ont été répartis entre les secteurs géographiques en fonction de l'emplacement respectif des clients et des actifs non courants.

				2016
	Canada $	É.-U. $	Mexique $	Total $
Produits des activités ordinaires	746 483	429 627	51 786	1 227 896
Immobilisations corporelles	357 689	404 581	-	762 270
Goodwill	160 939	-	-	160 939
Immobilisations incorporelles	15 270	-	-	15 270

				2015
	Canada $	É.-U. $	Mexique $	Total $
Produits des activités ordinaires	711 881	389 154	37 835	1 138 870
Immobilisations corporelles	320 090	417 618	-	737 708
Goodwill	160 939	-	-	160 939
Immobilisations incorporelles	15 853	-	-	15 853

20 Rémunération des principaux dirigeants

	2016 $	2015 $
La rémunération des principaux dirigeants comprend ce qui suit :		
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	6 444	5 820
Avantages postérieurs au départ à la retraite	537	549
Autres avantages à long terme	728	476
	7 709	6 845

Les principaux dirigeants comprennent les membres de la haute direction de la société en commandite.

21 Instruments financiers

Classement des instruments financiers

Le tableau qui suit présente le classement des instruments financiers ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur au 31 décembre 2016 :

	Classement	Évaluation	Valeur comptable $	Juste valeur $
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti	36 511	36 511
Créances clients et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti	123 095	123 095
Créances sur parties liées	Prêts et créances	Coût amorti	185	185
Avances versées aux commanditaires	Prêts et créances	Coût amorti	5 465	5 465
Créances hypothécaires	Prêts et créances	Coût amorti	1 000	1 000
Dette bancaire	Passifs financiers	Coût amorti	(9 007)	(9 007)
Dettes fournisseurs et autres dettes	Passifs financiers	Coût amorti	(201 477)	(201 477)
Dettes envers des parties liées	Passifs financiers	Coût amorti	(3 606)	(3 606)
Distributions à verser	Passifs financiers	Coût amorti	(10 148)	(10 148)
Dette à long terme	Passifs financiers	Coût amorti	(424 238)	(431 041)
Passif lié aux parts de société en commandite	Passifs financiers	Coût amorti	(145 907)	(145 907)

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au 31 décembre 2016, par niveau :

	Niveau 1 $	Niveau 2 $	Niveau 3 $	Total $
Créances hypothécaires	-	-	1 000	1 000
Dette à long terme	-	(431 041)	-	(431 041)
Passif lié aux parts de société en commandite	-	-	(145 907)	(145 907)

Le tableau qui suit présente le classement des instruments financiers ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur au 31 décembre 2015 :

	Classement	Évaluation	Valeur comptable $	Juste valeur $
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti	25 455	25 455
Créances clients et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti	108 720	108 720
Créances sur parties liées	Prêts et créances	Coût amorti	185	185
Avances aux commanditaires	Prêts et créances	Coût amorti	6 864	6 864
Créances hypothécaires	Prêts et créances	Coût amorti	1 000	1 000
Placement disponible à la vente	Juste valeur par le biais du résultat global	Juste valeur	1 405	1 405
Dettes fournisseurs et autres dettes	Passifs financiers	Coût amorti	(180 329)	(180 329)
Dettes envers des parties liées	Passifs financiers	Coût amorti	(3 775)	(3 775)
Distributions à verser	Passifs financiers	Coût amorti	(9 871)	(9 871)
Dette à long terme	Passifs financiers	Coût amorti	(436 042)	(446 488)
Passif lié aux parts de société en commandite	Passifs financiers	Coût amorti	(125 176)	(125 176)

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers au 31 décembre 2015, par niveau :

	Niveau 1 $	Niveau 2 $	Niveau 3 $	Total $
Créances hypothécaires	-	-	1 000	1 000
Placement disponible à la vente	1 405	-	-	1 405
Dette à long terme	-	(446 488)	-	(446 488)
Passif au titre des parts de société en commandite	-	-	(125 176)	(125 176)

Juste valeur

Les instruments financiers à court terme sont composés de la trésorerie et de ses équivalents, des créances clients et autres créances, des créances sur parties liées, des avances versées aux commanditaires, des créances hypothécaires, des dettes fournisseurs et autres dettes, des dettes envers des parties liées et des distributions à verser, leur juste valeur avoisinant leur valeur comptable étant donné qu'ils viennent à échéance dans un avenir proche. Au 31 décembre 2016, les justes valeurs de la facilité de crédit, de la facilité Nordea et de la facilité de la Caisse étaient, respectivement, de 198,0 M$, 26,6 M$ et 196,8 M$ (206,0 M$, de 36,5 M$ et de 202,9 M$ au 31 décembre 2015), ce qui avoisine le montant du capital impayé, le taux d'intérêt se rapprochant des taux d'intérêt courants du marché. Au 31 décembre 2016, les justes valeurs du prêt d'Investissement Québec, de l'emprunt auprès du gouvernement du Québec et de l'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario étaient respectivement de 8,8 M$, de néant et de 0,8 M$ (néant, 1,1 M$ et néant au 31 décembre 2015) et avaient été comptabilisées en tenant compte des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt du marché de 4,4 %, déduction faite de la subvention gouvernementale comptabilisée à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché.

La juste valeur des placements disponibles à la vente est établie en fonction des prix cotés sur un marché actif. La méthode d'évaluation utilisée relève du niveau 1.

Juste valeur du passif lié aux parts de société en commandite

Le passif lié aux parts de société en commandite est classé comme passif financier au coût amorti. La direction a estimé la juste valeur du passif lié aux parts de société en commandite selon un modèle fondé sur l'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses visent l'obligation au titre de l'impôt, le taux d'actualisation et le taux de capitalisation propre au secteur (note 4). Aucun changement important n'a été apporté aux hypothèses au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Objectifs et politiques relatives à la gestion des risques financiers

En raison de ses activités, la société en commandite est exposée à divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de change, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à s'acquitter de ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la société en commandite qui sont exposés à un risque de crédit comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres créances, les créances sur parties liées, les avances versées aux commanditaires et les créances hypothécaires. La société en commandite place sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie auprès d'institutions financières hautement notées.

La société en commandite vend ses produits à une variété de clients selon certaines modalités de crédit et est ainsi exposée à des risques de crédit. Les créances clients ordinaires sont recouvrables dans les 30 jours suivant la date de facturation, et les montants non recouvrés plus de 90 jours à compter de la date de facturation sont considérés comme des montants en souffrance. La société en commandite évalue régulièrement la solidité financière de ses clients et réduit son exposition aux risques en diminuant la limite de crédit des comptes à risque élevé. Les clients de la société en commandite sont des sociétés bien établies et, par conséquent, la société en commandite a connu des pertes financières limitées relatives au risque de crédit. Elle juge donc que son exposition au risque de crédit est limitée.

	31 décembre 2016	**31 décembre 2015**
	$	**$**
Créances clients	115 729	100 869
Moins la provision pour créances douteuses	(541)	(856)
Total des créances clients, montant net	115 188	100 013
Créances clients, montant net		
De 0 à 60 jours	110 024	97 489
De 61 à 90 jours	2 625	2 469
Plus de 90 jours	3 080	911
Moins la provision pour créances douteuses	(541)	(856)
	115 188	100 013

Aux termes de la convention de société en commandite, les avances versées aux commanditaires sont réglées lorsque la société en commandite déclare la distribution à des fins fiscales. Par conséquent, l'exposition au risque de crédit relativement aux avances versées aux commanditaires est limitée.

Risque de change

Le risque de change s'entend de la possibilité que le résultat de la société en commandite fluctue en raison des variations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain.

La société en commandite vend certains de ses produits en dollars américains aux prix en vigueur dans cette devise. La majeure partie de son exposition au risque de change est naturellement compensée par les dépenses effectuées en dollars américains et par la dette libellée en dollars américains.

Au 31 décembre 2016, les passifs nets de la société en commandite libellés en dollars américains totalisaient 33,0 M$ (45,7 M$ au 31 décembre 2015). Si la valeur du dollar canadien avait augmenté (diminué) de 5 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, l'incidence hypothétique sur le résultat avant impôt pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 aurait été une augmentation ou une diminution de 1,7 M$ (2,3 M$ au 31 décembre 2015).

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir une quantité suffisante de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à assurer que la société en commandite dispose d'un nombre suffisant de facilités de crédit autorisées pour financer ses activités. Au 31 décembre 2016, la société en commandite disposait de facilités de crédit inutilisées de 67,0 M$ (70,0 M$ au 31 décembre 2015). La société en commandite établit des prévisions afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds suffisants pour remplir ses obligations. La société en commandite veille au respect des clauses restrictives de ses facilités de crédit dans le cours normal de ses activités. Elle veille à ce que sa facilité de crédit n'arrive pas à échéance avant deux ans afin de diminuer les risques de refinancement. Le 8 mars 2016, la société en commandite a obtenu une modification visant à accroître le ratio dette/BAIIA maximal devant être respecté par la société en commandite pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Des informations supplémentaires sont présentées à la note 13. Sa capacité de s'acquitter de ses obligations repose sur le recouvrement rapide de ses créances clients et sur l'accès à un volume suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au-delà des besoins prévus. Le montant de 201,5 M$ (180,3 M$ au 31 décembre 2015) au titre des dettes fournisseurs et autres dettes de la société en commandite est exigible dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les tableaux qui suivent présentent les obligations contractuelles de la société en commandite relativement à ses instruments financiers :

			31 décembre 2016
	Moins de 1 an $	**De 1 an à 5 ans $**	**Plus de 5 ans $**
Dette à long terme[a)]	42 251	458 150	4 858
Dettes fournisseurs et autres dettes	201 477		
Dettes envers des parties liées	3 606		
Distributions à payer	10 148		

a) La dette à long terme comprend les remboursements du capital et une estimation des intérêts fondée sur les taux d'intérêt actuels.

			31 décembre 2015
	Moins de 1 an $	**De 1 an à 5 ans $**	**Plus de 5 ans $**
Dette à long terme[a)]	43 306	503 945	-
Dettes fournisseurs et autres dettes	180 329		
Dettes envers des parties liées	3 775		
Distributions à payer	9 871		

a) La dette à long terme comprend les remboursements du capital et une estimation des intérêts fondée sur les taux d'intérêt actuels.

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte du passif lié aux parts de société en commandite. Les paiements relatifs au passif lié aux parts de société en commandite sont déterminés au moment de la déclaration de la distribution à des fins fiscales, laquelle s'élève à 8,6 M$ pour 2016 (2,6 M$ en 2015), et sont versés au mois de février suivant. Le passif lié aux parts de société en commandite est estimé à partir des distributions à des fins fiscales futures estimées et constitue une obligation qui demeurera en vigueur indéfiniment (note 4).

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2016, les dettes à taux variable de la société en commandite se sont établies à 196,7 M$ (204,7 M$ au 31 décembre 2015). Ces emprunts portent intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base américain, au taux des acceptations bancaires ou au taux LIBOR, majoré de marges variant de 0,20 % à 2,375 %. Une hausse ou une baisse de 1 % du taux d'intérêt du marché aurait entraîné une baisse ou une hausse de 2,0 M$ du résultat avant impôt pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (2,0 M$ en 2015). Le 8 mars 2016, la société en commandite a obtenu une modification prévoyant que les emprunts aux termes de la facilité de crédit pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 porteront intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base des États-Unis, au taux des acceptations bancaires ou au taux LIBOR, majoré d'une marge se situant entre 0,20 % et 2,875 % établie selon le ratio dette/BAIIA et le type d'avance. Des informations supplémentaires sont présentées à la note 13.

22 Gestion du capital

La politique de la société en commandite vise le maintien d'un capital suffisant pour conserver une situation financière consolidée saine et pour satisfaire à des tests financiers relatifs aux facilités de crédit.

Le capital est composé de la dette nette (soit la dette à long terme moins la trésorerie et ses équivalents) et des capitaux propres (y compris les parts de société en commandite classées en tant que passif). La société en commandite veille au respect des clauses restrictives régissant la dette auxquelles elle est soumise en vertu de règles externes et qui ont été établies conformément aux exigences de ses facilités de crédit. Ces exigences comprennent l'observation de restrictions à l'égard du ratio trimestriel de la dette sur le BAIIA et du ratio de couverture de la charge d'intérêts par le BAIIA (selon les définitions de la convention de crédit).

23 Frais de démantèlement et de remise en état des lieux

La société en commandite est assujettie aux nombreuses réglementations de divers organismes fédéraux et provinciaux relativement au contrôle environnemental. Les lois et règlements imposent des limites de déversement de matières dans l'environnement et exigent de la société en commandite qu'elle exerce ses activités en respectant les conditions des permis et d'autres autorisations gouvernementales. Les dépenses au titre des obligations futures de démantèlement et de remise en état des lieux varieront selon la publication de nouvelles règles et les progrès technologiques.

24 Dépendance économique

La société en commandite fabrique, distribue et vend un large éventail de produits de papier jetables et des produits connexes principalement au Canada et aux États-Unis. Au 31 décembre 2016, la société en commandite comptait un client principal représentant 21,2 % (20,7 % en 2015) du total des produits des activités ordinaires. La concentration du risque de crédit de la société en commandite découle principalement de son exposition à ce client principal et se chiffre à environ 24,5 % des créances clients au 31 décembre 2016 (22,1 % au 31 décembre 2015). Ce client est compris dans le secteur Produits de consommation.

25 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 511	25 455
Dette bancaire	(9 007)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie	27 504	25 455

26 Éléments du fonds de roulement hors trésorerie

La variation des éléments du fonds de roulement hors trésorerie, telle qu'elle est présentée dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, s'établit comme suit :

	2016 $	2015 $
Diminution (augmentation) des créances clients et autres créances	(17 298)	8 181
Diminution des créances sur parties liées	-	116
Augmentation des stocks	(1 517)	(29 006)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	1 181	(2 311)
Diminution (augmentation) des autres actifs non courants	127	(324)
Augmentation de l'impôt sur le résultat	(427)	(1 976)
Augmentation des dettes fournisseurs et autres dettes	19 489	1 392
Diminution des dettes envers des parties liées	(169)	(612)
	1 386	(24 540)

PAPIERS TISSU KP INC.

ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016 ET LE 31 DÉCEMBRE 2015

Papiers Tissu KP Inc.
200 – 1900 Minnesota Court, Mississauga (Ontario) L5N 5R5
www.kptissueinc.com

Le 8 mars 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Papiers Tissu KP Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Papiers Tissu KP Inc., qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, et les états du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Papiers Tissu KP Inc. au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

(signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)

Papiers Tissu KP Inc.
État de la situation financière

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $
Actif		
Actifs courants		
Distributions à recevoir	1 636	1 613
Créances sur la société en commandite	426	-
Impôt à recouvrer	-	828
	2 062	2 441
Actifs non courants		
Participation dans une entreprise associée (note 5)	117 349	126 643
Total de l'actif	119 411	129 084
Passif		
Passifs courants		
Dividendes à verser (note 7)	1 636	1 613
Dettes envers la société en commandite	-	108
Partie courante des avances reçues de la société en commandite (note 6)	914	432
Impôt à payer	884	-
	3 434	2 153
Passifs non courants		
Avances reçues de la société en commandite (note 6)	-	709
Passif d'impôt différé (note 6)	893	1 007
Total du passif	4 327	3 869
Capitaux propres		
Actions ordinaires (note 7)	13 176	11 577
Surplus d'apport	144 819	144 819
Déficit	(58 729)	(49 291)
Cumul des autres éléments du résultat global	15 818	18 110
Total des capitaux propres	115 084	125 215
Total du passif et des capitaux propres	119 411	129 084

Événements postérieurs à la date de clôture (note 7)

Approuvé par le conseil d'administration,

(signé) James Hardy
Administrateur

(signé) David Spraley
Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Papiers Tissu KP Inc.
État du résultat global
Exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

	2016 $	2015 $
Quote-part de la perte mise en équivalence (note 5)	(124)	(5 480)
Profit de dilution (note 7)	191	70
Perte de valeur de la participation dans une entreprise associée (note 5)	-	(28 000)
Résultat avant impôt	67	(33 410)
Impôt sur le résultat (note 6)	1 789	(2 066)
Perte nette de l'exercice	(1 722)	(31 344)
Autres éléments du résultat global, déduction faite de la charge (du produit) d'impôt (note 8)		
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Réévaluation des prestations de retraite	(1 195)	1 013
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	9	(267)
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net :		
Placement disponible à la vente	(41)	29
Écarts de conversion	(2 251)	10 223
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice	(3 478)	10 998
Perte globale de l'exercice	(5 200)	(20 346)
Perte de base par action	**(0,19)**	**(3,52)**
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	**9 037 833**	**8 910 948**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Papiers Tissu KP Inc.
État des variations des capitaux propres
Exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

	Actions ordinaires		Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
	Nombre	$	$	$	$	$
Au 1er janvier 2015	8 861 980	10 138	144 819	(12 220)	7 858	150 595
Émission d'actions ordinaires (note 7)	96 610	1 379	-	-	-	1 379
Dividendes à verser	-	-	-	(1 613)	-	(1 613)
Dividendes versés	-	-	-	(4 806)	-	(4 806)
Ajustement de la juste valeur (note 7)	-	60	-	(54)	-	6
Réévaluation des prestations de retraite	-	-	-	1 013	-	1 013
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	-	(267)	-	(267)
Placement disponible à la vente	-	-	-	-	29	29
Écarts de conversion	-	-	-	-	10 223	10 223
Perte nette de l'exercice	-	-	-	(31 344)	-	(31 344)
Au 31 décembre 2015	8 958 590	11 577	144 819	(49 291)	18 110	125 215
Au 1er janvier 2016	8 958 590	11 577	144 819	(49 291)	18 110	125 215
Émission d'actions ordinaires (note 7)	133 008	1 580	-	-	-	1 580
Dividendes à verser	-	-	-	(1 636)	-	(1 636)
Dividendes versés	-	-	-	(4 875)	-	(4 875)
Ajustement de la juste valeur (note 7)	-	19	-	(19)	-	-
Réévaluation des prestations de retraite	-	-	-	(1 195)	-	(1 195)
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	-	9	-	9
Placement disponible à la vente	-	-	-	-	(41)	(41)
Écarts de conversion	-	-	-	-	(2 251)	(2 251)
Perte nette de l'exercice	-	-	-	(1 722)	-	(1 722)
Au 31 décembre 2016	9 091 598	13 176	144 819	(58 729)	15 818	115 084

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Papiers Tissu KP Inc.
Tableau des flux de trésorerie
Exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	2016 $	2015 $
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte nette de l'exercice	(1 722)	(31 344)
Éléments hors trésorerie		
Quote-part de la perte mise en équivalence	124	5 480
Profit de dilution	(191)	(70)
Perte de valeur de la participation dans une entreprise associée	-	28 000
Impôt sur le résultat	1 789	(2 066)
Total des éléments hors trésorerie	1 722	31 344
Paiements d'impôt	(205)	(1 712)
Distributions à des fins fiscales reçues	-	571
Avances reçues	205	1 141
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Participation dans une entreprise associée (note 5)	-	(195)
Distributions de parts de société en commandite reçues	4 908	5 217
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	4 908	5 022
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émission d'actions ordinaires (note 7)	-	195
Dividendes versés	(4 908)	(5 217)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(4 908)	(5 022)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour l'exercice	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	-	-

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

1. Renseignements généraux

Papiers Tissu KP Inc. (« PTKP » ou la « société ») a été constituée le 1er octobre 2012 aux termes de statuts constitutifs sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Au 31 décembre 2016, la société détenait une participation de 16,1 % (16,3 % au 31 décembre 2015) dans Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. » ou la « société en commandite »), société ayant pour activités principales de fabriquer, de distribuer, de commercialiser et de vendre une vaste gamme de produits de papiers jetables, notamment du papier hygiénique, du papier mouchoir, des essuie-tout et des serviettes de table, tant pour le marché des produits de consommation que pour le marché hors foyer en Amérique du Nord. Le siège social de la société est situé à Mississauga, en Ontario, au Canada.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et aux interprétations de l'International Financial Reporting Committee approuvées par le Conseil des normes comptables du Canada aux fins de l'intégration dans la Partie I du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Les états financiers ont été établis selon le principe du coût historique; ils ont été approuvés par le conseil d'administration le 8 mars 2017.

3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables adoptées pour la préparation des présents états financiers sont les suivantes :

a) Participation dans des entreprises associées

La société entend par « entreprises associées » les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable sans toutefois en détenir le contrôle. La société comptabilise sa participation dans de telles entreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est comptabilisée initialement au coût, puis la valeur comptable est ajustée pour prendre en compte la part revenant à la société du résultat des entreprises associées présentée dans l'état du résultat global et la part revenant à la société des autres éléments du résultat global des entreprises associées présentée dans les autres éléments du résultat global.

Les profits latents sur les transactions entre la société et les entreprises associées sont éliminés au prorata de la participation de la société dans ces entreprises. Les pertes latentes sont également éliminées à moins que la transaction ne procure une indication de dépréciation de l'actif transféré. Les profits ou pertes de dilution découlant des variations des participations dans les entreprises associées sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

La société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de dépréciation de ses participations dans des entreprises associées. Dans l'affirmative, la valeur comptable de la part des actifs sous-jacents des entreprises associées qui revient à la société est ramenée à la valeur recouvrable nette (c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité), et la perte de valeur est comptabilisée dans l'état du résultat global.

b) Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans l'état du résultat global, sauf dans la mesure où il se rapporte aux éléments comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Si tel est le cas, l'impôt sur le résultat est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres.

L'impôt exigible représente l'impôt à payer prévu sur le bénéfice imposable de l'exercice, aux taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture, et tout ajustement de l'impôt à payer à l'égard des exercices antérieurs.

En général, l'impôt différé est comptabilisé au titre des écarts temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable. Toutefois, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés s'ils découlent de la comptabilisation initiale du goodwill, ou de la comptabilisation initiale d'un actif acquis ou d'un passif repris dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, à la date de la transaction, n'avait pas de répercussion sur le résultat net comptable ou fiscal. Un actif ou un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des écarts temporaires liés à des participations dans des filiales et dans des entreprises associées sauf, dans le cas des filiales, lorsque la société peut décider de la date à laquelle l'écart temporaire se résorbera et qu'il est probable que l'écart temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est établi sur une base non actualisée selon les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture qui sont censés s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les écarts temporaires déductibles pourront être imputés, sera disponible.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont classés dans les actifs ou les passifs non courants.

c) Capital-actions

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en réduction des capitaux propres.

d) Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la société pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des instruments ayant un effet dilutif. Le nombre d'actions inclus relativement aux options, aux bons de souscription et aux instruments analogues est calculé au moyen de la méthode du rachat d'actions. La société ne dispose à l'heure actuelle d'aucun instrument potentiellement dilutif.

e) Normes comptables publiées mais non encore appliquées

Les normes révisées et modifications des normes existantes suivantes entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, et l'application anticipée est permise lorsqu'il y a lieu. La direction continue d'évaluer l'incidence de ces normes et modifications et n'a pas encore déterminé si elle les adoptera de façon anticipée, sauf comme il est indiqué ci-dessous.

i) IAS 12 *Impôt sur le résultat – Impôt différé*. En février 2016, l'IASB a publié une modification visant à préciser les critères de comptabilisation des actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes. La modification précise la méthode de comptabilisation de l'impôt différé lorsqu'un actif est évalué à la juste valeur et que la juste valeur est inférieure à la valeur fiscale de l'actif. Certains autres aspects de la comptabilisation des actifs d'impôt différé font également l'objet de précisions. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, et son application anticipée est permise. La norme modifiée n'aura pas d'incidence sur les états financiers.

ii) En décembre 2016, l'IASB a publié des précisions dans le but de clarifier le champ d'application d'IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. La modification précise que les informations à fournir conformément à IFRS 12 s'appliquent aux participations dans des entités classées comme étant détenues en vue de la vente, sauf dans les informations financières résumées. Ces modifications s'appliquent de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017. La norme modifiée n'aura pas d'incidence sur les états financiers.

4. Estimations comptables et jugements critiques

La préparation des présents états financiers conformément aux IFRS impose le recours à des estimations et à des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif présentés dans les états financiers et les informations sur les éventualités aux dates de clôture, ainsi que les montants présentés des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Sur une base régulière et en tenant compte des informations disponibles, la direction évalue ses estimations et ses jugements, y compris ceux concernant la juste valeur et les méthodes comptables. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les ajustements nécessaires, le cas échéant, sont pris en compte dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils sont effectués.

Méthode de la mise en équivalence

La société applique la méthode de la mise en équivalence à sa participation dans PK S.E.C. La décision de recourir à la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser une participation, particulièrement lorsque le pourcentage de participation est inférieur à 20 %, découle d'une évaluation de faits et circonstances et nécessite, en fin de compte, beaucoup de jugement. Dans le cadre de sa révision des conventions, la direction a évalué les droits de la société. Compte tenu du fait que la société occupe trois des neuf sièges du conseil d'administration de PKGP Inc. (« PKGP »), la direction a conclu que la société est en mesure d'exercer une influence notable sur PK S.E.C.

Parts de société en commandite

Le 13 décembre 2012, dans le cadre de l'émission de parts de société en commandite à PTKP, la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger que PK S.E.C., sous réserve de l'observation des obligations contractuelles et des lois applicables, verse des distributions à ses commanditaires d'un montant qui permette à PTKP de s'acquitter de son obligation d'effectuer des paiements au titre de l'impôt fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Chaque commanditaire a droit à sa quote-part de la distribution effectuée à l'égard de chaque exercice à des fins fiscales.

Test de dépréciation

Au 31 décembre 2015, la société a soumis sa participation dans une entreprise associée à un test de dépréciation. Le test a permis de détecter une perte de valeur de 28,0 M$, laquelle a été comptabilisée dans l'état du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. De plus amples informations sont présentées à la note 5. Conformément aux IFRS, la société n'a pas réalisé de test de dépréciation au 31 décembre 2016 sur sa participation dans une entreprise associée, puisqu'aucun événement ou changement de situation n'a donné d'indice de dépréciation de la participation.

Impôt sur le résultat

La société n'a pas comptabilisé à la date d'acquisition les actifs ou les passifs d'impôt différé liés aux écarts entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs de PK S.E.C. Par conséquent, la société suit de près les écarts temporaires qui ont fait l'objet de l'exemption relative à la comptabilisation initiale et comptabilise les écarts temporaires nouvellement établis au fur et à mesure qu'ils se produisent. L'établissement des écarts temporaires faisant l'objet de l'exemption relative à la comptabilisation initiale nécessite une part importante de jugement.

5. Participation dans une entreprise associée

Le tableau qui suit présente la variation de la valeur comptable de cette participation :

	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $
Solde à l'ouverture	126 643	153 732
Participation dans une entreprise associée	1 580	1 379
Quote-part du résultat	5 750	245
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	(5 874)	(5 725)
Quote-part des autres éléments du résultat global	(3 998)	12 510
Profit de dilution	191	70
Perte de valeur de la participation dans une entreprise associée	-	(28 000)
Distribution à des fins fiscales	(432)	(1 155)
Distributions de parts de société en commandite	(6 511)	(6 413)
Solde à la clôture	117 349	126 643

La quote-part de la perte mise en équivalence se compose des éléments suivants :

	2016 $	2015 $
Quote-part du résultat net	5 750	245
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	(5 874)	(5 725)
	(124)	(5 480)

Les tableaux qui suivent résument l'information financière relative aux actifs, aux passifs, aux produits des activités ordinaires et au résultat net de PK S.E.C., entreprise dans laquelle la société détenait une participation de 16,1 % au 31 décembre 2016 (16,3 % au 31 décembre 2015). L'information financière provient des états financiers consolidés de PK S.E.C. pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Les actifs et les passifs présentés tiennent compte des ajustements de juste valeur apportés à la valeur comptable des actifs et des passifs de l'entreprise associée lors de l'acquisition.

	31 décembre 2016		
	Selon la méthode comptable de PK S.E.C.	**Augmentation de la juste valeur**	**Selon la méthode comptable de PTKP**
	$	**$**	**$**
Actifs courants	352 508	-	352 508
Actifs non courants	984 467	538 840	1 523 307
Passifs attribuables à des parties autres que les porteurs de parts	808 435	-	808 435
Passifs liés aux parts de société en commandite	145 907	-	145 907
Actif net	382 633		

	Exercice clos le 31 décembre 2016
	$
Produits des activités ordinaires	1 227 896
Résultat net	35 490
Autres éléments du résultat global	(19 353)
Total du résultat global	16 137

	31 décembre 2015		
	Selon la méthode comptable de PK S.E.C.	**Augmentation de la juste valeur**	**Selon la méthode comptable de PTKP**
	$	**$**	**$**
Actifs courants	331 176	-	331 176
Actifs non courants	966 252	551 520	1 517 772
Passifs attribuables à des parties autres que les porteurs de parts	783 851	-	783 851
Passifs liés aux parts de société en commandite	125 176	-	125 176
Actif net	388 401		

	Exercice clos le 31 décembre 2015
	$
Produits des activités ordinaires	1 138 870
Résultat net	1 494
Autres éléments du résultat global	60 769
Total du résultat global	62 263

Le tableau suivant présente un rapprochement entre la quote-part des capitaux propres de PK S.E.C. revenant à PTKP et la participation comptabilisée dans PTKP.

	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $
Capitaux propres consolidés de PK S.E.C.	382 633	388 401
Rajouter : valeur à la constitution du passif lié aux parts de société en commandite	118 562	118 562
Moins : les capitaux propres attribuables à Kruger Inc. et à PKGP	(343 935)	(347 386)
Capitaux propres attribuables à PTKP	157 260	159 577
Participation de PTKP dans une entreprise associée	117 349	126 643
Écart de rapprochement	39 911	32 934
Éléments de rapprochement depuis la constitution :		
Frais d'émission d'instruments de capitaux propres	(11 110)	(11 110)
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	25 741	19 867
Écarts de conversion liés à l'augmentation de la juste valeur	(3 913)	(4 775)
Distributions à des fins fiscales	2 171	1 739
Profit sur l'exercice de l'option de surallocation	(375)	(375)
Profit de dilution	(603)	(412)
Perte de valeur de la participation dans une entreprise associée	28 000	28 000
	-	-

En raison de sa participation dans PK S.E.C., la responsabilité de PTKP à l'égard des dettes et des autres obligations se limite à son apport en capital dans PK S.E.C.

Le 15 janvier 2016, le 15 avril 2016, le 15 juillet 2016 et le 17 octobre 2016, dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes de la société (« RRD »), les distributions reçues par les actionnaires ont été utilisées pour l'acquisition de 133 008 parts additionnelles de PK S.E.C. pour un produit de 1,6 M$ (note 7).

Test de dépréciation

Au 31 décembre 2015, la société a soumis sa participation dans une entreprise associée à un test de dépréciation. Le test a permis de détecter une perte de valeur de 28,0 M$, laquelle a été comptabilisée dans l'état du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Conformément aux IFRS, la société n'a pas réalisé de test de dépréciation au 31 décembre 2016, puisqu'aucun événement ou changement de situation n'a donné d'indice de dépréciation de la participation.

6. Impôt sur le résultat

La société est assujettie à l'impôt sur sa part du résultat imposable de PK S.E.C. Elle n'a pas comptabilisé à la date d'acquisition les actifs et les passifs d'impôt différé liés aux écarts entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs de PK S.E.C. Par conséquent, la société suit de près les écarts temporaires qui ont fait l'objet de l'exemption relative à la comptabilisation initiale et comptabilise les écarts temporaires nouvellement établis au fur et à mesure qu'ils se produisent.

Le tableau suivant présente les principaux éléments de l'impôt sur le résultat comptabilisés à l'état du résultat global :

	2016 $	2015 $
Charge d'impôt exigible	1 383	444
Charge (produit) d'impôt différé	406	(2 510)
	1 789	(2 066)

Le tableau qui suit présente en détail la charge d'impôt sur le résultat :

	2016 $	2015 $
Impôt au taux prévu par la loi de 26 %	17	(8 686)
Écarts permanents et autres	(4)	153
Profit de dilution	(50)	(18)
Perte de valeur de la participation dans une entreprise associée	-	7 280
Résultat imposé entre les mains des filiales	(283)	50
Réalisation d'avantages fiscaux non comptabilisés auparavant	1 589	1 533
Variation de la méthode comptable appliquée à la participation dans une entreprise associée	520	(2 378)
	1 789	(2 066)

Le tableau qui suit présente les composantes du passif d'impôt différé :

	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $
Passif (actif) d'impôt différé		
Prestations de retraite	(417)	(432)
Frais financiers différés	(50)	(55)
Immobilisations corporelles	3 546	2 664
Autres	(2 186)	(1 170)
	893	1 007

Le tableau qui suit présente une analyse du passif d'impôt différé :

	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $
Passif d'impôt différé devant être réalisé dans plus de 12 mois	893	1 007
	893	1 007

Outre ces éléments, la société dispose d'un actif d'impôt différé de 3,4 M$ (2,2 M$ au 31 décembre 2015) lié à la participation dans une entreprise associée qui n'a pas été comptabilisé dans les états financiers.

Le tableau qui suit présente la variation du passif d'impôt différé :

	31 décembre 2016 $	31 décembre 2015 $
Solde à l'ouverture	1 007	2 005
Montant imputé à la perte nette	406	(2 510)
Montant imputé aux autres éléments du résultat global – réévaluation des écarts de conversion	(337)	1 528
Montant imputé aux autres éléments du résultat global – réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	6	(171)
Montant imputé aux autres éléments du résultat global – réévaluation des prestations de retraite	(183)	151
Montant imputé aux autres éléments du résultat global – évaluation à la valeur de marché du placement disponible à la vente	(6)	4
	893	1 007

Le 13 décembre 2012, dans le cadre de l'émission de parts de société en commandite en faveur de PTKP, la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger de PK S.E.C., sous réserve de conformité avec les obligations contractuelles et les lois applicables, qu'elle verse des distributions à ses commanditaires d'un montant suffisant pour permettre à PTKP de s'acquitter de son obligation de paiement de l'impôt sur le résultat fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Chaque commanditaire a droit à sa quote-part de la distribution à des fins fiscales de chaque exercice.

Le 26 février 2016, PTKP a reçu une distribution à des fins fiscales de 0,4 M$ de PK S.E.C. visant à régler ses obligations d'impôt fédéral et provincial pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et à régler une partie de l'avance consentie à PTKP qui avait été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015. L'excédent des avances sur les distributions de 0,7 M$ devait être remboursé à PTKP par PK S.E.C. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux dispositions relatives aux distributions à des fins fiscales définies dans la convention de société en commandite, PTKP a reçu de PK S.E.C. une avance de 0,2 M$ destinée au paiement des acomptes provisionnels mensuels. L'avance ne porte pas intérêt, est sans recours et est réglée au moment de la déclaration annuelle de la distribution à des fins fiscales. Le 28 février 2017, PTKP a reçu une distribution à des fins fiscales de 1,4 M$ de PK S.E.C. afin de régler ses obligations d'impôt fédéral et provincial pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de régler les avances consenties à PTKP.

7. Dividendes

La société a versé à ses actionnaires un dividende trimestriel de 0,18 $ par action ordinaire. En vertu du régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») de la société, une partie du dividende a été réinvestie par les actionnaires, donnant lieu à l'émission d'actions ordinaires de la société. Le produit a servi à l'acquisition de parts additionnelles de PK S.E.C. Les dividendes versés, les actions ordinaires supplémentaires émises au prix de l'action et le produit brut s'établissent comme suit :

				2016
Date de versement du dividende	**Dividende versé $**	**Prix de l'action $**	**Nombre d'actions ordinaires émises**	**Produit brut $**
15 janvier 2016	1 613	10,29	41 671	429
15 avril 2016	1 620	12,31	20 791	256
15 juillet 2016	1 624	11,75	37 733	444
17 octobre 2016	1 631	13,77	32 813	451
	6 488		133 008	1 580

				2015
Date de versement du dividende	**Dividende versé $**	**Prix de l'action $**	**Nombre d'actions ordinaires émises**	**Produit brut $**
15 janvier 2015	1 595	16,46	11 863	195
15 avril 2015	1 597	15,56	24 933	388
15 juillet 2015	1 603	14,31	27 575	395
15 octobre 2015	1 606	12,44	32 239	401
	6 401		96 610	1 379

Le 16 janvier 2017, la société a versé à ses actionnaires un dividende de 1,6 M$, soit 0,18 $ par action ordinaire. En vertu du RRD de la société, une partie du dividende a été réinvestie par les actionnaires, donnant lieu à l'émission de 30 162 actions ordinaires au prix de 15,25 $.

Après le 31 décembre 2016, la société a déclaré à ses actionnaires un dividende de 0,18 $ par action ordinaire devant être versé le 17 avril 2017.

Le RRD et le réinvestissement par Kruger des distributions reçues de PK S.E.C. dans des parts de cette dernière ont généré un profit de dilution de 0,2 M$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (profit de 0,07 M$ en 2015).

8. Produit (charge) d'impôt lié aux autres éléments du résultat global

Le tableau suivant présente le produit (la charge) d'impôt lié aux autres éléments du résultat global :

	2016 $	2015 $
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Réévaluation des prestations de retraite	(1 378)	1 164
Produit (charge) d'impôt	183	(151)
Déduction faite du produit (de la charge) d'impôt	(1 195)	1 013
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	15	(438)
Produit (charge) d'impôt	(6)	171
Déduction faite du produit (de la charge) d'impôt	9	(267)
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net :		
Placement disponible à la vente	(47)	33
Produit (charge) d'impôt	6	(4)
Déduction faite du produit (de la charge) d'impôt	(41)	29
Écarts de conversion	(2 588)	11 751
Produit (charge) d'impôt	337	(1 528)
Déduction faite du produit (de la charge) d'impôt	(2 251)	10 223
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice	(3 478)	10 998

9. Dépendance économique

La société a une dépendance économique envers la société en commandite.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

1900, Minnesota Court
Bureau 200
Mississauga (Ontario) L5N 5R5
Téléphone : (905) 812-6900
Fax : (905) 812-6910
www.kptissueinc.com

RELATIONS INVESTISSEURS

Mike Baldesarra
Directeur, Relations investisseurs
Téléphone : (905) 812-6900
ir@kptissueinc.com

AGENT DE TRANSFER ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Fiducie TSX
200 University Avenue
Bureau 300
Toronto (Ontario) M5H 4H1
Téléphone : 1 866 393-4891
Fax : (416) 361-0470
www.tsxtrust.com

INSCRIPTION BOURSIÈRE

Bourse de Toronto
Symbole boursier : KPT

AUDITEURS

PricewaterhouseCoopers LLP
Tour PwC
18, rue York
Bureau 2600
Toronto (Ontario) M5J 0B2

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de PTKP est composé de quatre membres. Conformément aux pratiques exemplaires de gouvernance, trois administrateurs (et tous les membres des comités du conseil) sont indépendants de la haute direction. Ils possèdent également une expérience exceptionnelle en matière de biens de consommation, de gestion d'entreprise, de comptabilité et de marché financier.

Michael Korenberg (Président du conseil et administrateur indépendant) [1] [3] [4]
James Hardy (administrateur indépendant) [1] [3] [4] [5]
Michel Letellier (administrateur indépendant) [1] [2] [3]
David Spraley (administrateur) [2]

[1] Membre du comité d'audit de la société et du comité d'audit de PKGP.
[2] Membre du comité de la rémunération de PKGP.
[3] Membre du comité des candidatures et de gouvernance de la société.
[4] Membre du comité de gouvernance de PKGP.
[5] Président du comité d'audit de la société et du comité d'audit de PKGP.

Pour plus d'information concernant les membres du conseil d'administration et la gouvernance d'entreprise, veuillez consulter le www.kptissueinc.com

ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES

Gallery Room
TMX Broadcast Center
130, rue King Ouest
Toronto (Ontario) M5H 1A1
Le 8 juin 2017 à 14h (heure normale de l'est).

CONÇU ET RÉALISÉ PAR

MaisonBrison Communications

Pour que l'avenir prenne forme sans le cancer du sein.
10 ans de fier soutien.

Fiers de soutenir la
Fondation
canadienne du
cancer du sein MC

© 2016 Produits Kruger s.e.c. ®′ utilisée sous licence. MC marques de commerce de la Fondation canadienne du cancer du sein, utilisées sous licence.